



COMPTE RENDU IN EXTENSO

6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

DES

26 ET 27 JUILLET 2018

(JOURNEE DU 27 JUILLET 2018)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**6^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 26 ET 27 JUILLET 2018**

**6^{ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI LUGLIU**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U
JOURNEE DU 27 JUILLET 2018
GHJORNU DI U 27 DI LUGLIU**

TRANSPORTS / TRASPORTI

<u>Rapport n° 2018/E6/240 : Adoption d’avenants prolongeant la durée des conventions de délégation de service public pour l’exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse</u> (Délibération n° 2018/264 AC du 27 juillet 2018)	18
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	19
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement	19
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	19
Vote du rapport	20
<u>Rapport n° 2018/E6/241 : Le sort de l’« outil naval » - Renonciation à l’acquisition des navires</u> (Délibération n° 2018/265 AC du 27 juillet 2018)	21
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l’Office des transports de la Corse	21

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	24
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI	24
M. Petr' Antone TOMASI	25
M. Hyacinthe VANNI	26
M. Jean-Martin MONDOLONI	27
M. François-Xavier CECCOLI	29
Mme Vanina BORROMAI, en réponse aux intervenants	31
Le président Gilles SIMEONI	33
Vote du rapport	35
<u>Rapport n° 2018/E6/242 : Obligations de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse</u> (Délibération n° 2018/266 AC du 27 juillet 2018)	36
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse (amendement)	36
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	39
Prise(s) de parole :	
M. François-Xavier CECCOLI	41
M. Jean-Martin MONDOLONI	42
M. Hyacinthe VANNI	44
Mme Catherine RIERA	45
Le président Jean-Guy TALAMONI	46
Mme Vanina BORROMAI	47
Le président Jean-Guy TALAMONI	50
M. Jean-Martin MONDOLONI	50
Mme Vanina BORROMAI	50
M. Jean BIANCUCCI	51
Vote amendement	52
Vote du rapport ainsi amendé	52

<u>Rapport n° 2018/E6/245 : "Principe de recours à la délégation de service publique pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse</u>	53
(Délibération n° 2018/267 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	53
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	57
M. Jean BIANCUCCI (avis de la CDSP)	59
Prise(s) de parole :	
M. François-Xavier CECCOLI	59
M. Hyacinthe VANNI	60
Le président Jean-Guy TALAMONI	60
Mme Rosa PROSPERI	60
Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants	61
Vote du rapport	62
Intervention de Mme Josepha GIACOMETTI	63

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA
--

<u>Rapport n° 2018/E6/215 : "Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants</u>	64
(Délibération n° 2018/268 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	64
Le président Jean-Guy TALAMONI	68
M. Romain COLONNA	68
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	68
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	68
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	68

Mme Anne-Laure SANTUCCI	69
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	70
Vote du rapport	71
<u>Rapport n° 2018/E6/227</u> : "Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la prise en charge des contrats doctoraux et postdoctoraux au bénéfice de l'Université de Corse pour les deux prochaines années 2018/2019 et 2019/2020	73
(Délibération n° 2018/269 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	73
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	74
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	74
Prise(s) de parole :	
Mme Josepha GIACOMETTI	75
Vote du rapport	76
<u>Rapport n° 2018/E6/231</u>: "Appel à projets « E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire »	77
(Délibération n° 2018/270 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	77
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	78
Vote du rapport	79

<u>Rapport n° 2018/E6/233: Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche structurants de l'Université de Corse pour l'année 2018</u> (Délibération n° 2018/271 AC du 27 juillet 2018)	80
---	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche 80

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé 80

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité 80

Vote du rapport 81

SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE
--

<u>Rapport n° 2018/E6/211 : "Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Università di Corsica et l'Institut Corse de formation et recherche en travail social, médico-social et sanitaire pour l'organisation des formations du travail social conduisant à la délivrance du grade de licence</u> (Délibération n° 2018/272 AC du 27 juillet 2018)	82
--	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche 82

Vote du rapport 83

TRANSPORTS - TRASPORTI

<u>Rapport n° 2018/E6/210 : "Projets de coopération territoriale de l'Office des transports de la Corse</u> (Délibération n° 2018/273 AC du 27 juillet 2018)	84
---	----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse 84

Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 85

Vote du rapport 85

<u>Rapport n° 2018/E6/256 : "Mission confié à l'Office des transports pour l'élaboration de projets de création de lignes aériennes européennes sous obligation de service public au départ et à destination de la Corse (Délibération n° 2018/274 AC du 27 juillet 2018)</u>	86
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	86
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	87
Vote du rapport	89
<u>Rapport n° 2018/E6/183 : "Adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires (Délibération n° 2018/275 AC du 27 juillet 2018)</u>	90
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	90
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	91
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	93
Examen de l'amendement déposé par le groupe « La Corse dans la République »	93
Mme Isabelle FELICIAGGI, présentation de l'amendement Mme Vanina BORROMEI, avis du CE	93
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	94
Mme Vanina BORROMEI	94
Mme Chantal PEDINIELLI	94
Vote amendement	95
Vote du rapport ainsi amendé	95

INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURE

Réseau routier / Strade

<u>Rapport n° 2018/E6/228</u> : "Avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement de places de stationnement RT 40, traverse d'Umetu (Délibération n° 2018/276 AC du 27 juillet 2018)	96
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	96
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	97
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	98
M. Antoine POLI	98
Mme Vanina BORROMEI, en réponse	99
Le président Gilles SIMEONI	99
Vote du rapport	101
<u>Rapport n° 2018/E6/232</u> : "Lancement de la concertation publique relative au projet de mise à 2x2 voies de la RT 20 entre le PR0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR10 + 670 (Pont Bonellu) avec l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Affà (Délibération n° 2018/277 AC du 27 juillet 2018)	102
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	102
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	103
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	103
Mme Mattea CASALTA	105
M. Xavier LACOMBE, amendement	105
M. Paul MINICONI	105
Mme Vanina BORROMEI, avis du CE	105
Le président Gilles SIMEONI	106
Vote amendement	106
Vote du rapport ainsi amendé	106

<u>Rapport n° 2018/E6/254 : "Protocoles transactionnels relatifs à la location de ponts provisoires (BAILEY) sur les RD 39 et PK 2.530 et RD 80 PK 93.600</u>	107
(Délibération n° 2018/278 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	107
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	107
Prise(s) de parole :	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	108
Le président Jean-Guy TALAMONI	108
Vote du rapport	109
<i>Réseau ferré / Ferruviariu</i>	
<u>Rapport n° 2018/E6/234 : Adoption du principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare de Bastia, du dépôt ferroviaire et de l'emprise adjacents – Quartieru novu di a gara</u>	110
(Délibération n° 2018/279 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports de la Corse	110
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	113
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	113
Le président Jean-Guy TALAMONI	113
M. Pierre-Jean LUCIANI	114
Le président Gilles SIMEONI	114
Le président Jean-Guy TALAMONI	118
Vote du rapport	118
SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE	
<u>Rapport n° 2018/E6/243 : "Orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé 2018-2021</u>	120
(Délibération n° 2018/280 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	120

Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	122
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	124
M. Jean-Martin MONDOLONI	125
Le président Jean-Guy TALAMONI	126
Mme Catherine RIERA	126
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	127
L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport	127
<u>Rapport n° 2018/E6/244 : "Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période 2018-2021 (Délibération n° 2018/281 AC du 27 juillet 2018)</u>	128
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé (cf Power-Point)	128
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	139
Prise(s) de parole :	
Mme Fabienne GIOVANNINI	139
M. Pierre-Jean LUCIANI	141
Mme Mattea CASALTA	142
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	143
Mme Isabelle FELICIAGGI	144
Le président Gilles SIMEONI	145
Mme Bianca FAZI, avis du CESEC	147
L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport	147
<u>Rapport n° 2018/E6/214 : "Dispositif territorial d'aides aux familles d'enfants hospitalisés sur le continent : convention triennale 2018-2020 entre la Collectivité de Corse et les structures d'hébergement (Délibération n° 2018/282 AC du 27 juillet 2018)</u>	148
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	148
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	149
Vote du rapport	150

<u>Rapport n° 2018/E6/216 : "Lancement de la démarche de la contractualisation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)</u>	151
(Délibération n° 2018/283 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	151
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	152
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	154
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	155
Mme Bianca FAZI, en réponse	155
Examen de l' amendement déposé par le groupe « Andà per dumane »	157
Mme Catherine RIERA, présentation de l'amendement	157
Mme Bianca FAZI, avis du CE, sous-amendement	157
Prise(s) de parole :	
M. Antoine POLI	157
Mme Bianca FAZI	158
Vote sous-amendement	158
Vote amendement	159
Vote du rapport ainsi amendé	159
<u>Rapport n° 2018/E6/221 : Subvention annuelle de fonctionnement du Centre de coordination du dépistage des cancers (Corse)</u>	160
(Délibération n° 2018/284 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	160
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	160
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	160
Vote du rapport	161

<u>Rapport n° 2018/E6/217 : Création du fonds de compensation du handicap de la Collectivité de Corse et convention subséquente</u> (Délibération n° 2018/285 AC du 27 juillet 2018)	162
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport	162
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	162
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	162
Prise(s) de parole :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	163
M. Pierre GHIONGA	163
Vote du rapport	163
<u>Rapport n° 2018/E6/222 : Appel à projets destiné à mettre en place un dispositif expérimental pour l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire de la microrégion ajaccienne</u> (Délibération n° 2018/286 AC du 27 juillet 2018)	164
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	164
Vote du rapport	165
<u>Rapport n° 2018/E6/223 : Conventions de coopération avec Pôle Emploi</u> (Délibération n° 2018/287 AC du 27 juillet 2018)	166
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	166
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	167
Vote du rapport	167
<u>Rapport n° 2018/E6/225 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention territorial (FIR) entre l'ARS de Corse et la Collectivité de Corse concernant le CEGIDD</u> (Délibération n° 2018/288 AC du 27 juillet 2018)	168
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	168

Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	168
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	169
Vote du rapport	169
<u>Rapport n° 2018/E6/226 : Conseils départementaux de l'accès au droit de la Corse (CDAD)</u> (Délibération n° 2018/289 AC du 27 juillet 2018)	170
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	170
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	171
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	171
Prise(s) de parole :	
M. Jean-François CASALTA	172
M. Petr' Antone TOMASI	172
Le président Jean-Guy TALAMONI	172
Vote du rapport	173
<u>Rapport n° 2018/E6/229 : Appel à projets de la Collectivité de Corse en faveur de la distribution d'aides alimentaires 2018</u> (Délibération n° 2018/290 AC du 27 juillet 2018)	174
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	174
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	174
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	174
Prise(s) de parole :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	174
Mme Bianca FAZI, en réponse	175
Vote du rapport	175

HABITAT - LOGEMENT - ALLOGHJU

<u>Rapport n° 2018/E6/220 : "Avenant n° 3 à la convention programmée d'amélioration de l'habitat de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien OPAH « Villages et hameaux anciens du pays ajaccien » 2013-2018 portant prolongation d'un an de ladite convention (Délibération n° 2018/291 AC du 27 juillet 2018)</u>	176
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport	176
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	176
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	177
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité	177
Vote du rapport	178

QUESTIONS DIVERSES - QUISTIONE DIVERSE

<u>Rapport n° 2018/E6/248 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le temps de travail (Délibération n° 2018/292 AC du 27 juillet 2018)</u>	179
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	179
Lecture du rapport de la Commission des finances et de fiscalité, par Mme TOMASI, rapporteure	183
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	183
M. Antoine POLI	184
M. Hyacinthe VANNI	185
M. Pierre-Jean LUCIANI	186
M. Antoine POLI	186
M. Xavier LACOMBE	187
Le président Gilles SIMEONI, en réponse	187
Vote du rapport	193

<u>Rapport n° 2018/E6/249 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le régime indemnitaire</u>	194
(Délibération n° 2018/293 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	194
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	197
Vote du rapport	198
<u>Rapport n° 2018/E6/250 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : l'action sociale</u>	199
(Délibération n° 2018/294 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	199
Lecture du rapport Commission des finances et de fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	202
Vote du rapport	203
<u>Rapport n° 2018/E6/258 : "Externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'Association C.O.S.C.D.C.</u>	204
(Délibération n° 2018/295 AC du 27 juillet 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	204
Avis de la Commission des finances et de fiscalité	204
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	205
Vote du rapport	205
Le président Gilles SIMEONI, remerciements	206
DESIGNATIONS DIVERSES - DISIGNAZIONE DIVERSE	
(Délibération n° 2018/296 AC du 27 juillet 2018)	
Le président Jean-Guy TALAMONI	207
L'Assemblée de Corse prend acte de l'ensemble des désignations	208
Le président Jean-Guy TALAMONI	209
M. Jean-Martin MONDOLONI, demande une suspension de séance	209

Suspension de séance	209
Reprise de séance	210
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	210
Le président Gilles SIMEONI	210
M. Hyacinthe VANNI	210

MOTIONS / MUZIONE

<u>Motion n° 2018/E4/036</u> déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Application du PADDUC pour les établissements de bord de mer <i>(Délibération n° 2018/297 AC du 27 juillet 2018)</i>	211
M. Antoine POLI, présentation de la motion	211
<u>Motion n° 2018/E6/060</u> déposée par le groupe « Corsica libera » : Création d'une Commission ad hoc pour la coordination des politiques environnementales et économiques liées aux activités touristiques <i>(Délibération n° 2018/297 AC du 27 juillet 2018)</i>	213
M. Pierre-José FILIPUTTI, présentation de la motion	213
M. Hyacinthe VANNI	214
M. Antoine POLI	214
Le président Gilles SIMEONI, avis CE	214
Prise(s) de parole :	
M. Petr' Antone TOMASI	215
M. Antoine POLI	215
M. Jean BIANCUCCI	215
M. Petr' Antone TOMASI	216
M. Antoine POLI	216
Pause pour la rédaction d' amendements des motions fusionnées (2018/E4/036 et 2018/E6/060)	216
M. Hyacinthe VANNI	216
Le président Gilles SIMEONI, amendement CE	216
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	217
M. Antoine POLI, avis	217
Vote amendements	218
Vote motion ainsi amendée	218

<u>Motion n° 2018/E6/055</u> déposée par M. Pierre-José FILIPUTTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Création d'une Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à la politique de la pêche en mer <i>(Délibération n° 2018/298 AC du 30 novembre 2018)</i>	218
M. Pierre-José FILIPUTTI, présentation de la motion	219
M. Jean-Christophe ANGELINI, amendement	220
Vote amendement	221
Vote motion ainsi amendée	221
<u>Motion n° 2018/E6/054</u> déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI nom du groupe « Corsica libera » : Creazione d'une cummissione di l'Assemblea di Corsica in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publiche di a lingua corsa <i>(Délibération n° 2018/299 AC du 30 novembre 2018)</i>	222
Mme Vannina ANGELINI-BURESI, présentation de la motion	222
M. Jean-Christophe ANGELINI, présentation des amendements	223
Prise(s) de parole :	
M. Petr' Antone TOMASI	224
M. Hyacinthe VANNI	224
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	224
M. Hyacinthe VANNI	224
Vote amendements	224
Vote motion ainsi amendée	224
Le président Gilles SIMEONI	225
M. Jean-François CASALTA	225
M. Petr' Antone TOMASI	225
<u>Motion n° 2018/E4/028</u> déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Création d'un observatoire régional des violences faites au femmes <i>(Délibération n° 2018/300 AC du 30 novembre 2018)</i>	226
M. Pierre POLI, présentation de la motion	226
M. Hyacinthe VANNI, avis des commissions conjointes (violence/social)	227
Mme Marie SIMEONI, lecture de l' amendement	227
Mme Lauda GUIDICELLI, avis	228
Vote amendement	228
Vote motion ainsi amendée	228

Reprise de la séance à 10 h 40.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Nous allons commencer par le maritime.

TRANSPORTS / TRASPORTI

Rapport n° 2018/E6/240 : Adoption d'avenants prolongeant la durée des conventions de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Chers collègues, ce projet de délibération, un avenant de quatre mois au contrat de délégation de service public actuel pour le maritime, a vocation à autoriser la prolongation, par avenant, de nos conventions actuellement en cours, sur le passager et les marchandises entre le port de Marseille et les ports corses, pour une durée de quatre mois.

Il s'agit, pour nous, de disposer du temps nécessaire pour mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence préalable aux futures conventions qui devraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2019.

Par délibération du 28 juillet 2017, notre Assemblée avait décidé d'attribuer ces contrats de délégation de service public, pour l'exploitation du transport maritime, au groupement composé de la Corsica Linea et de la Méridionale, pour la liaison entre le port de Marseille et les cinq ports de Corse.

Ces conventions sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017 et elles expirent le 31 mai 2019.

L'article 10 de la convention prévoit une faculté de prolonger leur durée de quatre mois, soit jusqu'au 30 septembre 2019, selon la convention, je vous la cite : « en cas de prolongation de la présente convention, à la demande expresse de la Collectivité de Corse, dans une limite de quatre mois dans l'hypothèse où il serait nécessaire d'assurer le principe de continuité territoriale sans autre alternative raisonnablement envisageable ».

Donc, la convention nous le permet. Cette prolongation peut donc aller jusqu'au 30 septembre 2019 et elle prend donc la forme d'avenant.

A ce niveau-là, je pense qu'il n'y a pas beaucoup plus d'explication, c'est vraiment technique, je pense que je reviendrai plus largement sur le futur schéma à venir que nous mettons en place et que nous vous proposerons dans les deux rapports qui suivent, à partir du 1^{er} octobre 2019. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, je crois qu'il y a un avis oral de la Commission du développement. Vous avez la parole, Mme la rapporteure.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, je crois qu'il y a également un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Oui, M. le Président, avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport. Personne ne demande la parole, donc je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons donc demander à la conseillère exécutive de nous présenter le rapport suivant.

Rapport n° 2018/E6/241 : Le sort de l’outil naval » - Renonciation à l’acquisition des navires

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Le 6 septembre 2016, notre Assemblée avait approuvé, « en l’état de la résiliation juridictionnelle avec effet au 1^{er} octobre 2016 de la convention de délégation de service public maritime 2013-2023», le principe de l’acquisition, auprès de la SAS MCM, des navires « PAGLIA ORBA » et « MONTE D’ORO », en application des dispositions de l’article 40 du contrat.

Aux termes de la délibération, l’opération avait vocation à s’inscrire dans le cadre d’une convention de cession comportant différentes clauses, notamment la désignation d’un expert qui avait principalement, et en substance pour mission, au contradictoire de la Collectivité territoriale de Corse à l’époque, de l’OTC et de la SAS SCM, d’expertiser les navires à acquérir.

Cette expertise a été organisée, d’un commun accord entre les parties.

La mission a été confiée au cabinet d’expertises maritimes et fluviales Charles EVRARD qui a été amené à se positionner sur les contraintes techniques et environnementales liées à l’exploitation de ces navires.

Ce rapport, et vous l’avez en copie, a été déposé en février 2018.

Selon l’expert, je vais vous lire quelques passages qui sont, à mon sens, essentiels et qui ont été décisifs : « les navires "PAGLIA ORBA" et "MONTE D’ORO" sont âgés, respectivement, de vingt-six ans et vingt-neuf ans. Ce sont donc des navires qui s’approchent de leur fin de vie, même s’ils sont bien entretenus, sachant que ce type de navire est généralement déclassé après trente à trente-cinq ans de service.

En mars 2019 et décembre 2020, les deux navires vont devoir passer des visites poussées, ce qui, potentiellement, pourrait entraîner des coûts non négligeables.

Pour satisfaire à la réglementation relative aux rejets atmosphériques, ces deux navires devront subir des transformations importantes ou, au minimum, des adaptations pour fonctionner avec de nouveaux types de combustibles ».

Dans le premier cas, les investissements seront très importants, et donc non économiquement viables pour des navires de cet âge.

Actuellement, la solution permettant une exploitation de navires, dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et des consommations réduites, consiste à utiliser des navires de dernière génération, adaptés aux nouvelles normes, en matière de sécurité et environnement, avec un hydrodynamisme de coque optimisé.

Les conclusions du cabinet EVRARD conduisent donc à remettre en cause l'opportunité économique du rachat de ces deux navires par la Collectivité de Corse.

Son rapport met en exergue la nécessité de prendre en compte l'évolution prochaine des normes environnementales, concernant les rejets atmosphériques, les rejets des eaux de ballast et les rejets atmosphériques liés à l'émission de particules dans l'air, afin d'adapter les navires.

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, de renoncer, compte tenu de cette expertise, à l'acquisition de ces deux navires.

Alors, si vous me permettez, je voudrais quand même qu'on soit aujourd'hui très précis et qu'on se replonge dans le contexte de septembre 2016.

Aujourd'hui, évidemment, le trafic maritime fonctionne bien sur notre île et on ne peut que s'en réjouir. En septembre 2016, et depuis que nous avons été élus en décembre 2015, nous avons connu, et on ne peut pas l'oublier, une situation catastrophique, notamment en décembre 2015, et un passé sur lequel on ne va pas s'éterniser, parce que je pense qu'il faut se tourner vers l'avenir, mais le contexte est quand même très important pour replacer, aujourd'hui, les explications de ce rapport.

L'idée, en septembre 2016, est qu'il faut se positionner compte tenu de la situation juridique de l'ex SNCM, du rachat de cette compagnie et des différents épisodes judiciaires qui ont conduit, aujourd'hui, à la création de la Corsica Linea. La Collectivité avait la possibilité, dans un délai contraint, de lever ou non l'option sur la possibilité de cette acquisition, selon l'article 40.

Selon cette rédaction, nous aurions pu ou non, nous nous considérons que ces bateaux étaient des biens de retour. La rédaction de l'article 40 faisait que nous avions la possibilité de nous positionner dans ce délai contraint, à ce moment-là, sur notre volonté d'acquisition, ou pas, de nous positionner sur le rachat de ces navires.

Je crois qu'à cette période-là, si nous ne l'avions pas fait, nous aurions fait une erreur. La Collectivité devait se positionner pour se porter acquéreur de ces navires qui étaient, d'ailleurs pour nous, plus des biens de retour que des biens que nous devions acheter.

Donc aujourd'hui, ça a été, évidemment...et j'anticipe certainement sur les débats, l'idée d'une compagnie maritime n'est pas remise en cause, c'était, en 2016 une étape absolument essentielle, ces navires auraient pu être les premiers éléments de notre future compagnie maritime.

Aujourd'hui, cela n'altère en rien notre projet politique. Je crois que c'est une étape qui est absolument essentielle, c'est une étape de raison. Il n'est pas, économiquement viable, pour la Collectivité de Corse, d'acquérir ces navires. Cela ne remet, en rien, en question notre volonté de créer cette compagnie, avec des navires propres, nous l'avons dit.

Les contraintes environnementales, en 2016, n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, cela a chamboulé aussi tout notre calendrier sur le maritime et, notamment l'évolution des deux rapports qui vont suivre. Et, je crois que, compte tenu des contraintes du moment, notre position était juste. Si nous avions fait le contraire, à mon sens, nous aurions fait une erreur. Et, vue le vote unanime qu'il y avait eu au sein de notre Assemblée, pour cette proposition d'acquisition, je crois que le choix était le bon.

Aujourd'hui, nous sommes obligés, de manière très raisonnable, de nous poser la question et je la soumets, évidemment, à vos commentaires, à vos remarques et à votre vote, mais je crois que cette décision est juste, et cette décision va nous conduire à réunir, dès le mois de septembre, la Commission de faisabilité de la compagnie maritime régionale qui reste notre objectif pour le 1^{er} janvier 2021 avec, comme objectif, de nous permettre d'envisager les différents scénarii, compte tenu de cette non-acquisition, peut-être se tourner vers des navires propres ou revoir le schéma de la SEM d'investissements et des SEMOP.

Voilà, je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission du développement. Julie GUISEPPI va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

M. le Président, sur les observations des commissaires, **M. François-Xavier CECCOLI**, sans rentrer dans le débat de la compagnie régionale à laquelle il a rappelé son opposition, s'est dit favorable à la proposition de renonciation d'acquisition de l'outil naval, eu égard au coût de cette opération, mais également aux normes environnementales dont le respect paraît très difficile avec des navires aussi anciens.

Il lui est donc apparu plus raisonnable de ne pas aller plus avant, dans ce projet de rachat de ces navires.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la rapporteure. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport. M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je vais être assez bref. Bien sûr, nous, nous allons valider cette proposition, tout simplement parce que, je vous le disais hier, je savais que, lors de cette session, j'aillais pouvoir le dire à plusieurs reprises, nous, nous sommes des gens pragmatiques, aujourd'hui l'idée d'acheter deux rafiots, heureusement que nous l'écartons et, heureusement que vous l'écartez. Donc, à partir de là, on ne peut que soutenir votre proposition.

Par contre, permettez-moi de faire quelques commentaires sur ce que vous venez de dire, Mme la Présidente. Vous essayez, bien évidemment, de nous convaincre que l'idée initiale d'une compagnie régionale, la majorité territoriale n'a pas changé d'avis, moi je suis convaincant aujourd'hui, je prends les paris qu'il n'y aura pas de compagnie régionale et j'ai envie de vous dire : heureusement et, encore une fois, de façon pragmatique. Pourquoi ? Je vais rebondir sur vos propos, vous avez commencé par nous expliquer qu'actuellement, le trafic maritime ça fonctionne bien et que vous êtes, d'ailleurs, à l'origine de ce bon fonctionnement.

Alors bon, je vais dire : oui, la majorité territoriale a su, lors de son arrivée aux responsabilités, je pense qu'elle n'a pas été toute seule, je pense qu'il y a eu sûrement différents paramètres qui ont permis cette réussite, mais allez, on va donner quitus à la majorité territoriale d'avoir bien géré ce dossier du maritime. Ça fonctionne bien, pourquoi vouloir changer quelque chose qui fonctionne bien ? Moi, c'est à cette question-là, que je voudrais que vous répondiez, c'est-à-dire que, oui, je vais dans votre sens, oui je reconnais votre travail, oui ça marche bien et vous m'expliquez que vous voulez changer les règles du jeu et prendre des risques.

Donc voilà, moi je veux juste être éclairé sur ce point-là. Sur le rapport, bien évidemment, nous le soutiendrons. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce dossier important ? Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci Président. Ça va être bref également. C'est un dossier qui est, lui aussi, important, sur lequel on a pu entendre et dire un certain nombre de choses ces derniers jours : ce rapport mettrait fin à l'idée, à l'aventure de la compagnie dite régionale, de la compagnie maritime Corse. En ce qui nous concerne, et à la lecture du rapport, il n'en est rien.

La renonciation à l'acquisition de ces deux navires ne remet en cause ni l'existence de la SEM d'investissement et encore moins l'existence des SEMOP. Et l'acquisition de ces deux navires était conditionnée, y compris dans la délibération de 2016, par l'expertise qui devait être fournie. Donc on est dans le cadre strict de ce que l'Assemblée de Corse a voté, lors de la mandature passée, et je crois que, pour rester sur les développements de ces deux dernières années, le rapport que nous examinons aujourd'hui ne peut que prêter à sourire lorsque certains ont pu reprocher à la majorité de vouloir acheter à vil prix, les deux navires dont qu'il est question aujourd'hui, le Paglia Orba et le Monte d'Oro.

Donc nous, bien sûr, nous votons le rapport, qui est un rapport logique. Et, nous disons clairement notre attachement, et à la compagnie maritime Corse, et à l'idée d'une SEM d'investissement et d'une flotte qui entre dans le patrimoine de la Collectivité parce que c'est bien là le modèle économique que nous avons choisi ensemble et c'est bien cette SEM qui sera déterminante, y compris pour aller vers un développement et des énergies propres et des retombées économiques en Corse, à travers ce que l'on a pu

qualifier de chantiers navals, lors de la précédente mandature. Alors, pas pour construire le bateau entièrement mais, en tout cas, en lien avec les lycées maritimes, en lien avec une vision du développement et de la mer, je note la proposition, qui est en train de prospérer, d'un parlement de la mer et qui nous agréée. Je crois qu'il y a là, des perspectives de développement qui sont réelles et qui doivent nous amener à maintenir cette exigence politique, c'est ce que fait la majorité, d'une création, contrairement à ce que vient de dire notre collègue Jean-Charles ORSUCCI, d'une compagnie qui a été débattue, sur laquelle on a trouvé l'équilibre et qui demeure la volonté de la majorité territoriale.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Oui, Hyacinthe VANNI, pour le groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Sans alourdir les débats puisque la conseillère exécutive a fait une présentation très courte, très précise et tout le monde connaît nos idées et quel est le projet politique qui est le nôtre. Bien entendu, je rejoins totalement les propos de mon collègue et ami Petr'Antone TOMASI. Et pour dire à Jean-Charles : oui, ça marche bien aujourd'hui, et on s'en réjouie, puisque ça marche bien, mais comme le rappelait Mme la présidente, on sait d'où on vient, on ne va pas toujours rappeler le passé, tout le monde le connaît, Jean-Charles mieux que les autres, puisque tu étais là, à l'époque. On sait la situation que l'on a aujourd'hui et nous, notre projet politique, vous l'avez compris, c'est la maîtrise totale de nos transports et la création de cette fameuse compagnie régionale, à laquelle nous n'avons pas renoncé, à laquelle vous n'avez pas renoncé, et vous nous avez rassurés, même si, personnellement, je n'étais pas très inquiet.

Mais, en tout cas, notre projet politique, c'est celui-là. On prendra le temps qu'il faut, mais on le mènera à bien, comme tous les autres dossiers aujourd'hui qui sont, j'ai envie de dire, sur la bonne voie. En tout cas, vous avez notre confiance totale, Mme la Présidente, mais je pense que vous n'en doutiez pas beaucoup.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Nous allons voter avec vous, mais pas forcément pour les mêmes raisons, même si on partage, évidemment, la volonté, mon cher Hyacinthe, de ne pas refaire le passé. Enfin, il y a quand même un passé récent dont on ne peut pas s'exonérer, c'est un jour de rentrée des classes, pour ma part je n'ai pas pu assister à ces débats, mais quand je suis arrivé dans l'après-midi, on m'a montré un certain nombre de clichés où, et les uns et les autres, s'enthousiasmaient, le point levé, ce qui avait valu, du reste, le lendemain, le titre d'un quotidien régional bien connu, avec ce fameux cliché. Alors j'ajoute, du reste, parce que le droit à l'erreur est acquis à chacun, qu'en bas à gauche, il était question d'éliminatoire de coupe du monde, et le quotidien titrait : « les bleus ratent leur rentrée » et, de façon centrale, on titrait : « les élus territoriaux ont entériné le principe de la naissance d'une compagnie régionale ».

On ne va pas épiloguer. Est-ce que le modèle de l'époque est remis en cause ? On n'est pas obligés de polémiquer, le modèle qui a été le vôtre, aujourd'hui n'est pas remis en cause. Il a été d'ailleurs rappelé, ma chère Vanina, par votre prédécesseur, dès le 7 septembre, à une question qui lui était posée : « comment s'articule ce nouveau modèle de gestion ? » Et, on doit vous donner acte d'une certaine continuité, La réponse était la suivante : « il s'articule autour de plusieurs piliers, la constitution d'une société d'économie mixte d'investissement, la constitution de deux sociétés d'exploitation sous forme de SEMOP » et, je cite : « le troisième pilier, fondateur de ce nouveau modèle de gestion est le retour de l'outil naval, sur le fameux principe des biens de retour, de deux navires : le Paglia Orba et le Monte d'Oro ». Et, on est d'autant plus libre que nous vous avons accompagnés dans cette démarche, à cette réserve près, qui est constante chez nous, qui a toujours été de dire que le métier de cette maison, ça doit rester la rédaction du cahier des charges et qu'on peut très bien organiser, et la desserte aérienne (nous y viendrons dans quelque temps), et la desserte maritime, sur les principes fondateurs des capacités, de la fiabilité et du moindre coût. Et nous, on a toujours dit que le métier de cette Collectivité, ce n'est pas d'acheter des bateaux.

Donc, on ne peut que vous accompagner, pour des raisons techniques. On aurait aimé qu'elles soient politiques, sur le fait de renoncer à l'outil naval.

Alors, d'aucuns y verront, de façon polémique ou politicienne, un enterrement de première classe de vos objectifs, et vous aurez beau jeu de dire que rien n'a changé. Nous, le fait que ce modèle soit, d'une certaine façon, remis en cause, pour des raisons écologiques, environnementales ou

techniques, nous agréer. Le métier de cette collectivité n'est pas d'acheter des bateaux.

J'ajoute, pour faire lien avec un rapport que vous avez évoqué hier, et des tendances qui évoluent avec le temps, il y a un temps pas si lointain où, à contre-courant, à rebours de ce qui se passait en Méditerranée, un passager sur trois était transporté par voie aérienne et deux sur trois, deux tiers, l'étaient par voie maritime. Cette tendance a évolué, et c'est heureux, parce qu'on rentre dans le sens de l'histoire, en tout cas dans l'histoire des transports des îles où, en gros, si j'ai bien compris, on est sur moite-moite, un passager sur deux, 52/48, donc un passager sur deux qui est transporté par voie maritime, et l'autre par voie aérienne.

Et comme souvent, vous essayez, et je pense que votre volontarisme n'y est pas étranger, de tirer les bénéfices de cette situation, il n'est pas inutile de rappeler que si le décor de fond du transport maritime a évolué en Corse ces dernières années, oui il y a un changement de majorité, oui il y a eu l'affichage d'un volontarisme, oui il y a une énergie que vous mettez en œuvre. Pardon, il y a aussi, accessoirement, un concours historique qui est la disparition de la SNCM et 150 industriels qui se réveillent un beau matin et qui se disent : on ne va peut-être attendre que la Collectivité fasse tout le job, on va peut-être prendre notre destin en main, mettre deux sous dans cette histoire et organiser notre transport maritime.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'initiative privée qui concoure au service public, et nous aurons à examiner tout à l'heure le périmètre des obligations de service public et des délégations de service public, comme quoi, et c'est le message qu'on veut rappeler, on peut très bien organiser un service public sur la base d'initiatives privées, sans pour autant que nous ayons, et nous sommes constants sur ce sujet, à en gonfler le poitrail sur le thème *i battelli sò i nostri*. C'est une ligne de fracture entre nous, qui reste constante et que nous aurons à cœur de rappeler dans les mois qui viennent.

Nous, tout ce que l'on souhaite, pour finir sur une note globale plus politique, vous concernant, c'est que tous ces effets d'annonces soient suivis d'annonces des faits. On est sur une situation où, en début de mandature, vous avez envoyé tellement de signaux et vous avez nourri tellement d'espoirs dans l'opinion, sur un certain nombre de sujets que, maintenant, l'opinion est en droit d'attendre, non pas des résultats, on connaît les dynamiques, on connaît les inerties des collectivités, on connaît la lenteur qui prévaut dans la traduction et la mise en œuvre de ce que vous espérez, je passe sur les déchets, mais quand vous lancez dans l'opinion du métro aérien sur les îles de Méditerranée, quand vous lancez dans l'opinion l'histoire de l'Hyperloop, en début de mandature, je me souviens très bien, février 2016 (ou mars peut-

être), concomitamment à la présentation des orientations budgétaires par le président qui nous explique, à juste titre, les contraintes dans lesquelles on se situait, vous aviez, la veille ou l'avant-veille, un article de notre ami Hyacinthe VANNI qui nous expliquait qu'on aurait très bientôt, à l'horizon des deux ans, le train sur Folelli.

Ça fait partie de ces messages qui ont été envoyés, en début de mandature, qui ne sont pas suivis et, à la limite, comme administré, comme citoyen, on ne peut que le regretter. Mais je crains que ce dossier, comme d'autres, ne suive le cortège de toutes ces déclarations, de tous ces aspects déclaratifs qui ne voient pas le jour.

Voilà ce que je souhaitais dire, au nom de notre sensibilité, sur ce sujet et, évidemment, pour des raisons diamétralement opposées à celles de cette majorité, nous voterons « pour » ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président. Alors, déjà une compagnie maritime, régionale ou pas, je pense que, pour reposer le débat, ce qui est important pour les Corses, pour les Corses qui sont directement concernés par le transport ou ceux qui ont une relation économique avec ce transport, je pense notamment aux industriels, mais aussi au secteur touristique, ce qui est important c'est le service, et dans le service, bien évidemment, on parle de sécurisation du service, on parle du prix, et on parle de la qualité.

La compagnie régionale, finalement, mais ce propos n'engagera bien-sûr que notre groupe, n'est rien d'autre qu'un moyen, si l'on sort de l'aspect politicien et politique, c'est un moyen. Mais sur ce moyen, finalement, que pensons-nous ? Et j'ai envie de dire : que pense également l'Europe ? C'est que les moyens juridiques liés à une intervention du domaine public s'entendent lorsque le privé ne fonctionne pas, ou lorsqu'il y a carence. C'est, en tout cas, la lecture que nous avons, nous, de l'intervention de l'acteur public sur un élément aussi important que le transport, eu égard à une île. Et la présidente l'a souligné, aujourd'hui je crois qu'on peut considérer que le transport ne fonctionne pas si mal.

Je vous rappellerai simplement, pour parler d'un sujet qui me tient toujours à cœur vous le savez, d'agrumiculture, que nonobstant ces trois

dernières années, 15 ans : 15 grèves. Alors, je n'ai pas dit : 15 mois de grève, mais 15 ans et 15 grèves. Eh bien, depuis trois ans, pas de grève.

Donc, je pense que c'est quelque chose auquel nous, on se rattache profondément. On essaye de sortir du schéma politicien pur, on considère que le débat de la compagnie régionale, nous n'y sommes pas favorables, tout en respectant votre position, parce qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans les conditions qui nous semblent judicieuses pour que notre Collectivité investisse sur un tel sujet.

Par contre, pour aller un peu plus loin sur le sujet, je pense qu'effectivement, le fait de renoncer à cet achat de bateaux, et sans aller chercher le changement, que d'aucuns auquel certains vous feraient porter en disant : « vous avez changé d'avis » ou pas , peu importe, nous, nous restons sur nos bases. Mais, effectivement, ça aurait été une grave erreur d'acheter ces deux bateaux. Je ne reprendrai pas les termes d'une de vos collègues qui l'a dit, elle a appelé cela des « screux », sans la citer, mais elle a tout à fait raison, je crois qu'acheter ces bateaux-là, c'est quelque chose que l'on peut, et que l'on doit éviter.

Avait été également sous-estimé le niveau de mise, et à la fois en sécurité, mais surtout en matière de pollution de ces navires. Donc, finalement, beaucoup de choses, beaucoup d'argent pour un résultat qui reste, somme toute, à mon avis, très aléatoire voire pire.

Par contre, un autre sujet qui nous tient à cœur, nous avons tous constaté, et je ne vous fais pas injure, Mme la Présidente, qu'effectivement, c'est sur les cendres de feu une compagnie maritime publique, qu'a été construite une nouvelle compagnie.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que la meilleure défense des intérêts de la Corse, ça doit être, et j'insiste là-dessus, une véritable concurrence entre acteurs privés. Mais qui dit concurrence, dit également le rôle qui incombe à cette Collectivité, qui est d'être le garant que cette concurrence s'exerce et s'exercera, et j'insiste sur le propos.

Aujourd'hui, les acteurs, je pourrais les citer dans le désordre, Corsica Linea, la CMN, Corsica Ferries, et les acteurs occasionnels, sont le garant que nous puissions, les uns et les autres, prendre le bateau à des tarifs que je trouve toujours trop élevés, mais on ne dira pas prohibitifs, et en ayant un choix de qualité et d'opportunisme. Nous devons être vigilants à ce que cette concurrence ne s'affaiblisse pas. Tout ce qui pourrait porter à la fusion ou à l'absorption de ces moyen, j'appellerai même ça phagocyté, se ferait au détriment des Corses.

Et je crois que, pour ce qui nous concerne et si notre Collectivité veut être dans son rôle, elle se doit d'être le garant, tout comme l'Etat, le garant que cette concurrence puisse continuer de manière saine et sereine, et force nous revient de vérifier que les prix évoluent dans le bon sens, que finalement les conditions... je ferai une référence toute simple, on est sur une île, on est sur sujet polémique, on est sur un sujet d'avenir, prenons simplement le cas des États-Unis d'Amérique qui ont vécu ça avec les fameuses lois anti-trust, soyons vigilants pour que, à un moment donné, on ne se réveille pas en s'apercevant que, finalement, eh bien, les actifs du transports en Corse peuvent être détenus uniquement par une minorité.

Donc, à nous d'être vigilants pour que cette concurrence continue de s'exercer de manière saine et sereine.

Pour ce qui est de la compagnie régionale, pour les raison que nous avons évoquées, nous y restons opposés tout en comprenant que vous ne soyez pas de notre avis. Et Mme la Présidente, en tout cas, je pense que c'est une décision courageuse que de, j'appellerai ça, renoncer à cet achat qui ne nous semblait déjà pas opportun et qui l'est encore moins aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Donc, il n'y a plus de demandes de prises de parole. La conseillère exécutive va répondre aux différentes interpellations et interventions. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Je crois qu'aujourd'hui, Jean-Charles ORSUCCI parlait de pragmatisme, nous sommes tous sur la même longueur d'ondes, en tout cas sur ce point-là. L'objectif et, bien sûr ce qui nous tient à cœur, et je crois que, là aussi, nous nous rejoignons tous, c'est la préservation des intérêts généraux de la Corse et du peuple Corse.

Alors nous, notre objectif politique, bien sûr, vous l'avez compris et on ne se rejoint pas là, mais nous aurons toujours l'occasion d'y repenser ensemble, c'est effectivement cette compagnie, la maîtrise de cet outil, la maîtrise de nos transports pour construire une société, un modèle politique que nous avons choisi dans notre majorité.

Alors c'est vrai, aujourd'hui ça fonctionne, vous avez raison, et on ne peut que s'en réjouir, et je félicite bien sûr les initiatives privées qui ont

permis, avec nous, de construire ensemble et de passer outre cette situation de marasme que nous avons connue en décembre 2015, parce que je vous rappelle que, il n'y a même pas trois ans, il n'y avait plus de continuité territoriale qui était assurée entre la Corse et le continent. Je me tourne vers le président du Conseil exécutif, je me tourne vers mon directeur de l'Office des transports, vers les services, vers nos avocats qui se sont retrouvés en décembre 2015 dans une situation dramatique pour la Corse.

Alors oui, ça fait deux ans et demi que ça fonctionne, on ne peut que s'en réjouir mais, pardonnez-moi de vous dire, comme le disait notre collègue François-Xavier CECCOLI, 15 ans, 15 grèves minimum. On ne peut pas faire abstraction du passé, tournons-nous vers l'avenir bien sûr, mais on ne peut pas faire abstraction de ce qui s'est passé. Nous sommes, encore aujourd'hui, et nous avons fait un travail, et je salue une fois de plus nos avocats et nos assistants de l'AMO, qui nous ont aidés à faire un travail exceptionnel pendant 18 mois, de redéfinition de ce service public.

Là, j'anticipe un peu sur les futurs débats, mais tout se rejoint. Le service public, aujourd'hui, évolue, nous le prenons en compte, nous prenons en compte ces initiatives privées, initiatives privées qui, je vous le rappelle quand même chers collègues, nous allons y venir, trafiquent (au sens juste du terme), dans le cadre d'obligations de service public quand même, il faut le rappeler, beaucoup l'ignorent. Donc, on est quand même dans un cadre contraint, dans un cadre, quand même, protégé qui se justifie largement et dont nous avons tout à fait besoin. Mais la Collectivité a un rôle essentiel à jouer.

Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, chacun se positionne et, forcément, d'un point de vue de nos priorités politiques, nous ne nous rejoignons pas, mais nous sommes quand même vraiment convaincus que nous pouvons organiser ce service public. Nous le faisons, c'est le rôle de l'Office des transports et de la Collectivité de Corse.

Mais nous pouvons aller plus loin parce que s'il n'y a pas cette compensation, aujourd'hui rien ne se fait. Donc, on peut quand même envisager une certaine évolution du rôle de la Collectivité qui, depuis 40 ans, compense ce service public, puisque c'est l'idée de ce service, il a évolué, on va y revenir. L'idée du passager qui pourrait être pris en charge et qui est pris en charge du fait de l'initiative privée, dans un cadre quand même protégé également, nous permet aujourd'hui de dire, qu'effectivement, nous sommes dans la bonne direction. Il faut garantir et pérenniser une qualité de service, maîtriser la définition, la mise en œuvre de la politique des transports. L'initiative privée, j'insiste, n'est viable que par la mise en œuvre, en tout cas

sur le schéma que nous avons défini, par un système de compensation et d'obligation de service public.

Donc, je n'anticipe pas, je suppose que nous allons y revenir sur les deux prochains rapports. Je salue le travail qui a été fait. Effectivement, j'insiste sur ce respect des règles de la concurrence, il est absolument essentiel, nous en sommes les garants, et je crois que là tout le monde se rejoint et le travail a été absolument intense, exceptionnel. Mais la réelle place de l'initiative privée, aujourd'hui, elle ne peut se faire qu'avec nous, donc forcément nous sommes obligés de réfléchir, et c'est le choix que nous faisons, à cette compagnie maritime.

Alors moi, je propose, et je pense que c'est une bonne solution, que nous réunissions dès le mois de septembre, comme je l'ai dit, la Commission de faisabilité de la future compagnie maritime, et je vous invite tous à y participer pour que nous puissions, ensemble, de manière tout à fait transparente, envisager ce futur schéma. Je ne dis pas que nous allons tous nous rejoindre, et je l'ai bien compris, ce n'est pas l'objectif, mais quand même, je pense qu'il y a vraiment une possibilité historique et le fait qu'aujourd'hui, j'insiste bien, tout fonctionne, tout le monde s'en réjouisse, on ne peut pas faire abstraction du passé parce que, malgré tout, l'évolution fait qu'aujourd'hui effectivement, et tous les acteurs ont participé à ce bon fonctionnement, nous ne sommes pas à l'abri, demain, de retomber dans les écueils du passé. Je crois que, pour nous, il faut être très vigilant, encore maintenant, et c'est ce que nous faisons quotidiennement pour que tout fonctionne bien et je ne doute pas que nous trouvions, et que nous allions dès le 1^{er} janvier 2021 dans la meilleure direction qu'il soit pour la Corse. Merci M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Le président du Conseil exécutif voulait ajouter quelques mots.

Le Président SIMEONI

J'ai écouté, bien sûr, avec intérêt et le plus grand respect, chacun des intervenants, notamment ceux de l'opposition.

Donc, l'heure n'est pas à la polémique, mais il y a quand même certains propos, mon cher Jean-Martin, que je ne voudrais pas laisser passer, au moins sans une réponse rapide parce que le silence pourrait être interprété comme une forme d'acquiescement de certaines de vos démonstrations.

Alors, je voudrais quand même dire que, nous aussi, nous nous disons quelquefois que nous n'allons pas assez vite ou, plus exactement, nous aimerions que les choses aillent plus vite. Mais, dans les exemples que vous avez cités, vous avez, à dessein, parce que vous êtes trop fin et trop connaisseur de la chose politique pour vous être trompé, mélangé plusieurs niveaux d'exemples qui, en fait, n'ont rien à voir. Lorsque vous venez nous parler d'Hyperloop, qui est un projet, à 50 ans, qui associe des chercheurs pour réfléchir, en anticipant à des innovations, et qu'une équipe corso-sarde figure dans la toute dernière short list, par rapport à un projet qui est un projet innovant, qui est retenu par un jury international, nous, nous nous en réjouissons et nous soutenons l'initiative (d'ailleurs modestement d'un point de vue financier) parce qu'elle est le symbole de ce que des îles qui, pendant des décennies, pour des raisons politiques imposées de l'extérieur, se sont tournées le dos, eh bien commencent à réfléchir ensemble, y compris pour rêver le futur.

Ensuite, vous nous parlez du métro aérien, vous dites : « on n'a pas encore le métro aérien ». Et oui, bien sûr, pendant des décennies, il y a des personnes qui ont regardé en disant : la Corse ça ne peut être, pour le maritime, que la Corse et Marseille et, pour l'aérien, ça ne peut être que la Corse et Paris, ou la Corse et Marseille/Nice. Et, conséquence de cela, un exemple : nous avons eu la réunion de la Commission des îles, qui s'est tenue à Bastia, un honneur (nous avons réuni plus de 80 représentants d'îles européennes), nous avons reçu notre ami le président Francesco PIERU, et le trajet le plus court, pour venir à Bastia, a été, pour Francesco, Cagliari-Paris-Nantes et il est arrivé en Corse.

Donc, c'est quelque chose qui défie l'entendement. Donc nous, nous avons essayé de réfléchir à ça et de nous dire : nous avons Rome qui est à 25 minutes de vol, nous avons Pise qui est à 25 minutes de vol (qui était le deuxième hub européen), nous avons Cagliari et la Sardaigne qui sont à 11 kilomètres, nous avons, un peu plus loin, les Baléares, essayons de réfléchir à construire, y compris avec Nice, un circuit, une vision partenariale, stratégique de ce que peut être cette organisation de l'espace méditerranéen, non pas dans un axe vertical de dépendance, mais dans un axe transversal.

Nous y avons pensé il y a deux ans, nous avons plaidé, Jean-Félix ACQUAVIVA, Vanina BORROMEI après lui, les gens qui nous aident, nos AMO et nos avocats, et personnels de l'Office des transports (que je salue amicalement), M. le directeur, M. MATTEI, tous les autres, Nanette. On a travaillé, le projet a été retenu « Per u Maritimu », on a un financement et on va essayer de construire cela. Et vous nous dites : « vous n'avez pas encore

sorti tout cela de terre ». Et non ! On ne l'a pas fait, on ne pouvait pas faire plus vite.

Mais je rappelle, et je le dirai de plus en plus souvent à tous ceux qui nous critiquent : lorsque Nicolas HULOT est venu, nous avons été invité et nous avons inauguré deux ouvrages, je parle sous le contrôle du maire de Bunifaziu, on ne parlait pas de Hyperloop là, on ne parlait pas de métro aérien, on parlait de station d'épuration, une à Quenza (21 ans), et l'autre à Bunifaziu (10 ans), et il a fallu, et je la salue, l'abnégation et le travail, et un engagement de chaque instant. Donc vous savez, Jean-Martin, parce que vous êtes élu depuis longtemps, et un élu sérieux qui travaille et qui suit les dossiers, vous savez bien qu'il faut du temps, et nous n'avons jamais sous-estimez le temps qu'il faudrait. Par contre, oui, nous avons annoncé des objectifs, et nous revenons systématiquement, et devant vous, et devant les Corses pour faire acter les avancées et quelquefois, aussi, les difficultés.

Alors, ne nous faites pas le procès d'avoir voulu faire rêver les gens. Nous, les gens ils nous ont aussi élu parce qu'ils rêvaient, et ils veulent un autre présent et un autre avenir, et on est confronté à une réalité qui est une réalité difficile. Mais on ne renonce ni à nos rêves, ni à nos idéaux, ni à nos objectifs stratégiques.

Et un dernier mot, je ne vais pas faire de polémique, mais je ne peux pas vous laisser venir nous critiquer au moment où on fait un choix, que vous validez parce que c'est un bon choix, c'est le choix de l'intérêt général. Vous le savez, on a quand même hérité d'une situation, particulièrement dans ce domaine, vous étiez à l'époque dans une majorité qui n'a pas su éviter, malgré les avertissements qui lui ont été donnés, des erreurs évidentes, d'un point de vue juridique, qui nous coûtent aujourd'hui, 10 ans après, 84 M€ au titre de la condamnation prononcée par le Tribunal administratif de Bastia où risquent de s'ajouter 40 M€, pour la mandature suivante.

Donc, ceux d'aujourd'hui auront à payer, parce que là, le temps il a passé aussi, mais l'addition que l'on paye en différé, elle est salée, et ne fais pas semblant de l'oublier.

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/242 : Obligations de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc, les obligations de service public. Alors, ce projet de délibération est destiné à renouveler le régime unilatéral d'obligations de service public de transport maritime de passagers et marchandises entre les ports Corses et les ports continentaux de Marseille, Toulon et Nice.

Il s'agit pour nous, aujourd'hui, de tirer les conséquences de l'évolution du contexte économique et cadre juridique propres à la desserte maritime.

En application des dispositions que votre Assemblée a adopté le 22 décembre 2013, la délibération 13/263 instituant un régime unilatéral d'OSP, obligations de service public, pour la desserte des ports de Corse, à partir des ports continentaux, Marseille, Toulon et Nice, ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Elles s'appliquent toujours, elles doivent s'applique normalement jusqu'au 31 décembre 2023.

Ces obligations de service public étaient liées à la délégation de service qui a été aujourd'hui résiliée. Et, en parallèle à ce régime d'OSP, il existe actuellement un nouveau régime conventionnel qui prend la forme de cinq conventions de délégation de service public, que nous avons validé l'an dernier dans notre Assemblée.

Je vous précise, vous le savez tous, mais il est toujours bon de la rappeler, que la maîtrise du schéma de desserte maritime Corse-Continent, suppose de renouveler ce régime unilatéral d'obligations de service public sur la base d'études économiques et juridiques qui sont conformes aujourd'hui au droit européen et au droit national.

Donc, les deux rapports, en fait, l'OSP et la DSP sont pour nous liés. Nous avons souhaité que ces deux régimes puissent, à partir du 1^{er} octobre 2019, être revus et être, je dirai, étudiés et se conformer vraiment aux réels besoins du service public que nous avons définis avec l'AMO.

Donc, aujourd'hui, dans le cadre qui nous a été donné, l'Office des transports avait lancé une consultation en vue de procéder à différentes études destinées à éclairer totalement les élus décideurs et, également les instances nationales et européennes, sur la faisabilité technique, juridique et économique de notre projet.

Conformément au règlement cabotage européen, la politique décisionnelle de la Commission européenne, la jurisprudence de la cour de justice de l'Union, il a fallu démontrer, et c'est ce que nous nous sommes évertués à faire dans 18 mois, l'existence d'un réel besoin de service public.

C'est sur la base de ces études, que la nécessité du maintien de ce régime unilatéral d'obligation de service public actuellement en vigueur, ainsi que son périmètre, ont été revu.

Donc, aujourd'hui pour être précis, parce que c'est vrai que c'est un petit peu technique, nous avons un contrat de DSP que tout le monde connaît, mais beaucoup ignorent qu'au départ des ports de Toulon, Marseille et Nice, il y a des obligations de service public, et les compagnies qui trafiquent sur ces lignes-là, qui trafiquent donc l'hiver, selon un cahier des charges que nous avons établi, ont la possibilité d'être préservées sur ces lignes l'été puisque, forcément, elles assurent un service que d'autres compagnies ne feraient pas toute l'année.

Donc nous, au vu de ce qui est ressorti de nos différentes études, tests marchés, test usagers, test opérateurs, effectivement il a été démontré qu'aujourd'hui, le passager et le transport du passager, en matière maritime, pour différentes évolutions dont nous parlions tout à l'heure, par exemple le fait qu'effectivement, il y a une inversion de la courbe, les résidents se déplacent de plus en plus par la voie aérienne, il a été démontré que l'offre privée assurait la majorité du trafic du passager, en tout cas du passager résident, pour à peu près 80 %, dans le cadre de ces OSP.

Ce qui signifie, j'anticipe mais les deux rapports sont liés, donc permettez-moi de le faire, qu'il nous restait pour assurer notre notion de continuité territoriale et de service public qui nous tient à cœur, 15, 20 % d'usagers que nous devons prendre en compte, dans le cadre de notre service public. Comment le faire ? Comment le justifier ? Comment le démontrer ?

Nous, aujourd'hui, à partir du moment, et on l'entend et c'est justifié, 80 % du trafic passagers est assuré par des compagnies sous OSP, les 15-20 % restant qui sont obligés de se déplacer, je fais référence aux étudiants qui partent avec leur véhicule, je fais référence aux personnes qui sont obligées de se déplacer pour des raisons de santé par exemple, nous avons fait

le choix d'intégrer ce nombre de passagers, qui pourrait apparaître résiduels par rapport aux DPS précédentes, dans le futur contrat de délégation de service public.

Mais parallèlement, nous avons aussi décidé de renforcer le trafic obligation de service public, ce trafic OSP, qui prévoyait initialement une rotation, principalement sur les ports principaux, par semaine en hiver. Nous avons fait le choix de renforcer ces OSP pour s'assurer, effectivement, que les passagers, au-delà de la DSP (où nous prévoyons un minimum de passagers, qu'il reste un minimum, bien sûr) et de passer à deux rotations par semaine en hiver, sur les ports principaux, dans le cadre de ces obligations de service public.

Alors, le schéma actuel, je vais quand même le rappeler pour que l'information soit la plus juste. Nous avons, par exemple, deux compagnies qui trafiquent dans le cadre de ces OSP, qui sont, par exemple, la Corsica Ferries, au départ de Toulon et de Nice, également la Moby, au départ de Nice. Pour la Corsica Ferries, par exemple, ils trafiquent sur les ports principaux tous les jours, mais l'obligation de service public à laquelle ils sont soumis, impose une rotation par semaine, en hiver.

Donc nous, nous avons fait le choix, et nous pensons que c'est le plus juste et ce qui sera le plus adapté aux besoins des Corses, de passer à un minimum garanti de deux rotations, en hiver notamment, par semaine, car même si, aujourd'hui, ils trafiquent tous les jours, rien n'empêche que, demain, ils ont la possibilité de ne venir que deux fois par semaine, en l'occurrence et en l'espèce, à l'heure actuelle, une fois par semaine.

Donc, nous faisons le choix d'évoluer, aujourd'hui, en ce sens. Nous faisons également le choix, dans ce contrat d'obligations de service public, de réduire, et ce n'est pas négligeable, le prix du tarif résident, du passage du véhicule, de 25 %, pour s'aligner sur le futur contrat que nous allons vous présenter tout à l'heure avec, désormais, un passage en résident à 26 € et un passage pour Le véhicule à 33 €, le tout hors taxes, bien évidemment.

Une réduction, également, du tarif du fret, pour nous permettre de nous harmoniser aussi sur le futur contrat de délégation de service public, de 42,50 € le mètre linéaire, à 35 € le mètre linéaire. Je reviens sur ce tarif de 35 € qui n'est, bien sûr, pas choisi au hasard. Avec nos services d'AMO, nous avons démontré que ce tarif de 35 € est le tarif du mètre linéaire de référence sur le continent, le mètre linéaire routier. Donc, pour nous, il était important de s'aligner sur ce coût routier, puisque c'est la référence qui nous permettrait

peut-être de gommer les surcoûts de l'insularité, mais j'y reviendrai dans le contrat de délégation de service public.

Alors j'aurai, M. le Président, un amendement que je peux, peut-être, présenter pour vous dire que, sur les ports secondaires, nous avons passé les rotations, aussi, à deux fois par semaine. Compte tenu du contexte et de la saisonnalité et, effectivement, des trafics que nous avons étudiés, il ne paraît pas opportun, aujourd'hui, de passer sur les ports secondaires à deux rotations par semaine parce que cela ne se justifie pas. Donc, il y a aura un amendement en ce sens, qui vous proposera de rester à deux rotations en hiver sur les ports principaux, Bastia et Aiacciu, deux en avant-saison et arrière-saison, trois en haute-saison, ce qui ne change pas.

Par contre, pour la desserte des ports de Prupia, Portivechju et l'Isula, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de rester à une rotation sur la saison hivernale, une en avant-saison et arrière-saison d'été, et trois en haute saison, ce qui nous semble tout à fait justifié, au vu des études de trafic que nous avons faites.

Donc, cette modification de l'OSP, on vous propose qu'elle soit mise en œuvre, si vous en êtes d'accord, le temps de notifier à l'Union européenne, à partir du 1^{er} octobre 2019, pour qu'elle soit en cohérence avec le contrat de délégation de service public qui vous est proposé et pour une durée de 10 années.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. Sur les observations des commissaires, prenant acte de la proposition de réduction du tarif de transport de marchandises, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si une baisse de tarif serait également envisagée pour les tarifs dits « export » et «export plus ».

Par ailleurs, anticipant sur l'objet de la motion déposée par son groupe, elle s'est interrogée sur l'opportunité de la présente révision des OSP

pour y intégrer l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour le bétail.

Sur le premier point, **M. Jean-François SANTONI**, directeur de l'Office des transports, a précisé que le choix s'était porté, pour l'heure, sur le maintien des tarifs « export », « export plus » et « matières premières » du fait de l'absence de recul suffisant sur la méthode mise en œuvre par l'Office.

Il a ajouté que cela n'excluait pas la possibilité de présenter à l'Assemblée de Corse (avant la mise en œuvre de la prochaine DSP au 1^{er} octobre 2019), une proposition de modification à la baisse des dits tarifs tendant à les aligner au même niveau de réduction que celui affecté au tarif marchandises.

Sur le deuxième point, la présidente de l'Office des transports, **Mme Vanina BORROMEI** s'est dite favorable à différer, pour le moment, la prise en compte d'un tarif dédié au fourrage et à l'aliment pour bétail, eu égard aux différents contentieux qui demeurent pendant notamment en matière pénale, et à l'absence de garanties juridiques. Elle a souligné que ces aspects pourraient très bien faire l'objet d'avenants ultérieurs dans la future DSP.

Elle a tenu à souligner également que sur cette question précise, la simple réponse des services de l'État, indiquant que toute aide d'État demeurerait possible dans le respect des droits communautaire et national, constituait une évidence, la véritable difficulté consistant à obtenir la garantie juridique d'un cumul possible avec le régime d'aides de la PAC dont la profession agricole est bénéficiaire.

Aussi, elle a indiqué que l'Office des transports de la Corse avait sollicité le conseil de leur AMO ainsi que d'un professeur spécialiste de droit européen aux fins de disposer d'une expertise juridique, les résultats de l'étude devant être rendus très prochainement.

M. François-Xavier CECCOLI a salué, pour sa part, la mise en œuvre de la réduction du tarif de marchandises, estimant que cela allait dans le bon sens et serait de nature à garantir aux entreprises et aux agriculteurs une meilleure compétitivité pour pénétrer les marchés nationaux et européens.

Intervenant plus particulièrement sur le tarif « export », il a salué, tout d'abord, la réduction sensible des délais de remboursement mise en œuvre par les services de l'OTC. Toutefois, il s'est interrogé sur les moyens susceptibles d'être mis en œuvre afin que la profession agricole n'ait plus à effectuer l'avance de trésorerie.

La présidente BORROMEI a précisé que les services de l'Office des transports, en accord avec les compagnies maritimes, avaient instauré un système de remboursement destiné à limiter le mieux possible l'avance de trésorerie des agriculteurs.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à qui la demande sur ce rapport ? Vous avez la parole, M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président. Juste pour préciser donc (ce sont des sujets un peu techniques), aujourd'hui, le fonctionnement de l'export, et de l'export plus, ce sont des avancées significatives, même si des dispositifs équivalents eurent existé par le passé, mais avec une efficacité moindre, qui ont même fait l'objet de poursuites et d'une actualité croustillante. Donc, cette aide est importante pour l'export, ça concerne, bien sûr les agriculteurs, mais tout autre producteur et puis, bien sûr, c'est destiné à fonctionner.

Donc, il y avait un premier point, c'était... Mme la Présidente, vous nous avez expliqué que les 35 € correspondaient à l'idée d'un transport terrestre, et je pense que ça c'est noble d'essayer de se caler là-dessus. Peut-être, si le coût n'est pas trop prohibitif, que l'export et l'export plus bénéficient, en proportion, des mêmes réductions que des 42,50 € vers les 35 € (ça, c'est une question qu'avait posée ma collègue Mme MARIOTTI, mais nous nous rejoignons sur ce point-là).

Ensuite, juste un point technique sur l'aspect du fonctionnement. Encore une fois, je tiens à le signaler, les délais de remboursement sont raisonnables et l'instruction qui en est faite par les services ne peut être que citée en exemple parce que nous nous attendions à bien pire au niveau d'un fonctionnement de comptabilité publique. Mais juste pour vous préciser comment ça fonctionne aujourd'hui, quand les gens bénéficient d'un remboursement : un agriculteur qui va exporter quelque chose sur le continent, paye aujourd'hui le plein-tarif à son transporteur routier, lui-même payant le plein-tarif au transporteur maritime et, ensuite, l'agriculteur ou la coopérative, peu importe, fait une demande remboursement.

Tout cela, pour vous dire qu'aujourd'hui c'est le petit, le plus faible, le moins riche, qui fait la banque, ce qui, je pense, n'est pas forcément le but

recherché par notre Collectivité, mais la question était de savoir si cela était lié à un règlement européen qui, quelque part, nous obligeait à faire cela.

S'il existait une possibilité de déroger, ce serait quand même extrêmement intéressant. Pourquoi ? Parce qu'il est, de notre avis, que la banque doit être faite par les compagnies maritimes, à savoir le plus riche. Ce n'est pas à l'agriculteur de faire le banquier dans cette affaire où, encore une fois, à tout exportateur.

Juste une chose aussi, prenez le cas d'une société d'un transporteur qui ferait faillite, eh bien la coopérative se retrouverait en position d'avoir avancé l'argent à une structure qui, elle-même ayant fait faillite, ne peut pas contribuer au remboursement.

Donc, encore une fois, si, Mme la Présidente, et je sais que la question n'est pas facile, juridiquement il existe une réponse, il sera intéressant que tous les exportateurs, qu'ils soient artisans, agriculteurs ou autres, ne soient pas obligés de réaliser la banque. Mais je signale quand même le propos, tout en étant content et heureux du dispositif.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Là, on est au cœur de l'activité de l'Assemblée de Corse sur l'organisation de la desserte maritime, et ça permet de rassurer Vanina et l'Exécutif, nous allons vous accompagner. Ceci dit, avec certaines réserves, Vanina, qui font lien, pardon mon cher Président, si je vous ai irrité, mais je ne résiste pas à la tentation, pour ne pas dire au plaisir, d'adopter la même grille de lecture qu'est la vôtre.

Vous m'avez dit que j'étais un fin politique, je retourne le compliment, vous êtes un fin juriste et vous ne pouvez pas ne pas savoir quels sont les risques juridiques qui entourent ce sur quoi nous débattons aujourd'hui, et les risques juridiques entraînent des pénalités, et les pénalités d'aujourd'hui, sont les risques mal calculés d'hier. Il ne faudrait pas que les risques mal calculés d'aujourd'hui soient les pénalités de demain.

Est-ce que vous avez bien fait votre travail ? La réponse est oui.

Le premier travail consiste à faire ce que l'on appelle un test de marché, et à évaluer la carence. Pour faire simple, et pour être un peu pédagogique, en matière de service public, s'il y a une initiative privée qui sait faire le job, on laisse faire et puis, si carence il y a, intervient ce que l'on est en train de faire, l'organisation d'un service public. Alors, avec cette distinction OSP - DSP, s'il y en a qui peuvent le faire sans être rétribués, c'est bien, sans quoi on compense par une délégation de service public.

Là où on est peut-être pas tout à fait d'accord, en tout cas où on veut manifester une certaine réserve, c'est sur la lecture du test de marché qui, pour nous (on pense que ça peut être un partage) est la suivante : on considère, j'élargie mon propos à l'ensemble des rapports, pas spécifiquement l'OSP, puisque rien n'est homogène et tout se tient, si on débat des OPS c'est précisément parce que, derrière, il y a une DSP, c'est de dire, en gros, qu'il n'y a pas besoin de service public pour les passagers et véhicules et qu'il y a un besoin résiduel de fret sur Marseille, en tout cas c'est la lecture que l'on en fait.

Partant de là, on voit un peu une contradiction qui peut, je dis bien qui peut, en matière juridique, on ne peut avoir que des doutes et il n'y a jamais de vérité, on peut avoir un risque de contentieux assimilé à ce que l'on appelle les aides d'état, sachant que, pour rappel, le risque, il entraîne une double peine en matière de pénalité. Vous avez le remboursement des aides par les compagnies bénéficiaires et, en corollaire, l'indemnisation des compagnies concurrentes, pas des concurrents, des compagnies concurrentes, c'est pour cela que la note est un peu salée aujourd'hui.

Donc, la question que l'on peut se poser, lorsque vous multipliez les obligations de service public, savoir si l'avenant n'est pas assimilé à une aide d'état, c'est, pour reprendre les propos du président et, dans ce droit fil, si tous les risques ont été bien mesurés, nous, le test de marché, l'absence de carence pour les quatre mois d'été, on a quelques doutes, nous, sur le rapport précisément qui touche aux OSP, lorsque l'on multiplie sur la saison d'hiver, à ce titre-là, et d'ailleurs j'observe que votre amendement vise un peu à réduire la voilure et, évidemment, ça tient compte, à priori, de ces observations, il ne faudrait pas oublier, je le dis avec toute la prudence qui s'impose, que sur ces sujets-là, nul ne détient la vérité, il n'y a pas de vérité absolue et, comme en toute chose, d'ailleurs c'est Victor Hugo qui le disait, la vérité elle est comme le soleil, elle fait tout voir mais elle ne se laisse pas regarder.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a d'autres allusions littéraires à formuler ? Non, il n'y en a pas, donc je donne la parole à Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Un mot, quand même, parce que quand ça ne va pas, c'est de notre faute, quand ça va bien, ce n'est pas grâce à nous, quand on a des idées, on nous les reproche, quand on a des projets, il ne faut pas en avoir. Enfin bref, moi je pense qu'aujourd'hui, Jean-Martin hâ durmitu male, c'est son rôle d'opposant, et on le respecte et, comme disait le président, c'est un fin politicien, il connaît les dossiers par cœur et, quelque fois, encore mieux que nous.

Tout cela pour dire que ce qui était important, pour nous, Mme la Présidente, c'est qu'il y ait une baisse du tarif résident et, au-delà du maritime, qu'on travaille sur une baisse du tarif résident aérien, mais je sais qu'on y travaille à l'Office des transports et à Air Corsica. Donc, c'est cela qui est important aujourd'hui, réussir à baisser ce tarif résident, avec toutes les difficultés que l'on connaît, nous, puisqu'on a discuté pendant des mois et je remercie, à mon tour, tous les services de l'Office des transports, le directeur, ses équipes, nos AMO, je sais que ça n'a pas été facile mais, en tout cas, l'objectif est atteint.

Aujourd'hui, les résidents corses peuvent se déplacer à un prix qui est le même que sur le continent pour des distances équivalentes.

Et au-delà du tarif résident, c'est le tarif du fret où il y a, là-aussi, comme le disait mon collègue François-Xavier CECCOLI, un effort considérable.

C'est cela l'objectif que l'on veut, on est en train de l'atteindre dans le maritime, et je m'en félicite, et c'est, pour le coup, un peu grâce à vous, Mme la Présidente, grâce à nous et à grâce à notre travail.

Les choses avancent à un rythme qui est le nôtre, mais qui est un rythme, quand même, qui est beaucoup plus réduit que le rythme qu'on a connu ces quarante dernières années.

Je ne vais pas revenir sur le train, je répondrai après, et sur certains autres dossiers. Mais faire en trois ans ce qu'on a fait, avec les situations auxquelles on a été confrontés, surtout dans le maritime, cela relève presque

du miracle, on le sait pour ceux qui ont siégé à l'Office des transports depuis 2010, et c'est mon cas.

La situation de l'Office des transports (je ne reviendrai pas dessus, tout le monde la connaît), est la situation d'aujourd'hui qui nous permet quand même, il faut le rappeler, de dégager plus de 20 M€ sur d'autres projets ferroviaires et routiers. C'est cela le résultat ! C'est cela le résultat de notre politique, qu'on a menée.

Baisse du tarif résident et excédent, je pense que, à ce stade, on ne peut pas faire mieux, en tout cas. Bravo, Mme la Présidente ! Bravo à vos équipes, et bon courage pour la suite !

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole Mme RIERA.

Mme Catherine RIERA

Merci, M. le Président.

Moi, j'avais juste une question à poser, à Mme la présidente de l'Office des transports, qui s'éloigne un peu des OSP mais qui, quand même, concerne le transport maritime et, notamment, cette notion de transport propre. On a vu votre engagement, M. le Président de l'Assemblée, sur votre vision, à long terme, sur la nécessité d'engager une politique, à cet égard, concernant effectivement les pollutions des transports maritimes. Et je voudrais savoir comment vous envisagez d'engager cette mutation et cette démarche, vis-à-vis des compagnies maritimes. Je pense, notamment, à une démarche à court terme, et une à plus long terme.

La première, serait peut-être d'investir dans les ports, dans des systèmes d'électrification des équipements pour les postes à quai. Je crois que la CMN a déjà équipé un navire dans ce sens. Je crois que la Corsica Linea y réfléchit, la Corsica Ferries peut-être, je ne sais pas. Mais, en tout cas, est-il éventuellement possible d'imaginer inscrire dans les cahiers des charges, dès maintenant, et peut-être à terme, cette notion d'équipement propre pour les navires ?

Et, à plus long terme, puisqu'on va tendre, on le sait, vers une propulsion au GNL, peut-on imaginer entamer des discussions, peut-être avec l'État, sur des incitations fiscales pour que les compagnies maritimes investissent dans des dispositifs propres ? Là-aussi, différents dispositifs

existent : les scrubbers, par exemple, pour les émissions. Ce sont des investissements assez conséquents. Je crois que c'est de l'ordre de 12 à 15 M€ par navire. Est-ce qu'on pourrait imaginer entamer des discussions avec le ministère de l'Ecologie, par exemple, pour essayer d'inciter et d'accompagner les compagnies maritimes qui, je le sais, sont favorables à entamer des réflexions dans ce sens.

C'était le sens de mon intervention, et merci en tout cas pour ces OSP que, pour notre part, bien évidemment, nous allons voter avec vous.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Avant de donner la parole à la conseillère exécutive, simplement sur ce point, sur lequel je suis intervenu récemment : effectivement, je crois que c'est un problème de santé publique qui est tout à fait considérable, je crois que chacun d'entre nous en est convaincu. L'électrification des ports, oui, mais l'électricité il faut la fabriquer et il y a également les centrales qui polluent pour fabriquer de l'électricité, donc, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus rationnel.

En revanche, je crois que les pistes sur lesquelles nous travaillons, et notamment la piste de l'hydromaréthermie, de la valorisation de l'énergie thermique de la mer, c'est effectivement quelque chose qui ne représente aucun inconvénient, aucune pollution, aucune pollution, évidemment, liée à des émissions quelconques, aucune pollution visuelle. C'est un procédé qui est éprouvé de façon générale, mais dont il faut encore vérifier par des études qu'il peut être adapté à des navires ou à quai. C'est ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui.

La Corsica Linea a d'ailleurs accepté le principe d'une expérimentation, qui est actuellement déjà en cours. Donc, sur cette piste-là sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoir, nous sommes, nous le pensons, en train d'avancer.

Ensuite, il y a, évidemment, la question du classement de la Méditerranée en zone SECA et NECA. C'est une piste très intéressante. J'avais préparé une motion en ce sens, qui va être examinée en commission, compte tenu de sa complexité, avant de revenir devant l'Assemblée à la rentrée prochaine. Mais, évidemment, il est essentiel de sensibiliser à la fois les entreprises avec lesquelles nous avons un contrat, mais également les entreprises qui ne sont pas dans ce cas.

Je dirai que, pour l'instant, les choses ont l'air d'être parties assez convenablement, parce qu'à la réunion de la commission qui travaille sur l'hydromaréthermie, il y avait non seulement les représentants de la Corsica Linea, mais il y avait également les représentants des entreprises qui ne sont pas liées à la Collectivité de Corse, notamment la Corsica Ferries et la Moby.

Donc, on sent vraiment qu'il y a, à cet égard, une prise de conscience qui est de bon augure, mais il faut évidemment travailler sur cette question-là. Je vois Jean BIANCUCCI qui participe aux travaux de cette commission et je crois qu'aujourd'hui, nous avons bon espoir d'avancer à un rythme plus ou moins rapide, selon, évidemment, les pistes en question. Le classement de la Méditerranée, c'est évidemment beaucoup plus compliqué et problématique que la question de l'hydromaréthermie, mais je crois qu'il faut, évidemment, prendre le taureau par les cornes, s'agissant des différentes pistes qui sont aujourd'hui empruntées.

Veillez m'excuser, Mme la Conseillère exécutive, d'avoir pris non pas sur votre temps de parole, mais de vous avoir fait patienter.

Mme Vanina BORROMEI

Je vous en prie. Merci, M. le Président.

Quelques remarques.

Concernant les tarifs Export/Export +, c'est vrai que nous avons eu la discussion en commission. C'est une évolution. On se félicite effectivement, parce qu'il est vrai que la mise en place de ce processus a été très lourde, et il y avait, forcément, des inquiétudes très importantes et, aujourd'hui, c'est un système qui fonctionne très bien et, d'ici la fin de l'année, il y aura quasiment 2 M€, en deux ans, qui auront été donnés aux entreprises locales, et on ne peut que s'en féliciter, mais j'y reviendrai également tout à l'heure, dans le cadre du contrat de DSP.

Ensuite, très précisément, sur l'avance ou sur le fait que les exportateurs, effectivement, doivent payer et avancer l'argent, il y a un système de bons de commande. C'est-à-dire qu'ils prévoient leur passage, nous, nous émettons, dans les 48 heures, le bon de réduction à la compagnie maritime, et ce système, en fait, fait qu'ils n'ont pas à régler immédiatement leur passage et donc, cela se fait, en principe, en fin de mois. Ce qui fait qu'il y a, certes, une trésorerie à avancer, mais qui est quand même minime parce que nous fonctionnons sur un système de bons de commande et de bons de

réduction qui font que, en principe, leur trésorerie n'est pas entachée de manière très significative, mais elle l'est, effectivement, de toute façon.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut saluer l'effort financier global qui est fait de manière générale et on pourra travailler, si cela nous le permet, à une évolution et à une baisse de ces tarifs aussi, sur le futur schéma. Mais c'est vrai que c'est une priorité pour nous aussi.

En ce qui concerne l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI, je voudrais préciser que dans le cadre de l'obligation de service public, il n'y a pas de risque concernant les aides d'État, car il n'y a pas de compensation financière. Évidemment, nous ne sommes jamais à l'abri du contentieux, c'est une évidence. Nous estimons, nous, avoir fait le travail le plus juste, en corrélation constante, et à chaque étape, avec la Commission européenne, les services de l'État et les services du Premier ministre, pour qu'il y ait le moins de risque possible. Après, le risque de contentieux, il est évident. Je vous dirai qu'aujourd'hui, le risque de condamnation, pour nous, est complètement écarté. Nous pensons être vraiment dans le juste, et c'est ce qui a motivé, bien sûr, la présentation de ce schéma OSP, mais j'y reviendrai également, si vous le permettez puisque comme vous le disiez, les deux rapports sont liés, plus longuement dans le contrat de délégation de service public.

En ce qui concerne les ports propres, les obligations et la manière dont nous pourrions intervenir auprès des opérateurs, il faut rappeler que les normes Marpol qui ont chamboulé notre calendrier (d'ailleurs, nous aussi puisqu'on savait que cela allait évoluer dans le bon sens, mais nous n'avions pas de calendrier), aujourd'hui c'est prévu pour 2020.

Donc nous, directement bien sûr, nous avons un rôle à jouer parce que cette mise aux normes, pour les compagnies, c'est une obligation légale, c'est une obligation du droit européen et cela va avoir, forcément, un coût et une répercussion, pour nous, qui est essentielle, et on ne peut que s'en féliciter. Mais, effectivement, nous travaillons, bien sûr, de concert, et nous attendons beaucoup du test opérateur et des réponses que nous avons (des différents opérateurs) pour savoir comment ils envisageaient l'évolution de leur flotte et le coût que cela pourrait avoir.

Vous parliez de scrubbers, oui c'est une possibilité et disons que, sur le court terme, c'est la possibilité effectivement qui est envisagée parce que c'est la plus pratique et cela évite de racheter un navire qui coûterait à-peu-près une centaine de millions d'euros.

L'idée des scrubbers, je vais rentrer un peu dans la technique, ce sont des filtres qui viennent, donc, se poser sur les cheminées des navires, sachant que ces filtres ont un coût très important, ils sont très lourds, ils alourdissent le navire, donc on prend moins de passagers, moins de fret, on utilise beaucoup plus de carburant, parce que la traversée est très longue. Et ce système qui, bien sûr, est un système qui permet de pallier et de résoudre ce problème de pollution, aura aussi un surcoût très important en matière de surcharge de carburant, et pourtant il est essentiel. Mais nous, on est obligés aussi de l'anticiper financièrement, même si on s'en félicite.

Donc, c'est vrai que nous travaillons en ce sens, nous échangeons beaucoup avec les compagnies maritimes, c'est une priorité pour nous. Aujourd'hui, ces compagnies, de toute façon, sont obligées de s'y soumettre. Donc, c'est évidemment une très bonne chose. J'insiste bien, cela a chamboulé beaucoup notre calendrier aussi, même si ça va dans le bon sens.

En ce qui concerne l'anticipation sur l'électrification des ports, il y a un double problème, on ne va pas se voiler la face. La CMN, effectivement, a commencé, sur un navire, à la mettre en place. Aujourd'hui, c'est prévu dans le port de Marseille. Ce n'est pas prévu dans les ports corses parce qu'il y a une double difficulté : c'est vrai qu'EDF aurait la possibilité, et nous aussi, de participer à la mise aux normes, dans ce sens-là, des ports corses. Cela a un coût énorme et on ne sait pas si on aura la capacité, avec EDF, de pouvoir fournir tout ce qu'il faut. L'investissement est très important, sachant qu'on espérait aussi, à terme, pouvoir passer sur du gaz. Donc, on est dans une phase de réflexion, et nous travaillons avec l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs consulaires (l'Agence de l'urbanisme), pour trouver évidemment ce qui, à moyen terme, pourra être la juste équation, pour nos ports, pour que nous ayons des ports propres. Les navires propres, ce sera le cas. Sachant qu'aujourd'hui, ce qui est prévu à Marseille permet d'alimenter, pour le moment, les navires qui font la desserte vers la Corse. Donc, c'est une solution, on l'espère, temporaire, mais on espère bien qu'à moyen terme, et nous y travaillons, nous trouvons le juste équilibre, et la bonne solution, à un prix qui serait, bien sûr, économiquement juste.

Il y a un séminaire qui est organisé, dans le cadre des programmes européens par l'Office des transports, mi-septembre, sur le GNL. Vous serez, bien sûr, tous conviés à participer à cette réflexion. Mais sachez que, pour nous, aujourd'hui, c'est vraiment une priorité et les compagnies, de toute façon, sont obligées de s'y soumettre, et je crois qu'elles sont tout à fait sensibilisées à la question, également.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a l'amendement du Conseil exécutif de Corse à son propre rapport, nous l'avons devant les yeux. Il a déjà été présenté, je vais le mettre aux voix. C'est l'amendement n°1 et l'unique amendement.

Explications sur cet amendement ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'ai simplement besoin d'une explication technique sur l'amendement sur lequel on est, peut-être, allé un peu vite.

Vous opérez une distinction entre les ports prioritaires, Aiacciu et Bastia, et les ports secondaires.

Premièrement, quelle est la motivation ? Deuxièmement, quel est l'impact en termes de rotations quantifiées ?

Le Président TALAMONI

Mme la Conseillère exécutive ?

Mme Vanina BORROMEI

Aujourd'hui, oui, on effectue cette distinction parce que cela nous semblait peut-être un peu trop important, au vu du trafic et au vu des différentes études que nous avons menées, de passer à deux rotations sur les ports secondaires en hiver (cela augmenterait pour les compagnies qui le font actuellement, ensuite d'autres compagnies pourraient s'y soumettre), mais par rapport au trafic actuel, si on passait à deux rotations sur les ports secondaires en hiver, il y aurait obligation de dix-huit rotations en plus (en hiver) pour les compagnies qui, actuellement, effectuent le trafic. Et nous estimons, nous, au-delà de ces éléments, qu'il n'est pas justifié, sur les ports secondaires, de passer à deux rotations, en hiver.

Par contre, sur les ports principaux, on est vraiment dans l'idée de renforcer cette obligation de service public, au vu du nombre réduit de passagers qui est intégré dans la DSP parce que, je vous le rappelle, aujourd'hui, elles viennent sept jours sur sept sur les ports principaux, mais au vu de l'obligation actuelle, c'est une rotation minimum par semaine, en hiver.

(Brouhaha)

Non, non, pour le moment, elles viennent, actuellement, et je prends l'exemple de la Corsica Ferries sur les ports principaux, puisqu'elle y est soumise actuellement, elle vient sept jours sur sept, avec une obligation, dans le contrat, qui est prévu à une rotation par semaine. Donc nous, on impose aujourd'hui, de passer à deux. C'est-à-dire que, si demain, ils décidaient de... Aujourd'hui, ils viennent sept jours sur sept, ils n'ont pas l'obligation de le faire, ils ont une obligation, de venir une fois par semaine. Nous, au vu du besoin qui a été établi, on dit : « voilà, vous venez sept jours sur sept, très bien », n'importe quelle autre compagnie peut souhaiter venir, par contre, on impose, dans ce cahier des charges qu'il y ait, au moins, deux rotations sûres par semaine, en hiver, sur les ports principaux, parce que si, demain, la compagnie décide de se soumettre à... elle y est pour le moment, elle ne pourrait venir qu'une fois par semaine. Pour le moment, l'OSP actuelle, c'est une fois par semaine. Nous, on souhaiterait renforcer cela en disant : « voilà, certes, aujourd'hui il y a une compagnie qui vient sept jours sur sept, si demain, elle souhaite se conformer précisément au cahier des charges actuel, c'est une rotation par semaine. On souhaiterait passer à deux, pour renforcer un minimum, la garantie de ce passager. Sachant que, pour le moment, elle vient sept jours sur sept. Donc, c'est vraiment une garantie pour nous, en termes de continuité territoriale sur le passager, mais il n'y aura pas, sur les ports principaux, actuellement avec... Je vous précise d'ailleurs, qu'aucune autre compagnie privée que la Corsica Ferries n'a répondu sur l'OSP. La Moby ne s'est pas prononcée, d'ailleurs, sur le test.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que Jean BIANCUCCI avait demandé la parole pour une précision.

M. Jean BIANCUCCI

Tout simplement pour dire que s'est tenue la réunion de la commission attribuant la DSP, s'agissant aussi des OSP. La commission, bien sûr, a validé la proposition.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport est adopté.

(Non-participation du groupe « Per l'Avvene »)

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E6/245 : "Principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports de Corse"

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Je vais rentrer un peu plus dans le détail, si vous le permettez, bien que beaucoup de remarques aient déjà été faites.

Le projet de délibération qui vous est soumis est destiné à organiser le lancement de la procédure de passation de nouvelles conventions de délégation de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports corses, pour une durée de quinze mois, du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Pour satisfaire aux exigences européennes en matière d'aides d'État et avant toute conclusion de nouvelles délégations de service public, il a fallu réaliser, je vous le disais tout à l'heure, des études préalables pour définir le juste périmètre du service public, l'existence d'un besoin de service public en matière de transport maritime de passagers et de marchandises entre la Corse et le continent. Ces études étaient d'autant plus nécessaires que la demande de transport a fortement évolué depuis ces cinq dernières années.

Les résultats de ces études (jamais réalisées auparavant, je vous le disais) et les consultations publiques conduites avec les principaux acteurs de la desserte, conduisent à redéfinir le périmètre du service public.

Si le nouveau besoin de service public s'oriente principalement aujourd'hui vers le transport de marchandises, eu égard notamment aux déplacements, je le disais tout à l'heure, des résidents pour des raisons médicales ou, encore, des déplacements des jeunes étudiants, il est apparu, aussi, un besoin de service public en termes qualitatifs en matière de transport de passagers. Le seul paramètre qui change aujourd'hui, tient à la modalité d'exécution de ce service de transport de passagers, qui ne devrait plus être compensé financièrement par la Collectivité de Corse (indépendamment de la ligne Prupia où aucune rotation ne serait effectuée hors DSP).

Parmi les différentes modalités de gestion d'un service public, la délégation de service public reste le mode d'évolution le plus adéquat concernant le transport de marchandises et de passagers. Effectivement, parallèlement, les OSP seront maintenues.

Les études, comme vous le savez, et les consultations publiques ont été conduites en concertation avec les institutions européennes et les services du Premier ministre (SGAE), afin de sécuriser juridiquement, et donc de pérenniser économiquement la desserte en vue du futur schéma de desserte maritime qui serait axé autour de la création de SEMOP.

J'en profite pour saluer, je le disais tout à l'heure mais je veux vraiment insister, le travail exemplaire de qualité jamais réalisé à ce jour par notre AMO, par l'Office des transports, par la majorité territoriale et le Conseil exécutif.

Je vous précise que le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), et ce n'est pas anodin, a souligné le travail effectué. Ils ont même précisé qu'aujourd'hui, le dossier maritime corse devenait une véritable référence quant à l'organisation et à la définition du service public. Je crois qu'il est vraiment important de le souligner aujourd'hui.

Quelques précisions techniques, même si nous sommes revenus, tout à l'heure, sur quelques-unes de ces remarques :

Nous actons, dans ce contrat de délégation de service public, une réduction de 25 % sur le tarif résident qui passe, aujourd'hui, de 35 à 26 €, y compris sur le passage du véhicule, qui passe de 44 à 33 € HT, avec des tarifs OSP qui sont donc aujourd'hui, puisque nous l'avons validé, similaires à ce que nous vous proposons dans ce contrat.

Nous actons également, nous en avons parlé, une réduction du tarif du fret, avec un mètre linéaire qui passe, dans ce contrat-là, de 40 € à 35 € le mètre linéaire. Nous l'avons dit, 35 € est aujourd'hui la référence en termes de mètres linéaires routiers sur le continent.

L'objectif pour nous, et là j'insiste bien, est de gommer ce surcoût de l'insularité.

Parallèlement à cela, et c'est quelque chose d'essentiel, nous imposons une assurance « couverture carburant » aux compagnies qui seraient candidates. L'impact sur la fluctuation de ce coût carburant ne pèsera plus, et je crois que c'est essentiel, sur les différents acteurs. D'autant moins sur le

consommateur final, c'est-à-dire, et je crois que c'était une priorité pour nous, sur le panier de la ménagère. Nous ne serons plus soumis à ces fluctuations et à ce sort qui pèse constamment sur les consommateurs.

Aujourd'hui, ce coût carburant, qui sera bien pris en charge dans le cadre de la compensation, ne pourra plus peser, aujourd'hui, sur le consommateur final. Je crois qu'aujourd'hui, c'est une avancée essentielle et on ne peut que s'en réjouir.

Nous ancrons également, dans cette proposition de DSP, l'ensemble des avenants qui ont été votés et validés par le conseil d'administration de l'Office des transports et par votre Assemblée : c'est-à-dire les tarifs Export/Export + et matières premières, en faveur de l'économie locale. Et je disais tout à l'heure que les montants versés par l'OTC depuis 2017 s'établissaient à, aujourd'hui, donc à fin juillet, à 1,6 M€ en 18 mois, et nous atteindrons sans doute les 2 M€ d'aides versées, pour les entreprises locales, pour l'aide à l'export. Et j'en profite pour souligner, une fois de plus, l'efficacité des services, et de la méthode qui est proposée.

Donc, aujourd'hui, cela est ancré avec, on l'espère, peut-être une évolution encore à la baisse de ces tarifs, à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ce contrat de DSP institutionnalise, aussi, une arrivée sur les ports de Bastia et d'Aiacciu : Bastia à 6 heures du matin et à 6 h 15, c'est une volonté qui était remontée au niveau du conseil d'administration de l'Office des transports, une volonté du terrain. Cela impose un trafic de nuit qui a un coût, mais qui permet aussi une qualité de service. Et je crois que c'est le prix de la bonne qualité du service public.

Ces avenants concernent aussi le système de traction que nous utilisons et que nous avons validé, au sein de l'Assemblée, pour pallier la hausse du fret en saison estivale. Donc, nous intégrons, pour éviter d'avoir à recourir à ce système de traction, dix rotations supplémentaires sur le port de l'Isula pour les matières dangereuses, et je cherchais notre collègue Pierre GHIONGA qui avait beaucoup insisté sur cette nécessité parce que, seul, le port de l'Isula peut recevoir ces matières dangereuses et nous sommes parfois en flux tendu. Donc, dix rotations supplémentaires et quinze rotations supplémentaires sur le port de Bastia. Cela sécurise le service public et nous évitera de pallier ponctuellement un sous-dimensionnement de la desserte, notamment en matière estivale.

Maintenant, quelques remarques d'ordre plus politique.

Je crois qu'aujourd'hui, une page se tourne. Une page se tourne, nous l'avons dit tout à l'heure, sur une histoire maritime chaotique, mais j'ai envie de retenir, et j'ai envie de vous dire, moi aujourd'hui, qu'une nouvelle page s'ouvre : une page de quinze mois, pour ce contrat-là, qui sera un véritable test, test pour le futur schéma de desserte maritime que nous souhaitons, que nous voulons avec la majorité territoriale. Et donc, une nouvelle page qui, forcément, évoluera au vu du juste besoin de service public qui sera démontré dans ce contrat de quinze mois.

Est-ce que ce contrat de délégation de service public correspond au modèle de société voulu par notre majorité ? La réponse est mille fois non, bien sûr ! Une DSP qui serait axée sur le fret, nous favorisons et nous travaillons, et je fais référence, évidemment, au débat que nous avons eu hier, nous favorisons les circuits courts et ce n'est pas forcément le modèle politique qui nous va aujourd'hui.

Par contre, est-ce que ce contrat de délégation de service public correspond à la volonté politique de notre majorité de sécurisation juridique, de préservation de l'intérêt de la Corse, du peuple corse, de l'intérêt général ? Mille fois, oui ! J'insiste bien, nous pensons qu'aujourd'hui, nous sommes dans le juste équilibre qui correspond aux besoins actuels de notre société. Il s'agit aujourd'hui, pour nous, de s'adapter à la réalité et au juste besoin du service public.

Ce schéma donc, vous l'avez compris, est une étape, une première étape, une étape de quinze mois. Je convoquerai, comme je l'ai dit donc, dès la rentrée, la Commission de faisabilité de la compagnie maritime régionale, pour réfléchir ensemble, de manière transparente, au vu de l'ensemble de ces éléments, à la bonne réalisation de notre projet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI**Observations des commissaires sur ce rapport :**

M. François-Xavier CECCOLI, après avoir rappelé que la finalité de l'assurance souhaitée consistait à couvrir le risque de fluctuation du prix des carburants, a alerté les commissaires sur les conditions de définition de l'offre. En effet, celle-ci se faisant au prix du marché, il a incité l'Exécutif à se montrer vigilant lors de l'appel d'offres, une période de pic imposant un tarif élevé destiné à le rester, même en cas de baisse importante du prix des carburants.

L'intervention de **Mme Rosa PROSPERI**, se situant sur un plan général et politique, a consisté à relever que le cœur de cible du dispositif présenté se définit autour du transport de marchandises, dont une partie importante consacrée à l'importation, participant ainsi à faire de la Corse une zone de consommation.

À ce titre, elle a souhaité faire observer que les répercussions sur le panier de la ménagère ne sont pas aussi probantes qu'elles devraient l'être, espérant qu'une action puisse être menée afin d'influer sur les prix en bout de chaîne, même pour les personnes qui ne profitent pas de la baisse des tarifs passager.

Elle a également relevé l'importance de plus en plus urgente d'entreprendre des démarches auprès de la Commission européenne, afin que le critère de l'insularité soit véritablement intégré dans le traité de fonctionnement de l'Union européenne, et qu'il engendre des conséquences positives sur l'île.

Mme Vanina BORROMEI, *présidente de l'Office des Transports de la Corse*, a rappelé que l'impact sur le panier de la ménagère restait une préoccupation forte de la majorité. À ce titre, elle a indiqué que les services de l'ADEC sont sollicités pour mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à étudier la création d'un observatoire.

Elle a ajouté que le schéma proposé permettra une réelle concertation entre les différents acteurs, de manière à déterminer de quelle manière les avantages accordés seront répercutés sur la population.

Pour ce qui relève de la politique du fret, elle a indiqué que le modèle présenté ne correspond effectivement pas aux aspirations de la majorité mais qu'il correspond à la société actuelle.

Elle a rappelé que le handicap structurel dont souffre la Corse est géographique, à l'instar des autres îles d'Europe, saluant le travail quotidien de lobbying opéré par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS auprès des institutions européennes.

Pour sa part, **Mme Mattea CASALTA** a souhaité souligner le pas conséquent réalisé par l'Office des transports de la Corse, estimant qu'il appartient désormais aux autres acteurs d'en faire de même.

Elle a également rappelé que la majorité ne cautionnait pas le développement économique actuel lié à la grande distribution, estimant qu'il appartient désormais aux partenaires, de démontrer leur volonté de voir la population bénéficier de ce choix économique.

Revenant sur la question du risque carburant, elle s'est inquiétée de savoir si l'OTC proposerait le même dispositif pour ce qui relève des transports aériens.

En réponse, **la présidente BORROMEI** a rappelé que la question n'est pas, pour l'heure, d'actualité. Toutefois, elle a confirmé qu'il en sera de même le moment venu.

Enfin, en réponse à **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** qui, après avoir rappelé que des aides sont toujours eu cours, elle a souhaité se voir préciser si le tarif de 35 euros concernait aussi bien le fret entrant que sortant, **la présidente de l'OTC** a répondu par l'affirmative.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

(« Pour » : Les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République »

Non participation du groupe « Per l'avvene »

Absent : le groupe « Andà per dumane »)

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la rapporteure.

M. Jean BIANCUCCI pour un rapport.

M. Jean BIANCUCCI

La commission s'est réunie. Les services de l'OTC ont présenté le rapport qui allait être donné à l'Assemblée, qui est aujourd'hui en discussion. La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Rapidement, je ne vais pas abuser.

Simplement pour préciser l'histoire du carburant, et je vais être assez rapide. Nous avons bien compris l'idée qui serait, quelque part, de contractualiser une assurance pour faire en sorte de se prémunir des fluctuations du carburant, dont on sait qu'elles peuvent être extrêmement « volatiles », mais juste un point.

En la matière, il faut être très prudent, et je pense que le fait que le délai soit court vous permettra de faire un test intéressant : les entreprises qui auront à faire face à ce risque, sont amenées à le chiffrer. Il ne faudrait pas que dans le cadre de ce chiffrage, finalement, la sécurité qu'elles veulent mettre en place, in fine, se retrouve à coûter plus aux deniers publics qu'une fluctuation qui est, certes, ennuyeuse en matière de gestion mais, peut-être, moins coûteuse en la matière.

Peut-être mettre à profit la durée de ce contrat qui est, somme toute, raisonnable pour vérifier, finalement, y compris en demandant aux entreprises de chiffrer, de manière transparente, à combien elles estiment ce coût carburant. N'oublions pas que la Collectivité a bénéficié, ces dernières années, d'un prix intéressant puisque nous étions en période d'étiage, mais on peut vite se retrouver avec des fluctuations, et les entreprises peuvent prendre, pas le risque justement, mais la garantie de la sécurité de chiffrer fortement cette assurance.

Donc, si vous pouviez le quantifier, je pense que ce serait de nature à constituer un essai probant.

Le Président TALAMONI

Merci. Hyacinthe VANNI

M. Hyacinthe VANNI

Juste dans la continuité de ce que j'ai dit avant, et sans alourdir les débats, bien entendu aujourd'hui notre projet de société, qu'on veut construire, et tous les projets qu'on voulait voir aboutir, et ce qui nous tenait à cœur, Vanina tu le sais, c'était vraiment la baisse de ce tarif résident, la baisse du fret. C'était pour nous, au-delà de la compagnie régionale, bien entendu, quelque chose qu'on voulait faire de suite, et je sais les difficultés qui ont été les vôtres pour qu'on y arrive, avec des jours et des nuits de travail, parce qu'il y a aussi la Commission européenne qu'il ne faut pas oublier, qui doit valider ces décisions.

Aujourd'hui, c'est fait, je m'en félicite déjà, au nom de mon groupe. Je m'en félicite pè quelli ch'è anu da piglià u battellu, pè quelli ch'è anu da viaghjà è ghjè veramente quessu che vulemu fà oghje, ghjè veramente issu pruggettu che vulemu purtà, di ùn più esse ubligati di pagà più che ciò ch'ellu costa pè andà à viaghjà, per dispiazzà ci.

Et vous l'avez bien compris, aujourd'hui, on n'est plus pris en otage, en tout cas sur ce point-là, ni sur d'autres d'ailleurs pour le moment, et je pense qu'on ne réalise pas ce qu'on a fait. En tout cas, nous, à « Femu a Corsica », on le réalise, puisqu'on y a travaillé, on y a participé, mais c'est très très important pour les Corses qui nous écoutent aujourd'hui. On y est arrivés, on y est arrivés tous ensemble et, encore une fois, je vous en félicite parce que je sais que cela n'a pas été facile.

Le Président TALAMONI

Le président du groupe « Corsica libera » n'est pas présent, donc je pense que Rosa PROSPERI va intervenir pour l'autre groupe de la majorité, mais je tenais à dire en introduction que ce qui nous a été présenté par Vanina BORROMEI est, de notre point de vue, tout à fait remarquable.

Mme Rosa PROSPERI

Je me suis longuement exprimée en commission. Je considère que nous ne devrions pas, les uns et les autres, nous contenter de répéter nos interventions.

Effectivement, le travail qui a été présenté par l'Office des transports et par l'AMO est considérable, rigoureux, conforme aux exigences de la Commission européenne.

Ce n'est pas un travail qui fait rêver, ce n'est pas une œuvre qui fait rêver, pour reprendre les critères et les idées qui ont été évoqués tout à l'heure, mais il faut en passer par là.

Vanina BORROMEI disait, à l'instant, qu'une page se tourne ; il faudrait qu'elle se tourne également, et c'est ce que nous espérons tous, pour qu'au-delà des exigences de l'Union européenne, nous essayions, nous, de porter nos propres exigences au niveau de l'Union européenne.

Il est vrai qu'il faut s'adapter aux réalités, il faut s'adapter aux évolutions de l'Union européenne, il faut s'adapter au périmètre qui nous est imposé.

Nous avons fait le sale boulot, celui qui ne fait pas rêver, peut-être que celui qui consiste à faire admettre, notamment le critère d'insularité, ce qu'il pourrait apporter pour nous, au sein de l'Union européenne, c'est un nouveau rêve qui s'ouvre, et moi, je pense que c'est cela l'avenir, au-delà de tout ce qui a été évoqué.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non.

Alors, Vanina BORROMEI a la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Juste une remarque.

Merci à Hyacinthe parce qu'il sait que le travail a été très dur et, effectivement, aujourd'hui je crois que c'est une étape très importante, c'est une étape historique.

Et rebondir sur les propos de Rosa pour dire qu'effectivement, l'insularité et la prise en compte de l'insularité dans le droit européen est une priorité pour nous depuis tant d'années. Nanette le sait encore mieux que nous tous. Mais je crois que le travail qui a été fait il y a quelques jours par la Commission des îles de la CRPM, qui représente un lobbying assez important, va dans le bon sens et on espère bien que cela aboutisse.

Et je vais revenir effectivement sur cette notion d'autonomie qui nous caractérise, pour beaucoup. Je persiste à penser que la nécessité de l'autonomie vient d'un critère géographique qui est l'insularité, et on se rejoint tous souvent, sur ce chemin là, parce que nous sommes tous confrontés à ce cumul de handicaps structurels, à ces difficultés. Et, évidemment, on parlait hier de transport de malades, on parle aujourd'hui des transports, cette insularité est un véritable handicap structurel. On ne peut pas le nier.

À partir de là, il faut pouvoir avoir des législations européennes, des législations nationales qui soient adaptées. Je ne relance pas le débat parce que je pourrais y passer des heures, mais je crois effectivement qu'il y a encore un travail à faire, qui est un travail important, et nous nous y employons, le plus fort de notre temps, et cela reste vraiment notre priorité, et cela reste vraiment indispensable. Je crois à l'évolution favorable de notre société.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il n'y a pas d'amendements sur ce rapport, je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

(Applaudissements dans l'hémicycle).

C'est une grande satisfaction pour nous. Félicitations à Vanina et à tous ceux qui ont contribué, que je vois dans les tribunes.

C'est une autre conseillère exécutive qui va intervenir, j'espère qu'elle aura autant de succès...

Mme Josepha GIACOMETTI

Le succès est collectif et c'est beaucoup de fierté que de le partager avec Vanina, parce qu'avant de prendre la parole, je souhaitais moi-aussi saluer son travail, son engagement. Nous le voyons au quotidien. C'est vrai qu'elle est très engagée sur ses dossiers et c'est un plaisir que de partager ce Conseil exécutif avec elle.

Et je salue aussi le travail de l'Office des transports, de l'AMO et de tous ceux qui s'y engagent. On le voit parce qu'on partage les dossiers et quand on voit l'engagement d'une conseillère exécutive ainsi saluée dans l'hémicycle, c'est un plaisir pour nous qui partageons ce travail au quotidien.

Mais je vais lui laisser reprendre son souffle après ce succès et enchaîner, si vous le voulez bien, M. le Président. Je voudrais présenter le Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole pour présenter le rapport 215.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE
INSIGNAMENTU SUPERIORE - RICERCA**

[Rapport n° 2018/E6/215 : "Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants](#)

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Effectivement, il s'agit d'un schéma territorial d'aide aux étudiants. Après la fusion des trois collectivités, il nous appartient, aujourd'hui, de relancer, d'harmoniser l'ensemble des aides et de revoter l'ensemble des règlements d'aides qui régissaient les aides dans ce domaine donc. Mais nous avons voulu que ce document ne soit que transitoire. Nous aurions pu faire ce toilettage, opérer ce toilettage nécessaire et l'acter définitivement.

Or, celui-ci s'inscrit dans une volonté de s'engager très fortement pour la réussite étudiante, pour que les étudiants puissent avoir accès aux études et puissent étudier dignement, et que véritablement nous puissions nous engager dans un travail de fond.

Et puis il aurait été un peu inopportun que de valider ce schéma d'aide aux étudiants de manière définitive, puisqu'il est en cours aussi (et là-encore, la transversalité du travail de l'Exécutif se traduit) avec Lauda GUIDICELLI sur le Pattu pè a Ghjuventù, que plusieurs ateliers ont été menés, notamment sur la question de la mobilité, sur la question de l'hébergement et sur la question de revoir l'ensemble des dispositifs d'aide à la vie étudiante, et qu'il aurait été un peu inopportun que de valider un travail que l'on aurait pu considérer comme définitif (mais même lorsqu'un travail est considéré comme définitif, on peut toujours y revenir, ce n'est pas gravé dans le marbre). Mais nous avons souhaité, donc, mettre en œuvre ce travail et nous souhaiterons associer, dans les mois qui viennent, non seulement bien sûr l'Assemblée di a Giuventù, mais aussi, au sein d'un comité de pilotage, les élus qui souhaiteront participer à la réflexion. Et, bien sûr, l'Université de Corse, puisqu'elle est en train de travailler à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aide aux étudiants et que donc, là-aussi, nous sommes au travail avec elle.

Dès début septembre, nous acterons une série de réunions avec l'Université sur ces sujets.

Donc voilà, en quelques mots, l'explication du caractère transitoire du rapport qui vous est présenté.

Vous avez vu, je n'y reviens pas, qu'un certain nombre d'aides ont été simplement toilettées et harmonisées, que nous avons voulu aussi tenir compte d'un certain nombre de réflexions, puisque vous savez que la question du financement des études est un sujet majeur pour les familles et qu'elle peut constituer un obstacle en termes d'égalité des chances, à côté des difficultés d'information et de connaissance, puisqu'il nous faudra, aussi, mettre l'accent sur plus de communication sur les dispositifs d'aide qui peuvent être offerts par notre collectivité aux étudiants, mais que, souvent, l'accès aux études peut être remis en cause par des difficultés d'ordre financières, et autres, des familles.

Et que donc, il nous faut, même si elle est déjà à l'œuvre, encore renforcer cette réflexion au sein de notre collectivité, puisque nous œuvrons à plus de justice sociale, à une lutte contre les inégalités et là, c'en est bien une.

Et, également, plus de justice territoriale, puisque vous avez vu, nous avons aussi ouvert un champ de renforcement des aides à la mobilité et au transport puisque, là-aussi, nous avons pu noter un certain nombre, comme vous le savez, de difficultés.

Ensuite, il est aussi nécessaire de parvenir à un équilibre, puisque les systèmes d'aide aussi, entre deux alternatives, tenter de faire du maillage très fin au risque, ensuite, de devenir trop complexe, ou, à l'inverse, traiter en masse mais, du coup, perdre l'approche individuelle. Et, au vu de la petite taille de notre territoire, petite taille aussi de notre université, il apparaît, quand même, peut-être plus opportun d'étudier des dispositifs d'aide qui peuvent aller répondre aussi au plus près des réalités et des besoins des étudiants.

Autre interrogation qui est souvent revenue, lorsqu'on a à étudier des dispositifs de bourse, c'est que, parfois, les plafonds font que les classes dites « moyennes » dépassent de très peu les plafonds et que, du coup, elles ne peuvent pas être aidées et échappent au dispositif d'aide.

Donc, si nous voulons, vraiment, faire fonctionner le fameux « ascenseur social », qui est devenu presque un terme galvaudé parfois, on ne peut tenir compte des seules classes des plus défavorisés. Bien entendu, il faut

en tenir compte, et c'est absolument essentiel. Mais il faut, aussi, aller chercher un certain nombre de dispositifs qui nous permettent de parvenir au plus de justice sociale possible et que c'est une difficulté, puisque l'on s'est aperçu que certains dispositifs d'aides, certaines familles les dépassaient de quelques euros et, de fait donc, on peut considérer qu'elles se trouvent dans la même situation que celles qui peuvent y avoir accès pour quelques euros de moins.

Mais ça reste une difficulté, puisqu'il nous faut bien fixer des plafonds aussi.

Donc c'est une réflexion qui est à l'œuvre puisqu'il nous faudra bien fixer des plafonds d'aides et que certaines réflexions qui sont à l'œuvre, notamment avec le CROUS et avec l'université de Corse, au regard du dispositif et des diagnostics que nous avons pu poser.

Comment répondre également au défi mobilité étudiante, parfois obligatoire dans certains cursus ? Et, de plus, nous avons présenté, conjointement avec l'université, il y a deux jours, la future carte des formations, qu'il y a une internationalisation des diplômes qui est souhaitée, que la mobilité et les stages à l'étranger vont être encouragés et qu'il va nous falloir accentuer nos dispositifs d'aides pour que, là-aussi, le plus d'étudiants, quel que soit leur niveau social, puissent y parvenir parce que, parfois, on sait qu'ils y renoncent aussi pour des questions financières et que ça, nous ne pouvons, bien entendu, pas l'admettre.

Autre sujet, enfin, nous avons souhaité aussi, malgré une conjoncture budgétaire, et c'est à peu près évoqué dans tous les rapports, maintenir cet effort puisque, si vous regardez les budgets cumulés de l'ensemble des aides comprises entre les aides à l'obtention des mentions, anciennement données par les anciens conseils départementaux, avec les autres dispositifs d'aides, anciennement donnés par les conseils départementaux, les aides déjà octroyées par notre Collectivité, nous étions à un budget de 2 755 000 €, je crois, cumulé.

Nous avons souhaité maintenir, bien évidemment, mais augmenter celui-ci puisque nous sommes, à un budget, si j'arrive à retrouver mes notes, d'à peu près 203 000 € supplémentaires, en plus des aides cumulées. Pardonnez-moi si le chiffre n'est pas exact, mais je n'ai pas réussi à retrouver mes notes pourtant bien rangées. Alors, vous le voyez, il y a cette question d'équilibre.

Et puis, enfin, nous souhaitons, aussi, entamer une réflexion sur une présence accrue, quand je parlais de meilleure communication, parce que c'est

quelque chose qui nous est souvent revenue des différents échanges que nous avons eus lors des réunions qui ont préfiguré ce schéma, déficit parfois de communication sur le campus, et c'est vrai que nous allons chercher à accroître notre présence sur le campus, pour qu'il y ait une meilleure communication des dispositifs d'aides, à disposition des étudiants.

Enfin aussi, une innovation ; la création d'un fonds d'urgence d'aides aux étudiants. Alors là, il faut saluer, puisqu'ils sont déjà derrière moi pour l'autre dossier, les services, également au-delà de ceux de l'enseignement supérieur bien sûr que je félicite pour ce travail, mais aussi les services de l'action sociale puisque c'est un peu la synergie de cette compétence, celle que nous avons déjà et celle que nous avons eue à la fusion des collectivités, pour pouvoir créer ce fonds d'urgence. Nous vous avons mis le détail de celui-ci à la fin du rapport, c'est une détection auprès des familles qui va nous être permise par les assistantes sociales qui sont sur l'ensemble du territoire, assistantes sociales donc, de l'ancien département, aujourd'hui assistantes sociales de la Collectivité de Corse, puisque nous avons pu étudier, avec les différents diagnostics qui ont été opérés, que certains étudiants n'allaient pas vers les dispositifs d'aides qui étaient à leur disposition, que parfois, il y a aussi certains accidents de la vie qui peuvent se produire et mettre en péril une situation financière et, peut-être, amener des étudiants à abandonner, et où on pourrait les accompagner en plus, puisque c'est cumulable avec les autres dispositifs, dans un temps difficile qu'ils peuvent avoir à traverser pour différentes raisons.

Pourquoi l'intérêt de détecter auprès des familles ? C'est aussi de nous permettre d'avoir une entrée supplémentaire qui apparaît pertinente, au regard de ce que nous avons pu diagnostiquer, et où les services du CROUS notamment, nous ont dit que, parfois, les étudiants ne faisaient pas la démarche de venir solliciter un certain nombre de dispositifs. Et que, peut-être, cette entrée famille, par la mobilisation de ce fonds d'urgence, à hauteur de 200 000 euros pour l'amorçage, pouvait nous permettre d'avoir une porte d'entrée supplémentaire.

Voilà ce que nous avons tenté de mettre en œuvre, dispositif, comme je le disais, transitoire mais avec cette petite innovation, puisqu'un diagnostic d'un besoin que nous avons pu détecter. Tout cela pour, bien sûr, garantir la réussite de nos étudiants, qu'ils puissent étudier dignement, qu'ils ne renoncent pas parce que, parfois, leur famille sont en difficulté et que nous offrons un accès pour plus de justice sociale, un accès à l'ensemble des étudiants, quel que soit leur lieu de résidence, quelle que soit leur origine sociale, et que l'on garantisse leur réussite. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Alors, à l'attention des services, je précise que Petr'Antone TOMASI et moi-même ne participons pas au vote, s'agissant de ces cinq rapports.

M. Romain COLONNA

Moi aussi, M. le Président et je pense que Julien PAOLINI aussi.

Le Président TALAMONI

Alors Julien PAOLINI, Nanette MAUPERTUIS ne vote pas de toute façon, mais elle a quitté l'hémicycle. S'agissant de Petr'Antone TOMASI et du premier rapport (du rapport 215) qui le concerne plus particulièrement, il a quitté l'hémicycle. Donc, vous le notez également.

Sur ce schéma territorial, il devrait y avoir un avis oral de la Commission de la culture. Mme la rapporteure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Il doit y avoir également un rapport oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable également de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, c'est un dossier qui n'est pas neutre, qui est important, on peut regretter qu'il passe à une heure indue, en termes de visibilité et d'importance que l'on doit donner à un outil de lutte contre le déterminisme social, d'abord.

On partage sans réserve l'ensemble des fondamentaux qui traversent ce schéma transitoire. Simplement, c'est un schéma destiné aux étudiants et vous nous donnez acte de ce qu'il y a un phénomène méconnu, en tout cas pas suffisamment traité, qui est le renoncement, ce que l'on appelle le renoncement social, c'est-à-dire qu'il paraît évident, pour un fils de médecin, d'aller faire médecine, même s'il va aller se planter, mais quand on dit à un fils d'ouvrier, brillant, qu'il va faire médecine, il ne va pas y aller.

Et, avant d'être un étudiant, un jeune de 17 ans est d'abord un lycéen, et moi je vous invite à pousser les portes des lycées et aller faire cette communication pour compenser ce déficit de communication, non pas une fois qu'ils sont étudiants parce que le renoncement a lieu avant, et d'œuvrer sur la pleine compétence qui est la nôtre en matière de formation, notamment dans le secondaire, pour faire cet effort de communication, qui est indispensable, pour faire en sorte que ces jeunes ne renoncent pas.

Pour le reste, vous continuez, et c'est très bien, à faire la part belle à la reconnaissance des meilleures, c'est-à-dire à l'élite. Il ne faut pas s'excuser d'avoir de très bons élèves, et c'est très bien comme ça. Et, en même temps, je crois que vous traitez avec justesse, avec équité, le problème de la difficulté sociale qui est un handicap durable, j'allais presque dire permanent, quant à la poursuite d'études et, pire encore, quant à la réussite d'études.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Deux mots Président. Nous avons voté, à l'unanimité, en commission, et c'est évident. Je voulais juste rebondir, et ça complète un petit peu ce que disait tout à l'heure Vanina BORROMEI, par rapport à l'insularité qui est un handicap structurel, et on le voit également, c'est un handicap structurel aussi, dans l'égalité des chances pour la jeunesse corse. On sait combien le financement d'études est un défi pour les familles et, particulièrement, pour les familles en difficulté. Et moi, je me réjouis du financement qui est mis sur les parcours d'excellence, les grandes écoles, l'aide à la mobilité. Je crois que c'est essentiel parce qu'une société se construit, aussi, avec une élite et c'est très positif, au sens positif du terme.

Cette élite, elle n'est pas forcément issue des milieux favorisés parce qu'on a des élèves qui peuvent être exceptionnels aussi, qui sont dans des milieux défavorisés, donc qui est un handicap déjà, familial. Et je partage

l'avis de Jean-Martin, sur le fait d'aller un peu plus loin, en amont effectivement, le plus loin possible parce qu'aujourd'hui, même si je ne suis pas très bien placée professionnellement, pour avoir ce genre de discours, mais je pense que l'école, elle n'est plus trop là, pour l'égalité des chances et je crois que c'est à nous, Collectivité de Corse, politiquement, d'essayer de rétablir cet équilibre. Donc, allons encore plus loin. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, pas d'autres demandes de prises de parole ? Donc, Josepha GIACOMETTI, et puis on vote.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci aux orateurs. Effectivement, je crois que Jean-Martin MONDOLONI, en fin politique, a bien compris l'équilibre que nous avons tenté de trouver dans ce schéma. La notion qui nous guide c'est, effectivement, de lutter contre le déterminisme social. Je rejoins Anne-Laure SANTUCCI lorsqu'elle dit qu'un élève peut être excellent et issu d'un milieu qui, malheureusement, peut parfois l'obliger à penser au renoncement en se disant que, financièrement, ça sera trop lourd, que ses parents, malgré toute la bonne volonté souvent affichée, et je crois que l'on a tous eu, dans nos expériences parfois, soit de politique, soit personnelle, à vivre ces situations où, malgré la bonne volonté des parents, malgré tout leur engagement, malgré parfois toutes leurs tentatives, ils ne parviennent pas à offrir à leurs enfants le parcours qu'ils voudraient et le parcours auquel leurs enfants pourraient prétendre.

Et c'est bien, il est vrai, le rôle de notre Collectivité, de l'action publique que de lutter, par tous les moyens, contre ces inégalités et contre le déterminisme social pour changer le visage de la société corse, en tout cas tenter, par tous les moyens, d'y parvenir.

Alors oui, il est vrai, je ne l'ai pas dit dans mon propos, et merci de me l'avoir rappelé, de plus nous allons nous y engager puisque, avec le service public territoriale de l'orientation, qui est de la nouvelle compétence, aujourd'hui, depuis quelques mois, de la Collectivité, nous allons engager des actions de communication, dans les établissements, plus offensives, plus construites.

Nous allons, avec la charte de l'ensemble des acteurs de l'orientation, construire des stratégies communes pour, aussi, faire la lumière sur certains métiers parce que, parfois justement, certains jeunes ont des prédispositions et ne pensent pas, ne les traduisent pas comme des possibilités

d'exercer un métier ou un autre, ils n'y pensent même pas. Et c'est à nous, là aussi, par une politique d'orientation plus volontarisme, plus offensive, à les y faire penser et à les mener vers des parcours peut-être auxquels, là-aussi, ils n'auraient pas pensé ou ils auraient renoncé.

Donc, je vous remercie. Nous continuerons à travailler et puis vous serez d'ailleurs, puisque c'est transitoire, nous serons amenés à discuter dans les semaines à venir de l'ajustement de ces dispositifs que nous souhaitons être de plus en plus efficaces pour lutter, comme vous l'avez dit encore une fois, pour plus de justice sociale, et je crois que c'est bien notre rôle, ici aussi.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Vous allez voter sur ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Absent : MM. Jean-Guy-TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI).

Alors, nous allons suspendre la séance puisqu'il est 13 heures.

Je vous rappelle qu'à 14 h 30 il y aura, salle 3, une réunion des représentants de groupes pour la question des moyens des groupes, qui est une question récurrente.

Nous reprenons nos travaux à 14 h 45, il reste pas mal de points à l'ordre du jour. Merci.

La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 15h25.

Président TALAMONI

Nous allons poursuivre avec le rapport n°227. Il en reste quatre, je rappelle aux services que nous sommes plusieurs à ne pas voter et je rappelle à la conseillère exécutive que nous avons beaucoup, beaucoup d'autres rapports après les siens...

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci...

Le Président TALAMONI

Et j'espère que vous allez rester, une fois que vous aurez terminé les vôtres...

Mme Josépha GIACOMETTI

Mais je vais rester, bien sûr, par respect pour l'Assemblée et mes collègues du Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/E6/227 : "Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la prise en charge des contrats doctoraux et postdoctoraux au bénéfice de l'Université de Corse pour les deux prochaines années 2018/2019 et 2019/2020

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Il s'agit donc de l'affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs à la prise en charge des contrats doctoraux et postdoctoraux au bénéfice de l'Université de Corse pour les deux prochaines années 2018/2019 et 2019/2020.

Vous savez combien les futurs docteurs, les postdoctorants sont importants pour la vitalité de la recherche, et l'université de Corse a donc formulé son souhait de pouvoir obtenir de notre part, l'augmentation du nombre de bourses doctorales et postdoctorales financées.

Donc, au regard des contraintes budgétaires mais avec, en même temps, la volonté et le souhait de soutenir la recherche, nous avons proposé, à l'université, de parvenir à un lissage, sinon il nous aurait fallu engager (cela vous est détaillé dans le rapport) une montée en charge de plus de 10 M€ sur le BP 2018. Donc, cela aurait été difficile, mais il a été proposé un lissage : d'affecter, donc, un montant total de 4 080 000 € répartis comme suit :

Pour la rentrée universitaire 2019/2020 :

- 14 contrats doctoraux,
- 12 contrats postdoctoraux.

Soit, pour les 2 rentrées universitaires, 28 contrats doctoraux et 24 contrats postdoctoraux.

Et, afin de conférer plus de souplesse au dispositif, sur la période considérée, une fongibilité du dispositif par type de contrat sera admise.

Nous avons donc répondu à la demande de l'université avec la volonté d'accompagner toujours plus de jeunes, détenteurs d'un master, souhaitant s'inscrire en doctorat, mais avec, aussi, la nécessité de tenir compte des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, et que vous connaissez.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Sur ce dossier, il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. Jean-Martin MONDOLONI estime que ce rapport est symptomatique de l'évolution des rapports entre la Commission permanente et les débats de l'Assemblée de Corse.

En effet, il observe, tout en soulignant la qualité, que ce type de rapport engorge inutilement les travaux des séances publiques et aurait vocation à être abordé en Commission permanente.

Dans cet esprit, **M. MONDOLONI** indique que l'Assemblée devrait être saisie sur le thème fondateur des relations CdC/Université, à savoir la convention tripartite. Une fois cette dernière adoptée, ses différentes déclinaisons pratiques et techniques pourraient faire l'objet d'une étude en Commission permanente.

Il souhaite donc que cette problématique soit mise en débat.

Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport du président du Conseil exécutif (Non-participation de M. François ORLANDI).

Brouhaha.

Le Président TALAMONI

Je n'ai pas le rapport de la Commission de la culture, mais vous avez la parole pour le présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Catherine RIERA a souhaité savoir s'il y a un dispositif similaire permettant d'aider les étudiants à partir sur les programmes internationaux.

Mme Josepha GIACOMETTI a répondu que dans le schéma d'aides aux étudiants, il y avait effectivement des aides à la mobilité internationale. Au demeurant, l'internationalisation va être un axe fort de notre intervention en faveur de l'université.

M. Romain COLONNA a rappelé que le laboratoire de recherche accueille des post-doctorants entrants qui peuvent venir d'autres universités, et l'Université de Corse envoie des post-doctorants dans d'autres universités. Ce sont des contrats d'un an.

Il a précisé qu'il ne participera pas au vote pour des raisons juridiques.

La Commission de la culture a émis un avis favorable sur ce rapport.

*(Non-participation : M. Romain COLONNA
« Pour » : les autres conseillers).*

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande sur ce rapport.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais le mettre aux voix.

Brouhaha.

D'accord, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Je ne ferai pas de commentaire sur le rapport de la Commission du développement social et culturel, puisque j'ai répondu en direct.

En revanche, à la Commission des finances, sur le premier aspect, effectivement, Petr'Antone TOMASI l'a évoqué hier, il y a certainement des rapports qui doivent faire l'objet d'un passage en Commission permanente une fois qu'on en aura défini le périmètre.

Je ne sais pas si celui-ci appartient aux rapports qui devront y être inscrits, mais sur la question de la convention tripartite, il y a, effectivement, des discussions qui se sont ouvertes avec l'Université de Corse, et qui sont en

cours, des réunions techniques. Nous avons rencontré, d'abord avec le président du Conseil exécutif, le président de l'Université. Les discussions sont engagées et cela fait partie, effectivement, des enjeux puisque, d'ici la fin de l'année, nous aurons très certainement à signer la nouvelle convention tripartite, mais nous sommes déjà au travail et, bien entendu, comme l'Assemblée était invitée l'autre jour, par le biais de la Commission du développement social et culturel, à assister à la présentation de la carte des formations, qui sera adoptée avec la convention tripartite, malheureusement, il n'y avait pas beaucoup d'élus, bien sûr la commission compétente sera saisie pour débattre en amont de la session qui verra, je l'espère, adoptée la convention tripartite, afin d'y travailler sur le fond.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre donc aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.

(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E6/231: « Appel à projets « E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire »

Le Président TALAMONI

Cela me rappelle « Corsica Sera, bonasera, Corsica Sera, bonsoir »...

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

« E so vite facenu a nostra storia » est un appel à projets que nous souhaitons lancer pour répondre à la demande de l'Assemblea di i zitelli, qui avait souhaité que soient mis en avant nos personnages historiques, connus ou moins connus, et qu'ils puissent faire l'objet d'un travail pédagogique.

A partir de cela, notre assemblée avait voté, par le biais d'une motion, la volonté réitérée que la demande de l'Assemblea di i zitelli trouve un écho favorable. C'est aujourd'hui le cas, par le biais de cet appel à projets, et nous avons voulu l'inscrire dans une démarche que nous voulons plus large pour un plan territorial d'action éducative où nous souhaitons construire un parcours où l'enfant, de la maternelle jusqu'à, pour certains l'université, pour d'autres, sur d'autres chemins, puisse avoir accès, de manière plus construite, à un nombre d'activités soit scolaires, soit périscolaires, autour d'actions éducatives, autour des personnages de notre histoire, mais aussi autour des questions de développement durable, autour des questions du numérique et de beaucoup d'activités que nous souhaitons mettre en avant, mais dans quelque chose qui soit plus construit que la façon dont nous pouvons le faire aujourd'hui.

Et il vous sera donc, je l'espère, d'ici la fin de l'année, proposé un plan territorial d'actions éducatives où seront listées un nombre d'actions que nous souhaitons mener de la maternelle au primaire, jusqu'au secondaire.

Mais ici, il s'agit de trouver un écho à cette volonté de l'Assemblea di i zitelli portant création d'une journée d'échanges entre les écoles, les collèges et les lycées relative à la valorisation des personnages historiques insulaires de leur choix.

L'appel à projets donc concerne les élèves, écoles, collèges, lycées de Corse, publics ou privés, et les candidats seront invités à produire une

œuvre collective sur tout support valorisant un personnage historique de Corse.

Il pourra, par exemple, s'agir d'un tableau, d'une bande dessinée, d'un film, d'une animation, d'un site Internet.

L'œuvre pourra être dessinée, écrite, chantée ou jouée en langue corse, ou en langue française.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture qui va nous être présentée par Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Rapport qui tient en une seule phrase que je tiens à lire :

M. Pierre-Jean LUCIANI a suggéré qu'on commence par Pascal PAOLI.

La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.

Brouhaha.

Le Président TALAMONI

Comme quoi !... Divine surprise... C'est très bien !

Brouhaha.

Le premier directeur départemental, oui... C'est peut-être une manière un peu restrictive de voir le parcours de Pascal PAOLI, mais il a été, entre autres, président du Directoire départemental.

La parole est à qui la demande sur ce rapport.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.

(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E6/233: Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche structurants de l'Université de Corse pour l'année 2018

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit ici d'un rapport pour le maintien en condition opérationnelle des équipements et des dispositifs de recherche structurants de l'Université de Corse pour l'année 2018.

Il s'agit d'affecter un montant de 457 165 € relatif à la prise en charge des coûts, maintien en condition opérationnelle des équipements et des dispositifs tel que cela vous est détaillé :

- au titre du fonctionnement :338 365 €
- au titre de l'investissement : 118 800 €.

Je fais noter, pour les conseillers exécutifs, que Nanette MAUPERTUIS, qui venait de re-renter, est sortie de la salle.

Le Président TALAMONI

Nous avons l'avis oral de la Commission de la culture qui est favorable.

Nous avons un avis écrit de la Commission des finances, mais la rapporteure s'est absentée, peut-être Guy ARMANET ?

M. Guy ARMANET

Avis favorable de la Commission des finances, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.

(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)

Rapport suivant :

SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE

Rapport n° 2018/E6/211 : "Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Università di Corsica et l'Institut corse de formation et recherche en travail social, médico-social et sanitaire pour l'organisation des formations du travail social conduisant à la délivrance du grade de licence

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole pour ce dossier, Mme la Conseillère.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit, je le disais à l'instant, d'une convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Université et l'IFRTS (Institut corse de formation et recherche en travail social, médico-social et sanitaire).

Le présent rapport a pour objet de vous présenter cette convention devant fixer un cadre général aux coopérations entre notre collectivité, l'Università et entre l'IFRTS, afin de mettre en œuvre de nouvelles formations dans les domaines concernés : il s'agit d'assistants de service social, diplômés d'Etat d'éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés et conseillers en économie sociale et familiale.

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles formations, une convention tripartite doit être conclue.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'avis de commissions.

Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE.

(Absents : MM. Jean-Guy TALAMONI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI)

Nous passons aux dossiers « Transports », Mme Vanina BORROMEI.

TRANSPORTS - TRASPORTI

Rapport n° 2018/E6/210 : Projets de coopération territoriale de l'Office des transports de la Corse

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Très rapidement, sur ce rapport qui est essentiel, comme tous les autres, il s'agit d'habiliter l'Office des transports de la Corse à mettre en œuvre les projets de coopération territoriale qui vous sont énumérés et décrits avec les montants correspondants, financés par le FEDER, dans le cadre du programme INTERREG Italie-France maritime 2014-2020.

Donc, l'ensemble de ces programmes est précisément décrit (avec les montants): TRENO, GRRinPORT, SICOMAR-Plus, RUMBLE, MOBIMART, TDI rete GNL, SIGNAL, FACILE, PROMO- GNL.

Ce sont des projets de programmes européens absolument essentiels. Cela rejoint un peu la discussion de ce matin, sur les ports propres, la navigation, avec le respect de normes environnementales.

Et donc, il s'agit d'habiliter l'Office des transports à pouvoir mettre en œuvre ces projets.

Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis écrit de la Commission des finances. Vous avez la parole, Mme TOMASI, pour le présenter.

Mme Anne TOMASI

M. Petr'Antone TOMASI a souhaité disposer d'une meilleure visibilité et savoir si la Collectivité de Corse est un simple partenaire ou un réel chef de file sur ces projets.

M. Jean-François SANTONI, *directeur de l'Office des Transports de la Corse*, a indiqué que, concernant les dossiers présentés dans ce rapport, la Collectivité de Corse est chef de file.

Des partenariats ont par ailleurs été mis en place avec les régions Sardaigne et Ligurie, tout comme avec les chambres de commerce du Var et de la Corse, gestionnaires des infrastructures.

M. SANTONI a également précisé que la CdC est, au même titre, chef de file sur le GECT-PMIBB, qui doit être mis en cohérence avec l'ensemble de ces projets.

Votre Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport du président du Conseil exécutif

(Non-participation : M. François ORLANDI

Abstentions : Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/256 : "Mission confié à l'Office des transports pour l'élaboration de projets de création de lignes aériennes européennes sous obligation de service public au départ et à destination de la Corse

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. le Président, je sais bien qu'il s'agit d'une simple réflexion, mais allons au bout du raisonnement, je vais quitter l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Allons au bout du raisonnement, lorsqu'il y a un problème de cette nature, je pense que c'est préférable, n'en déplaise à mon ami Hyacinthe.

On va être prudents... C'est-à-dire que nous avons beaucoup d'amis, donc il vaut mieux être prudents...

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Concernant ce rapport, je vous précise, en fait, que la Collectivité de Corse souhaite mettre en place un projet d'ouverture et de développement de lignes européennes entre les deux principaux aéroports de Corse, Ajacciu et Bastia, et ceux de grandes villes européennes.

Fort de son expérience en matière d'obligations de service public et de DSP, ainsi que dans le secteur aérien et maritime, il apparaît que l'Office des transports est compétent pour porter ce projet.

Donc, en application du pouvoir d'initiative qui appartient aux collectivités, et en application des statuts de l'Office des transports, la Collectivité de Corse peut missionner l'Office, afin de lancer une étude approfondie.

Le coût de cette mission n'impactera pas les comptes de la Collectivité.

L'OTC sera accompagnée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission de développement des lignes aériennes européennes s'articulera avec la mise en place d'obligations de service public favorisant le développement économique et social de l'île, sur l'ensemble de l'année, tout en respectant le marché aérien existant.

Il sera envisagé, dans cette réflexion, une connexion à des hubs européens majeurs pour faciliter les possibilités de correspondance dans le monde entier, en été, comme en hiver. Donc, cela s'inscrit dans une stratégie globale d'ouverture sur l'Europe, de la politique des transports.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

À l'interrogation de **Mme Marie-Anne PIERI** qui a souhaité se voir confirmer que ce dossier traitait bien, à la fois, des OSP et de la DSP, **M. Jean-François SANTONI**, *directeur de l'Office des transports de la Corse*, a répondu par l'affirmative.

Il a précisé qu'un cadre unilatéral d'obligations de service public, qui constitue la base du service public, était mis en place, auquel s'ajoutait un contrat de service public destiné à compenser le caractère déficitaire de l'exploitation de ces lignes.

Mme Rosa PROSPERI ayant souhaité savoir quelles villes européennes seraient desservies, en l'absence de toute mention dans le rapport présenté, **M. SANTONI** a indiqué qu'à ce stade de la procédure, il n'était pas légalement possible d'en débattre.

Toutefois, il a évoqué, à titre indicatif, un certain nombre d'éventuelles destinations européennes possibles (Europe du nord et Méditerranée), afin d'éclairer la réflexion des commissaires.

De la même manière, il a précisé à **M. François-Xavier CECCOLI** que les fréquences se résumeraient à deux ou trois rotations hebdomadaires, étant entendu que des variations, selon la période de l'année, seraient intégrées.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI s'étant interrogée sur l'utilité d'une telle étude, alors même que des études de marché étaient déjà disponibles, **M. SANTONI** a indiqué qu'il s'agit de confirmer les pré-études existantes et de quantifier le besoin de financement en simulant les coûts d'exploitation des compagnies potentiellement intéressées, afin de définir également le montant de la compensation.

Pour sa part, **Mme Rosa PROSPERI** a sollicité des explications sur l'articulation de ce nouveau dispositif avec le projet de métro aérien.

M. SANTONI s'est montré rassurant sur cette question, indiquant que ces deux projets étaient bien complémentaires et qu'il ne s'agissait en rien d'abandonner le projet (un peu retardé pour des questions techniques) de métro aérien.

Mme Christelle COMBETTE a, dans un premier temps, souhaité savoir s'il était déjà envisageable de positionner la compagnie Air Corsica sur ces liaisons. D'autre part, en raison des remarques fréquentes sur les tarifs élevés de la desserte relevant de la continuité territoriale, elle s'est étonnée qu'il soit proposé de financer d'autres lignes sur ces fonds, même si elle reconnaît par ailleurs, que cela permettra de développer l'activité touristique.

M. SANTONI a précisé que, lors de la procédure de mise en concurrence européenne, la compagnie Air Corsica serait invitée à faire acte de candidature dans un contexte qui reste très concurrentiel.

Il a également indiqué que ce projet de desserte ne rentrant pas dans le cadre de la dotation de continuité territoriale, les montants alloués n'influenceront pas les tarifs de la DSP Paris et bord à bord.

Enfin, **Mme Mattea CASALTA** a remercié l'Exécutif pour la présentation de ce rapport, déjà bien abouti.

Elle a rappelé qu'il est très important pour la Corse d'ouvrir des fenêtres sur l'Europe, notamment sur l'Europe du nord qui représente un potentiel énorme en matière de clientèle à fort pouvoir d'achat.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Ont voté

« Pour » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République ».

Non-participation des groupes « Per l'avvene » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole sur ce dossier ?
Non. Je vais le mettre aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.
(*Absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS*)

Rapport n° 2018/E6/183 : "Adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires"

Mme Vanina BORROMEI

Il s'agit, pour ce rapport, de proposer à votre Assemblée un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires, suite au transfert de compétences des départements de Corse-du-Sud et Haute-Corse, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Donc, pour rappel :

La Collectivité de Corse gère, respectivement, 132 lignes en Corse-du-Sud, 162 lignes en Haute Corse qui bénéficient à environ 8 000 élèves.

Elle délègue également ses compétences à vingt communes pour les seules lignes intra-muros.

Pour mémoire (je vais vous faire un petit rappel très important), les dispositions financières et techniques des précédents règlements s'établissaient de la manière suivante :

- Pour la Corse-du-Sud, il était pratiqué la gratuité des transports scolaires, une contribution financière aux communes délégataires de 50 % des dépenses engagées, et des indemnités kilométriques aux quarante-huit familles dont les enfants ne bénéficient pas de transports scolaires, fixées unitairement à 0,41 €.
- Pour la Haute-Corse, il était pratiqué une participation forfaitaire de 80 € annuellement par famille (et par élève) représentant en moyenne une contribution familiale d'environ 2 % du cout réel du transport. Une contribution financière forfaitaire de 457,35 € par élève de plus de 6 ans pour un aller-retour quotidien et par année scolaire aux communes délégataires ainsi que des indemnités kilométriques aux 380 familles dont les enfants ne bénéficient pas de transports scolaires, fixées unitairement à 0,15 €.

Pour rentrer en application à la rentrée de l'année scolaire 2018/2019, il fallait qu'un nouveau règlement harmonisé soit mis en place.

Après concertation avec les différents services, ce projet de nouveau règlement a été établi pour maintenir, voire améliorer, les conditions de desserte du rural et les aides aux communes sollicitant la délégation de compétence.

Par ailleurs, ce nouveau règlement intègre également l'harmonisation des modalités concernant le transport des élèves handicapés du fait de la création de la Collectivité de Corse.

Concernant la participation familiale, il est proposé de proroger la gratuité de cette participation déjà mise en œuvre, à titre provisoire, pour l'année scolaire 2017-2018, et donc, pour la rentrée à venir 2018-2019.

Concernant la participation financière aux communes organisant, par délégation, ce service, il est proposé d'appliquer un taux de 50 % des dépenses réellement engagées par celles-ci.

Les taux proposés aujourd'hui, sont donc harmonisés à 0,25 €/km pour les élèves demi-pensionnaires et internes, et 0,70 €/km pour les élèves en situation de handicap.

Je vous précise aussi que, dans le cadre de cette harmonisation, et toujours pour améliorer les conditions de desserte en milieu rural, les lignes de transport étaient, jusqu'à présent, fermées lorsque le nombre d'élèves, qui bénéficiaient du transport, était inférieur à cinq; nous l'avons abaissé à trois, cela a un coût important, mais c'est aussi le coût de l'aide et de l'assistance aux personnes qui vivent dans le milieu rural. Et je crois que c'est quelque chose de vraiment essentiel pour nous.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission du développement qui va nous être présenté par Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Mme Véronique ARRIGHI a accueilli favorablement l'harmonisation des tarifs applicables, au regard des importantes disparités existantes entre les deux départements.

Pour autant, précisant que l'allocation allouée aux familles pour le transport de leurs enfants s'adressait principalement à des familles domiciliées dans le rural et ne disposant pas d'emplois, pour la plupart, elle s'est interrogée sur les possibilités de réviser le taux kilométrique applicable (0,25€/Km) au regard de l'écart important induit par la nouvelle tarification proposée par rapport à l'ancienne (160 €).

M. Benoît MONTINI (*direction des transports*), a apporté un certain nombre de précisions chiffrées indiquant que, pour le département de la Haute-Corse, le montant de l'allocation était, précédemment, de l'ordre de 276 € par famille et par trimestre, pour trois-cent-cinquante familles bénéficiaires, contre 476 € pour la Corse-du-Sud à destination de quatre-vingts bénéficiaires.

Il a ajouté que l'harmonisation tarifaire proposée, au taux kilométrique de 0,25 €, relevait d'un nécessaire rééquilibrage entre les bénéficiaires des deux départements (415 € pour les familles de Corse-du-Sud et 460 € pour les familles de Haute-Corse) considérant que les parcours moyens sont plus longs en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (trajet domicile/école).

Il a ajouté, par ailleurs, que le présent règlement prévoyait également une harmonisation des transports scolaires, l'ouverture d'une ligne de transports étant envisagée dès cinq enfants (précédemment, dix enfants en Corse-du-Sud et cinq enfants en Haute-Corse) et maintenue pour trois élèves si la ligne est déjà existante

Enfin, il a précisé que par rapport au coût réel du kilomètre (0,21 €), les indemnités proposées par le Département de la Corse-du-Sud étaient largement surdimensionnées et avaient été portées à 0,41 € en 2015, en raison du faible nombre de familles bénéficiaires (quatre-vingts familles).

Il a fait valoir la cohérence du taux proposé afin de tenir compte de différents paramètres tels que le coût réel du kilomètre, le coût de la vie et des véhicules, ainsi que l'inscription des enfants hors carte scolaire.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport

(« **Pour** » : les groupes « *Femu a Corsica* », « *Corsica libera* », « *Per l'avvene* ».

Non-participation : le groupe « *Andà per dumane* »).

Le Président TALAMONI

Il y a également un rapport de la Commission des finances qui va être présenté par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Il s'agit d'un avis oral : **La Commission des finances a émis un avis favorable**, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Moi, j'ai un avis écrit, mais s'il est favorable, c'est l'essentiel.

Mme Anne TOMASI

C'était un avis écrit lors de la précédente session, mais comme le rapport a été reporté, les compléments demandés lors de la première commission des finances ont été apportés et l'avis a été favorable.

Le Président TALAMONI

Magnifique !

Il y a, cependant, un amendement déposé par le groupe « La Corse dans la République/A Corsica ind'è a Republica », un amendement que vous avez, sans doute, sous les yeux et je vais demander au groupe de le présenter.

Mme Feliciaggi, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICCIAGI

Merci, M. le Président.

En fait, c'est un petit détail mais qui a son importance. Je souhaiterais qu'on puisse remplacer, au dernier paragraphe, 3^{ème} alinéa : « une année scolaire au maximum » par « la durée d'orientation scolaire fixée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ».

Je m'explique : en fait, c'est pour éviter que chaque année, les parents qui ont un enfant handicapé soient obligés de faire un dossier, et c'est assez compliqué de faire des dossiers, ça va engorger les MDPH et comme, en général, les orientations scolaires sont de deux ans, je ne pense pas que cela pose problème. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci. J'interroge l'Exécutif sur cet amendement.

Mme Vanina BORROMEI

Sur l'amendement, pas de difficulté. Effectivement, le principe initial étant de re-consulter annuellement les familles pour de meilleures conditions économiques, mais pas de remettre en cause la CDAPH. Aucune difficulté, donc avis favorable.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Je ne peux pas voter sur ce dossier.

Le Président TALAMONI

Oui. Pierre GHIONGA ?

M. Pierre GHIONGA

Évidemment, je me félicite de ce rapport que je voterai, mais j'ai une question à poser qui me tarabuste depuis quelque temps : j'ai eu vent d'un rapport qui avait été fait par le rectorat, sur la relation entre transports scolaires et échec scolaire.

Est-ce qu'on pourrait se le faire communiquer, parce qu'il serait intéressant de l'avoir ?

Mme Vanina BORROMEI

On va le demander, je n'en ai pas eu écho et oui, effectivement, je pense qu'il serait très intéressant qu'on puisse l'avoir.

Le Président TALAMONI

Tout à fait ! C'est une problématique intéressante. Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je n'ai pas entendu parler d'échec scolaire, mais une chose est sûre, c'est que les enfants prennent le car à 6h40 (c'est le cas de mes enfants, donc je sais de quoi je parle) et retournent à leur domicile entre 18 h et 18 h15. Donc, forcément, qu'il y ait un rapport avec un échec scolaire, je ne suis pas au courant, mais ce sont de très très longues journées.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix ce rapport ?

Mme FELICIAGGI ne prend pas part au vote, elle nous l'a signalé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Brouhaha.

Il y avait un amendement, il faut reprendre le vote.

Il y avait un amendement donc, qui bénéficiait du soutien de l'Exécutif, nous reprenons le vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(Abstente : Mme Isabelle FELICIAGGI)

Nous votons à présent sur le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.

(Abstente : Mme Isabelle FELICIAGGI)

Rapport suivant :

INFRASTRUCTURES - INFRASTRUTTURE*Réseau routier / Strade***[Rapport n° 2018/E6/228 : "Avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement de places de stationnement RT 40, traverse d'Ulmetu](#)****Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Je sens un soulagement pour les élus de la région...

L'opération a pour principal objectif de supprimer le stationnement longitudinal dans la traverse du village afin de rétablir une circulation à double sens sur la route territoriale.

Une réunion de lancement des études s'était tenue en janvier 2016 à Olmeto, en présence du maire.

L'avant-projet sommaire avait été remis par le maître d'œuvre en février 2016. Il apparaît, lors des différentes études, que de nombreuses adaptations à l'avant-projet ont dû être réalisées. Le maire d'Olmeto a rendu nécessaire la coexistence de la salle des fêtes et du parking prévu. Donc, ces modifications, ces adaptations nécessitent la passation d'un avenant à la convention du mandat existant modifiant les conditions de financement et l'estimation du projet dont le coût total est estimé à 1,8 M€ TTC.

Cette augmentation des coûts s'explique par une sous-estimation en phase esquisse de l'enveloppe des travaux, des modifications apportées pour l'agrandissement et l'aménagement de ces places de stationnement et des adaptations rendues compliquées, du fait de la coexistence de la salle des fêtes et du parking, donc des problèmes d'accessibilité et de sécurité incendie.

Donc, un coût global d'opération, je vous le disais, fixé à 1,8 M€ TTC pris en charge par la CdC. Ce projet consiste donc à créer vingt-cinq places de stationnement autour du bâtiment communal sur la route

territoriale et je crois, effectivement, que c'est un projet qui est très attendu, et qui était absolument nécessaire pour la commune et pour la bonne circulation dans la microrégion.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission des finances, Mme TOMASI va nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. Paul MINICONI, observant que le montant total du projet s'élève à 1,8 M€ pour faire quarante-quatre places de parking, ce qui équivaut à un prix de 40 000 € par place, a estimé que de montant était très excessif.

M. Alain FICHOU, de la Direction de la gestion, de l'entretien et du suivi des bâtiments, a précisé que ces places de parking allaient être construites dans un site assez compliqué, en contrebas de la mairie et ce qui peut expliquer le coût élevé de ce parking, c'est sa position géographique en plein cœur de la commune.

M. François BERNARDI a souhaité que la construction de ce nouveau parking permette, enfin, de fluidifier la circulation des véhicules dans la commune.

M. FICHOU a précisé, par ailleurs, que, lors de récents échanges entre le maire d'Ulmetu et le président du Conseil exécutif, l'accent a été mis sur la nécessité de fluidifier le trafic et d'empêcher tous les stationnements latéraux dans la traverse de la commune.

Le président Guy ARMANET s'est, lui aussi, interrogé sur le coût de la construction du parking mais, compte tenu de la situation que connaît la commune d'Ulmetu, la réalisation de ce programme est plus que nécessaire.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport

(Non-participation : M. François ORLANDI).

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, merci.

Sans revenir sur ce qui a été dit, il est vrai que sur ce dossier, il n'y a pas d'objection particulière, et nous le voterons bien sûr, mais il est vrai que l'on peut s'interroger parfois sur des aménagements.

Alors à situation particulière, réponse particulière et financement particulier, mais il est vrai que lorsqu'on dépasse, et on atteint les 41 000 € pour une place de parking, effectivement, certaines fois on peut s'interroger...

Il faudrait peut-être, préalablement, sur les futurs projets, sans remettre en cause quoi que ce soit, avoir des évaluations encore une fois (on sait qu'il y a des aléas) un peu plus précises. Prenons, peut-être, un peu plus de temps pour finaliser de manière plus fine et plus précise les études, et peut-être qu'une présentation en commission, préalablement, face à certaines situations, serait opportune. Merci.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Vous avez la parole, M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, M. le Président.

L'opération a pour principal objectif donc, de supprimer le stationnement dans la traversée du village, afin de rétablir une circulation à double sens sur la route territoriale.

Le projet est une bonne chose, il est nécessaire bien sûr. Il est dans les tuyaux depuis 2010 et on peut saluer la volonté du Conseil exécutif de le faire aboutir.

Mais, selon nous, ce n'est qu'une rustine, et il faudrait rouvrir le débat sur la déviation d'Olmeto. Celle-ci est inscrite au schéma des routes depuis 1950. Le conseil municipal a voté plusieurs fois cette déviation à

l'unanimité et cela ferait respirer le village, et au-delà des simples habitants d'Olmeto, ce serait une bonne chose pour le réseau routier de la Corse.

On voudrait interroger le Conseil exécutif pour savoir qu'en est-il de cette déviation, est-elle toujours prévue et va-t-elle rentrer dans un plan de financement, comme un futur PEI ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, la réponse de Vanina BORROMEI.

Mme Vanina BORROMEI

Sur le principe de l'opération, nous nous rejoignons tous. Effectivement, un tarif, et un avenant qui a un coût. C'est vrai qu'il y a des aléas, mais j'ai également insisté auprès des services, et en commission, sur le fait qu'il serait bon de pouvoir essayer d'anticiper, au maximum, et le plus régulièrement possible, même si je sais que cela n'est pas simple, pour essayer de se retrouver, c'est vrai, assez régulièrement avec ce genre d'avenant, et des montants toujours très importants, même si cela se justifie.

Ensuite, sur la déviation, nous pensons, effectivement, que cela devrait résoudre un certain nombre de difficultés et que, bien sûr, la priorité est là. C'est toujours en étude. On essaye, oui, avec les services d'envisager peut-être le meilleur tracé possible. Il y a des difficultés d'ordre environnemental mais, en tout cas, c'est toujours quelque chose qui est à l'étude auprès des services et on vous fera un point très bientôt, je pense, sur l'avancement de ces travaux, et de l'ensemble des travaux d'ailleurs, qui sont prévus dans le cadre du PPI.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je voudrais souligner la qualité du travail qui a été mené par les services, sous l'autorité de Vanina BORROMEI et, avant elle, de Jean-Félix ACQUAVIVA, puisque c'est vrai que c'est un dossier dont nous avons été saisis dès notre arrivée aux responsabilités.

Donc, il y a les deux aspects : « une rustine », c'est peut-être un peu sévère mais, en tout cas, il y a cet objectif de court terme puisque, si tout va bien, dans deux ans, on devrait quand même avoir une fluidification importante du trafic, et c'est décisif à la fois pour la commune, mais pour toute la région, et j'allais dire même entre Aiacciu et Pruprà, voire Bunifaziu. C'est quand même quelque chose de très important.

Je précise que le maire d'Olmeto, José MOZZICONACCI, que j'ai rencontré la semaine dernière, ou un peu avant, pour faire un point sur ce dossier, m'a confirmé qu'il était prêt, y compris à intégrer dans le champ contractuel le fait que la contrepartie de cette construction, qui est la troisième puisqu'il y a deux autres parkings qui ont été construits, c'est, bien sûr, que le stationnement ne soit plus autorisé, mais cette mesure est attendue et partagée par une grande majorité d'habitants d'Olmeto, tout comme la construction.

Donc, c'est vrai qu'il y a un surcoût, cela n'a pas échappé à la sagacité, notamment de celles et ceux qui sont également élus communaux, par exemple. Mais c'est un surcoût qui est justifié. D'abord, c'est une opération dans des conditions techniques difficiles et, ensuite, qui va au-delà d'un parking, puisque c'est un réaménagement, très important, d'un espace qui est un espace public. C'est le premier point.

Sur le deuxième point, la déviation : il y avait un premier projet de déviation qui ne correspondait absolument pas, on avait eu l'occasion d'en parler et cela a été également validé par le maire, puisque ce projet de déviation conduisait, en fait, à un petit pont qui, lui-même, permettait de rejoindre la départementale qui était très étroite et, en fait, cela n'aurait servi à rien.

Par contre, il y a la grande déviation qui serait structurante, dont le projet est porté c'est vrai, en tout cas, a été conçu depuis des décennies. Donc, on a dit qu'on allait travailler là-dessus, qu'on allait rouvrir la réflexion et on intégrera cela dans le PPI routier bien sûr.

Mais on voit bien que, dans chaque région, dans chaque *pieve*, il y a des attentes très importantes, souvent légitimes et justifiées ; raison de plus pour nous doter d'une règle du jeu, la plus claire et la plus efficace possible.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E6/232 : "Lancement de la concertation publique relative au projet de mise à 2x2 voies de la RT 20 entre le PR0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR10 + 670 (Pont Bonellu) avec l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Afa

Le Président TALAMONI

Je vous laisse expliquer tout cela...

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Dois-je revenir sur les difficultés de circulation dans l'agglomération ajaccienne ?

Aujourd'hui, on vous propose le lancement d'une concertation publique, 1^{ère} phase, en amont de la réalisation des travaux, d'une mise à 2x2 voies qui là, je crois aussi, est indispensable pour une estimation de travaux à 35 M€ HT entre, donc, le giratoire de la Gravona et le Pont de Bonellu.

J'inclus directement la proposition d'amendement de Xavier LACOMBE qui propose l'embranchement de Cuttoli Cortichiato, lieudit Mezana...

Brouhaha.

Il va nous l'expliquer...Et donc, avec l'aménagement de l'ensemble des giratoires intermédiaires, Caldaniccia – Effrico – Afa.

C'est une première phase de concertation publique bien sûr, qui est nécessaire, et je crois qu'aujourd'hui cela permet d'aller dans le sens de la volonté du Conseil exécutif, dans la continuité du rapport qui a été présenté le mois dernier avec l'aménagement du rond-point dit « des galets » et un projet absolument essentiel pour l'agglomération ajaccienne. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, l'amendement est intégré, en tout cas disons qu'il est accepté par l'Exécutif, on le fera voter formellement quand même. Un rapport de la Commission du développement présenté Mme GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI.

Après avoir salué l'importance du projet présenté, au regard de l'urgence à traiter les problèmes de circulation vécus quotidiennement par tous les usagers, **Mme Mattea CASALTA** a souhaité s'assurer que toutes les solutions avaient été explorées afin de limiter, au maximum, l'impact sur la consommation des terres agricoles, notamment dans le cadre de l'aménagement du carrefour intermédiaire.

M. Loïc MORVAN, *directeur des routes*, a précisé d'une part, que le présent aménagement, contrairement au précédent, consistait à se rapprocher au plus près de la voie ferroviaire afin de limiter l'impact sur le foncier agricole. Il a ajouté, par ailleurs, qu'un projet de convention avec la SAFER serait prochainement soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse afin d'engager des discussions avec la profession agricole et envisager, parmi les pistes possibles, des échanges de terrain aux fins de compensation.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité des membres présents.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande puisqu'il n'y a pas d'autres rapports de commission. M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Président.

Nous sommes heureux et nous accueillons avec beaucoup de plaisir le lancement de cette concertation publique. Nous n'en sommes qu'aux prémices puisque c'est le début de la concertation publique. La réalisation des travaux, hélas je dois le rappeler, dans le cadre de la PPI, ne débiteront dans les meilleures conditions qu'en 2024, je le regrette encore, d'où mon intervention, hier. Le début des travaux ?...

Mme Vanina BORROMEI

Bien avant.

M. Xavier LACOMBE

Bien avant ! Je vous fais confiance, Mme la Présidente.

Là, nous déposons un amendement. Il y a peut-être une mauvaise incompréhension. A l'article 1^{er} de la délibération : remplacer le mot « PR 10 + 670, pont Bonello » par les mots suivants : « l'embranchement de Cuttoli-Corticchiato ». Ça ne veut pas dire qu'il faut changer le nom, qu'il y a une mauvaise dénomination, c'est pour aller plus loin sur la 2x2 voies. Que nous soyons bien d'accord, c'est-à-dire que, là, quand on part de l'embranchement dit de la Gravona, le giratoire de la Gravona ou de SOCORDIS monterait sur la 2x2 voies jusqu'au rond-point, au giratoire d'Afa (qui est pratiquement Ponte Bonello parce que c'est un pont qui est à 50 m), c'est pour aller plus loin sur la 2x2 voies qui rejoindrait...Pourquoi ? Cela permettrait de traiter à la fois...mais qui était prévu aussi dans la PPI, mais autant, puisqu'on lance la concertation, je ne comprendrais pas comment on pourrait lancer une première concertation, s'arrêter, pour relancer une concertation pour 700 ou 800 m supplémentaires. Donc, autant l'inclure dans la concertation, je dis bien, publique, ce qui permettrait de prendre en compte le passage de pont Bonello, de prendre en compte l'embranchement qui dessert Sarrola-Carcopino village, traiter l'aménagement de la future ZAE de la Mezzana et traiter le passage, ou l'embranchement de Cuttoli-Corticchiato et le passage de la voie ferrée.

Tant qu'à faire, autant inclure, dans cette concertation publique, l'ensemble du projet. Comme vous l'avez souligné, Mme la Présidente, s'il y a vraiment un endroit où on est au ralenti, c'est bien celui-ci, d'où, encore une fois, mon intervention.

Je pense qu'aujourd'hui, en Corse, c'est vraiment le point qu'il fallait traiter en priorité. Je regrette que les 2 ans, 2 ans et demi écoulés, vous n'en ayez pas fait la priorité. Aujourd'hui, j'espère que cela s'accélérera, sachant très bien et, encore une fois, sans pessimisme aucun, qu'en 2024, nous n'aurons pas apporté la solution. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Si on comprend bien, puisque nous connaissons l'endroit, nous sommes quelques-uns à connaître l'endroit, l'étude ne s'arrêterait donc pas à Ponte Bonello, à l'embranchement d'Afa/Mezzana, lieu-dit ponte Bonello, mais irait jusqu'à l'embranchement de Cuttoli-Corticchiato. Ça veut dire que nous rajoutons un kilomètre à l'étude. Je pense que Mme la Présidente a compris cela parce que ça n'était pas ce qui était inclus dans le rapport. Donc, on rajoute un kilomètre. Très bien, d'accord. Merci.

M. Xavier LACOMBE

Ce n'est pas dans le rapport, justement. C'est l'étude de concertation publique et c'est un amendement, que ce soit bien clair, ce n'est pas un changement de nom, ou une erreur sur un nom, c'est un amendement qui demande, dans cette concertation publique, donc dans cette étude si vous préférez, de prolonger de 800 m ou 1 km jusqu'à l'embranchement de Cuttoli. Puisque c'est prévu dans la PPI, et il y a concertation, autant faire la totalité de la concertation. Ça me semble logique et évident. Je suis un peu surpris même, que les élus présents ou absents, de la Gravona, ne me soutiennent pas. Je suis seul dans la fosse aux lions !

Le Président TALAMONI

Les lions ne sont pas trop féroces ! Vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Je suis un peu d'accord avec M. LACOMBE mais moi, je regrette que depuis quinze ans, on ne s'en soit pas occupé, pas depuis deux ans, depuis quinze ans.

Le Président TALAMONI

Ùn cì vole micca à stuzzicà u vespaghju !

Mme Vanina BORROMEI

Ecoutez, moi je dirai, réjouissons-nous, arrêtons de ressasser le passé, avançons vers l'avenir, Alléluia !

Bien sûr, pour la concertation publique, pas de difficultés, à moins que Jean BIANCUCCI ne s'y oppose tout à l'heure, mais je ne pense pas !

Effectivement, au niveau de la concertation, oui, à ce stade-là, pas de difficultés de remonter 500 m ou 800 m plus haut, même si, techniquement, je pense qu'il y aura peut-être certaines difficultés, mais l'étude le montrera. Nous espérons bien que nous n'attendrons pas 2024 pour commencer le début de ces travaux. Avis favorable sur l'amendement.

Le Président TALAMONI

Merci, donc un avis favorable.

Le Président SIMEONI

Président, juste un mot pour préciser, parce que certains pourraient être étonnés qu'il ne soit pas là, notamment pour un dossier qui concerne une région qui lui est chère, Jean BIANCUCCI est absent parce qu'il est actuellement à une visite de deuil. Voilà. Ch'elle a sapienu.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre aux voix l'amendement, qui bénéficie du soutien de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/254 : ``Protocoles transactionnels relatifs à la location de ponts provisoires (BAILEY) sur les RD 39 et PK 2.530 et RD 80 PK 93.600

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Président.

Un rapport de régularisation. La Haute-Corse avait été touchée, fin novembre 2016, par d'importantes intempéries. Deux sections de route départementale avaient été coupées à la circulation, au pont de Casaluna et dans le Cap corse, à Olmeta du Cap. Un glissement de terrain avait emporté la chaussée coupant tout accès sur le côté ouest du Cap Corse.

Dans le cadre d'une procédure d'urgence, la société « Tous travaux » avait mis en place, sur ces deux routes départementales, deux ponts provisoires. Les contrats qui étaient attachés à cette procédure d'urgence impérieuse ont expiré le 31 décembre 2017. Ces ponts provisoires sont toujours en place.

Il s'agit donc, de régulariser ces prestations de location de ces deux ouvrages, jusqu'au 1^{er} juillet 2018, pour un montant respectivement de 36 720 € TTC pour le premier, et 30 780 € TTC pour le second. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de rapports, apparemment. La parole est à qui la demande.

Mme Anne TOMASI

Président, il y un rapport de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Nous ne l'avons pas, mais vous allez nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Président.

M. François ORLANDI a rappelé l'historique de la mise en place du pont provisoire sur la RD 80. Le contrat initial prévoyait une dépense de 250 000 € comprenant la mise en place du pont, le contrôle mensuel, la mise en oeuvre de l'outil de surveillance ainsi que 2 500 € hors taxes par mois, pour

la location, pour autant de temps que le pont serait utilisé, en dehors de la première période contractuelle, six mois.

M. Xavier LACOMBE a souhaité savoir quel était le projet concernant le pont définitif sur la RD 80.

M. Daniel LABORDE a précisé qu'il n'y aura pas de pont définitif sur la RD 80, qu'il faudra prévoir une semaine de coupure totale de la circulation, que cette coupure se fera pendant les vacances scolaires, au début de l'année 2019.

Concernant le pont de Casaluna, sur la RD 39, les études s'avèrent plus compliquées et il sera difficile de reconstruire le pont, à l'identique.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports, à ma connaissance, puisque celui-ci, nous ne l'avions pas. Mme SANTUCCI a la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je voudrais donner un point de vue d'élue locale du terrain, même si, souvent, on dit que les conseillers territoriaux ne sont pas des élus de terrain. C'est faux, parce qu'ils sont enracinés sur leur territoire, eux aussi, et ils ont une vue générale, ce qui est extrêmement enrichissant.

Simplement, pour remercier et insister fortement sur les efforts faits par la Collectivité de Corse sur ce point noir là, pour pallier aux difficultés importantes rencontrées par les socioprofessionnels, qui sont déjà dans un territoire très complexe et pour qui, effectivement, le réseau routier est extrêmement important par rapport au développement économique. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Les élus territoriaux sont enracinés dans leur territoire dont ils ne sont pas les représentants lorsqu'ils siègent ici, bien entendu. Il vaut mieux le rappeler de temps en temps, mais je sais qu'Anne-Laure SANTUCCI le sait parfaitement, elle en tête. Par moment, dès fois, dans cet hémicycle, on peut se poser la question, mais enfin ! C'est pour ça qu'il est bon, de temps en temps, de rappeler les principes.

Est-ce qu'il y d'autres demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

*Réseau ferré / Ferruviariu***Rapport n° 2018/E6/234 : Adoption du principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare de Bastia, du dépôt ferroviaire et de l'emprise adjacents – Quartieru novu di a gara****Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Je vous rappelle, pour information, qu'en juillet 2007, l'Assemblée de Corse a approuvé un projet de rénovation et d'extension des installations de maintenance du matériel roulant de la gare de Bastia.

Cette opération a été financée dans le cadre du PEI 2, pour un montant de 9,8 M€. Des marchés ont donc été passés, en application de cette délibération dont, principalement, un marché de conception construction en avril 2008.

Malgré de nombreuses concertations, aucun accord sur le permis de construire n'a pu être trouvé avec la ville de Bastia. Ce projet est donc en suspens depuis janvier 2013.

Les évolutions institutionnelles, économiques, infrastructurelles et urbaines ont fait évoluer les besoins et ont confirmé le caractère inadapté, je dirai même aujourd'hui, obsolète, du projet initial.

Des études ont été menées en vue de moderniser, de rationaliser le service ferroviaire, dans une perspective de renforcement et d'extension de celui-ci. L'objectif est de recentrer l'ensemble des activités de maintenance du périurbain bastiais sur le site industriel de Casamozza, tant pour le matériel existant, que pour les futurs trams-trains envisagés dans le plan pluriannuel d'investissement des infrastructures de transport.

Cette relocalisation doit, bien sûr, faire l'objet d'un débat au sein des chemins de fer la Corse, je me tourne bien sûr vers son Président, dans le respect, notamment, du dialogue social interne.

La ville de Bastia a été associée à cette réflexion, le maire ayant écrit à plusieurs reprises au président du Conseil exécutif pour exprimer, puis confirmer, son souhait que les aménagements envisagés sur le site de la gare de Bastia puissent être définis, en intégrant une réflexion urbanistique globale sur l'aménagement et l'articulation de la vallée du Fango et du centre-ville.

Pareilles perspectives viseraient, notamment, à rendre la gare de Bastia, la place centrale qu'elle mérite, en la plaçant au centre d'espaces d'intermodalités modernes et fonctionnels parfaitement intégrés dans leur environnement immédiat.

Il convient de rappeler, également, que la ville de Bastia et la CAB travaillent, en concertation avec la Collectivité de Corse, à l'élaboration d'un plan global des déplacements qui pourraient intégrer la création d'une plateforme multimodale autour de la gare de Bastia, avec un itinéraire de transports collectifs en site propre, entre la gare et le secteur de Toga, lequel pourrait accueillir, à terme, un tram-train des chemins de fer de la Corse.

Ces évolutions, ces enjeux reformulés conduisent donc, aujourd'hui, à proposer deux évolutions couplées. Tout d'abord, la recentralisation des installations de maintenance ferroviaire sur le site de Casamozza. Dans un deuxième temps, le réaménagement d'envergure du site dit de la gare de Bastia, conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier dans le centre-ville.

Ce nouveau projet serait mené, de manière partenariale, entre la Collectivité, les Chemins de fer de la Corse, la CAB et la ville de Bastia.

Un plan vous est proposé, c'est purement indicatif, puisqu'il n'y a pas eu, pour le moment, de propositions avancées, ni de marchés, et un plan d'action pages 5 et 6, vous est proposé pour vous montrer les différentes étapes qui seraient envisagées.

La phase 1 est absolument essentielle, aujourd'hui. C'est la résiliation de tous les marchés existants, encore actifs, depuis l'époque sur le projet initial d'aménagement de la gare.

Des engagements, des études conjointes, avec la ville et la CAB, pour la programmation urbaine et l'allotissement du secteur, dans une cohérence d'ensemble.

S'ensuit, dans cette première phase, l'opération transfert du dépôt, avec une relocalisation des installations et de remisage à Casamozza, pour un montant de 1 M€

Ce projet intègre, également, la réalisation d'une nouvelle fosse à Casamozza, l'allongement des voies de remisage du dépôt et l'adaptation du plan 2 voies.

Une troisième phase qui, là aussi, pourrait être très rapide et prioritaire, la démolition des anciens hangars et des voies de remisage, afin de

libérer le site pour un montant de 400 000 €, le déclassement, en concertation avec l'exploitant, des parties du domaine public ferroviaire de l'emprise nécessaire à l'opération.

Ensuite, pourraient suivre donc, les phases : l'opération nouvelle gare, l'opération quartiers, gares, logements et parkings dans un second temps, bien sûr. Cette opération d'ensemble offrirait un total de 17 000 m² de surface planchée auxquels s'additionnent 6 000 m² carrés de bâtiments publics orientés vers l'usage ferroviaire.

Ce projet, comme je vous l'ai dit, au départ, avait bénéficié d'une inscription au PEI 2, pour un montant de 9,8 M€, sur la mesure chemin de fer.

Une procédure est actuellement en cours, avec l'Etat, pour transférer la dépense subventionnable restante, soit 7,840 M€ sur de nouveaux projets qui seraient inscrits au PEI 4 avec un financement de l'Etat, à hauteur de 70 %.

Au vu des premières estimations, cette dépense subventionnable permettrait de financer, dans un premier temps, l'opération transfert du dépôt et la part liée au coût de l'opération nouvelle gare, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment.

Je vous précise, également, que ce projet alternatif, tel qu'il est exposé aujourd'hui, recevait l'assentiment des services de l'Etat. Il pourrait être représenté au COREPA, d'ici le 31/12/2018, pour les phases 2 et 3, afin d'obtenir un nouvel arrêté de subventions.

Je vous demande donc, d'approuver, j'insiste bien, l'abandon de l'opération initiale, telle qu'elle avait été proposée en 2007, d'autoriser le président à résilier les différents marchés, et de procéder aux démarches administratives et financières de liquidation et de discussion, puisque, pour le moment, sans cette habilitation de l'Assemblée de Corse, nous n'avons pas la possibilité de le faire, approuver le principe d'un programme d'ensemble qui évoluera, en concertation avec l'ensemble des acteurs, approuver le déclassement du domaine public ferroviaire, autoriser à engager l'ensemble des procédures réglementaires, administratives et financières visant à la réalisation de cette nouvelle opération, approuver, bien sûr, le plan de financement prévisionnel de cette opération, dans le cadre du PEI, au titre de la mesure chemin de fer, avec un cofinancement de l'Etat à 70 %, et la Collectivité de Corse à 30 %, pour un montant de 420 000 €.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement. Julie GUISEPPI va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité savoir si la résiliation des marchés exposait la Collectivité de Corse au versement de pénalités.

M. Sylvain JAUSSAUD, (*Service du transport ferroviaire et de l'intermodalité*), a précisé que des pénalités étaient possibles et qu'il appartenait, désormais, à la Collectivité de Corse d'entamer des négociations avec les entreprises, afin de bâtir un protocole transactionnel.

Il a, par ailleurs, ajouté qu'il existait également un enjeu financier consistant à revenir vers l'Etat pour obtenir le transfert des crédits du PEI.

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Pas d'autre avis de commissions ? Je demande si quelqu'un veut prendre la parole sur ce dossier ? Non. Je vais le mettre aux voix.

M. Hyacinthe VANNI

Je sortirai après. Juste une petite intervention pour dire que bien entendu...

Le Président TALAMONI

Sincèrement, je ne suis même pas sûr, ni certain, qu'une intervention de votre part soit tout à fait conforme aux nouvelles normes. En ce qui me concerne, je n'interviendrai pas mais, encore une fois, ce n'est pas pour ne pas vous donner la parole. Vous savez que j'ai beaucoup de plaisir à vous donner la parole sur tous les sujets, mais comme vous voulez.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne vais pas parler du rapport, je vais parler juste des chemins de fer et je vais sortir. Maintenant, si ça pose problème, je sors.

Le Président TALAMONI

Je crois que non, mais bon ! Vous, vous avez le droit d'intervenir.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Non, il y a une vieille chanson, si vous la connaissez : è di a gara di Bastia, ni faremu un munimentu è u trenu di Bastia si ne v`a à la ferraghja.

Le Président TALAMONI

À a ferraghja, p`ò u mumentu, `ùn hè micca u casu. Hè statu u casu à una certa epica, mà av`a, `ùn hè più u casu.

Le président du Conseil exécutif avait demandé la parole.

Le Président SIMEONI

Ò lu trenu di Bastia, hè fattu per i signori, pienghjanu li mulatteri è suspiranu i pastori !

Quelques mots, parce que c'est quand même un dossier important et c'est un dossier, aussi, en miroir avec ce que nous voulons faire, notamment pour Aiacciu.

J'ai été un peu surpris qu'on ne m'interroge pas, mais je voulais quand même le dire, y compris en l'absence d'interventions de la part de l'opposition et de la part de la majorité, puisque certains élus de la majorité, lorsqu'ils ont vu ce rapport, bien sûr et à bon droit, nous ont questionnés pour nous demander « mais vous faites cela, à Bastia, quid d'Aiacciu ». Donc, c'est important.

C'est important, et on voit aussi les paradoxes de notre pays. On se propose d'engager la démarche à Bastia, et on en a déjà, à Bastia, qui nous disent « il ne faut surtout pas le faire et c'est contraire aux intérêts de la ville » et à Aiacciu, on nous dit « c'est bien de le faire mais, attention, n'oubliez pas de le faire chez nous aussi ». Donc, vous voyez que nul n'est prophète en son pays ou en sa ville.

Ce que je voulais dire, très sincèrement, et, sérieusement, c'est à l'évidence, concernant Bastia, une opération qui est structurante et qui est stratégique parce qu'elle touche, à la fois, au développement du chemin de fer et de l'intermodalité, et à la réhabilitation, la requalification d'un site, qui est un site avec une potentialité exceptionnelle qui, jusqu'à aujourd'hui, a été largement réhabilité avec, également, des enjeux urbanistiques, architecturaux

et économiques, pour le développement du centre-ville, qui sont très importants.

Ce que je voudrais dire, pour répondre à certaines critiques ou interrogations qui viennent également, par exemple, au-delà du débat municipal bastiais ou de l'intervention des syndicats, le CESEC a émis, dans son avis, un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes. Je voudrais donc y répondre pour que, véritablement, les choses soient purgées de ce côté-là.

En ce qui concerne les interrogations de dire, « mais est-ce que, en sortant du marché initial de conception/réalisation qui avait été conclu, il y a longtemps déjà, 2007, est-ce que vous ne faites pas courir un risque financier à la Collectivité ? » Non, au contraire, c'est en restant dans un contrat qui, manifestement, n'a aucune chance de prospérer, que l'on va faire perdre de l'argent à la Collectivité de Corse puisque, notamment et par exemple, d'une part, in fine, il faudra payer parce qu'on n'aura pas réalisé l'opération et, d'autre part, on va perdre le financement PEI avec une programmation qui n'est pas, au 31 décembre 2018, vous vous rappelez, en tout cas une date buttoir, mais qui est au 31 décembre 2020.

Donc, il faut sortir de ce contrat. Je rappelle que ce n'est pas un choix unilatéral du président du Conseil exécutif, c'est que, y compris lors des précédentes mandatures, il n'y a jamais eu d'accord de la ville de Bastia, y compris avant 2014, par rapport au projet initial qui est, aujourd'hui, indépendamment de ses limites structurelles, originelles et complètement en déphasage avec l'évolution, notamment, du chemin de fer.

Première réponse, oui, il faut sortir absolument de ce contrat de conception/réalisation qui vise un objet qui ne correspond absolument plus aux besoins, ni du chemin de fer, ni de la Collectivité de Corse et, accessoirement de la ville de Bastia et de la communauté d'agglomération, en tout cas, de façon complémentaire. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, on me dit « mais vous êtes allés trop vite ». Non justement, j'explique ce que nous serions susceptibles de faire, mais je ne peux pas faire avant que vous m'en donniez l'autorisation. La première autorisation qu'il faut me donner, c'est de signer le protocole, pour sortir du contrat initial.

J'ai lu dans la presse, et sur les réseaux sociaux, que l'opposition municipale bastiaise disait « on nous a menti, il y a eu des négociations, sur le fond, entre le maire et le président du Conseil exécutif ». Là aussi, je vais être très clair parce que la formulation du rapport peut susciter des interrogations.

Le maire de Bastia m'a écrit, à deux reprises, pour me dire « vous êtes propriétaire d'une emprise foncière et si vous décidez de faire évoluer vos choix, nous souhaiterions être associés pour, notamment, la requalification et réfléchir d'un point de vue des parkings, des constructions, dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble du quartier. Je lui ai répondu que je le tiendrai au courant. Il y a eu des réunions, entre les services techniques, pour faire un point sur la faisabilité juridique, financière, des différentes opérations. Les choses ne sont pas allées au-delà, et elles ne pouvaient pas aller au-delà. C'est à partir de, maintenant, que nous allons avancer.

Deuxième série d'interrogations du Conseil économique, social et culturel, « est-ce que ces choses ont été faites sans associer les chemins de fer » ? Les chemins de fer, eux, ont été, en amont de ce rapport, directement associés parce que ce qui vous est proposé impacte, c'est vrai, l'organisation, y compris au plan interne, puisqu'il y a un centre de maintenance qui est sur le site de la gare de Bastia et que nous avons discuté, notamment bien sûr, non seulement avec le président des chemins de fer mais, également, avec les deux syndicats représentatifs pour dire : « voilà, aujourd'hui, vu l'évolution des chemins de fer, vu l'évolution de l'intermodalité, vu la pratique du train-tram que nous voulons généraliser, aussi bien pour Bastia, que pour Ajaccio, nous pensons que le centre de maintenance doit être implanté à Casamozza. Ça impacte, forcément, l'organisation interne du service. Nous en avons discuté avec les deux syndicats qui nous ont donné une validation de principe. Je ne veux pas aller au-delà de ce qu'ils nous ont dit, mais ce rapport, en tout cas le projet de rapport, ils l'ont eu, nous en avons discuté et ils l'ont validé, sur le principe. Vous remarquerez que, dans la projection financière, il y a une partie qui est affectée au financement, bien évidemment, du centre de maintenance qui était, pour eux, une condition sine qua non de l'engagement de l'opération.

Donc, on est dans quelque chose qui est très clair.

Aujourd'hui, on vous demande premièrement, de m'autoriser à sortir du contrat initial qui n'a plus aucun intérêt et qui, au contraire, est très préjudiciable. On vous propose une ébauche de construction de cette opération, mais, à chaque stade de l'ébauche, je vais revenir devant vous et, ensuite, nous allons, cette fois-ci, nous concerter directement avec la ville de Bastia, avec la communauté d'agglomération. Nous continuerons à le faire avec les chemins de fer. Donc, on est dans quelque chose qui est extrêmement vertueux avec quand même ces précautions, étant donné qu'on perd de vue le caractère structurant de cette opération.

En termes intermodalité, je vais très vite, vous savez qu'avec les nouvelles modalités techniques, on va pouvoir avoir des rotations de train sur

quinze minutes. Ça veut dire qu'on va arrêter, de plus en plus, les flux de voiture qui n'auront pas à rentrer en centre-ville, et notre vision de la multimodalité, elle va commencer à Casamozza. Nous avons également discuté avec le maire de Casamozza, avec l'intercommunalité, pour avoir une grande infrastructure multimodale, avec l'arrivée depuis Corte, l'arrivée depuis Bastia, l'arrivée depuis le sud, où il va y avoir, à la fois, des parkings, des trains, la connexion avec l'aéroport. On va véritablement désengorger le trafic.

Ensuite, vous aurez, bien sûr, Lucciana, Biguglia, Furiani. On est vraiment dans une vision moderne de l'intermodalité. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, les enjeux dont on a parlé, qui rejoignent, par exemple, les questions de grandes surfaces, etc., Bastia et Ajaccio ont été retenues dans le cadre du programme « cœur de ville ». Bien évidemment, il faut que nous, Collectivité de Corse, qui allons abonder dans le cadre de ce programme, nous soyons en cohérence avec les villes et les intercommunalités pour cette activité économique en centre-ville.

Le quartier de la gare de Bastia, qui fait le lien entre le Bastia du XIX^{ème} siècle historique, l'avenue Maréchal Sebastiani et le nouveau quartier du Fango, a été largement délaissé. Ça n'existe pas aujourd'hui, que vous ayez en plein cœur de ville une emprise foncière qui fait près de deux hectares et que vous vous en serviez uniquement pour remiser des appareils qui ne fonctionnent plus.

En perspective, et dans un cadre que nous aurons à définir, qui sera notamment soumis à validation de l'Assemblée de Corse, ce qu'il y a, c'est bien sûr, vous le savez, des parkings, c'est marqué 500 + 450, vous avez 950 parkings en centre-ville, pour un coût qui est un coût prospectif, extrêmement réduit, parce qu'on vous n'avez pas à creuser, parce qu'il y a un dénivelé de sol. Donc, c'est une opération extrêmement intéressante. Vous avez la requalification de ce secteur, vous avez la perspective de construction immobilière, il y a un intérêt public direct. Je vous rappelle qu'on a une réflexion qui est en cours et qu'on doit sortir de la multiplication des locations qui nous coûte très cher, tous les ans, pour chercher à recentraliser. Là, nous avons la possibilité en vis-à-vis de l'ancien conseil départemental de la coupole, en vis-à-vis d'avoir des locaux nouveaux pour la Collectivité de Corse. Nous avons la possibilité éventuellement de commerces, ça sera à voir, éventuellement mais, à mon avis, de façon quasi certaine, de logements, y compris de logements en accession, pour les primo accédants, à des prix plus intéressants. Donc, on a une opération magnifique qui nous attend.

Je souhaite que nous la menions à bien. De la même façon que nous avons cette opération à Bastia, nous avons la même à Ajaccio. Alors, on ne va pas faire sans la ville, sans la CAPA. Il y a eu une première réunion, comme on l'a fait à Bastia, il y a eu des réunions techniques, il y a eu la ville qui nous a saisis, il y a la réflexion, depuis Mezzana, sur l'intermodalité et il y a cette emprise foncière en coeur de ville, à la gare, qui appartient, très largement, à la Collectivité de Corse.

Donc nous, ce qu'on dit à la ville d'Ajaccio et à la CAPA, nous sommes disponibles pour réfléchir à une opération stratégique qui aura, ou pas, selon les discussions que nous aurons, les mêmes traits. En tout cas, nous, notre volonté c'est : premièrement, prendre en compte l'évolution du chemin de fer, deuxièmement, organiser ce chemin de fer en tenant compte de l'intérêt des usagers, de notre vision stratégique, et des intérêts des salariés des chemins de fer et, troisièmement, faire des opérations structurantes en coeur de ville qui permettent d'aider au rayonnement et au développement de la ville de Bastia et d'Ajaccio.

Donc, je crois qu'on est vraiment dans des opérations qui sont vertueuses.

Et je termine. On va conserver, sur le chemin de fer, concernant le PEI, des crédits qui sinon auraient été perdus. Je crois véritablement qu'une que ces explications sont données, je ne vois pas, sauf à être de mauvaise foi, ce qui pourrait, à ce stade, constituer un motif sérieux de s'opposer à ce rapport.

Le Président TALAMONI

Très bien. Tout le monde s'est exprimé et le président du Conseil exécutif ayant conclu le débat, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous signale qu'il y a, actuellement, de violents orages à Corti avec des inondations, des dégâts, accidents de voitures, effondrement d'un rond-point. Donc, dans l'attente d'informations, bien sûr, nous apportons notre soutien aux services de la mairie et de la Collectivité de Corse, à l'œuvre pour le rétablissement de la situation qu'il faut suivre, évidemment, avec attention. Mais je pense pouvoir transmettre nos encouragements et notre soutien, au nom de notre Assemblée et du Conseil exécutif évidemment.

Mme Vanina BORROMEI

Juste un petit mot, M. le Président. Nous avons effectivement mobilisé l'ensemble des services, et contacter la municipalité pour faire le nécessaire, en tout cas dans l'urgence et à venir. Mais c'est vrai que la situation est pour le moment très critique. Je vais aller d'ailleurs immédiatement les contacter directement.

Le Président TALAMONI

Parfait. Merci de tenir notre Assemblée au courant, dans la mesure du possible, bien entendu.

SANTE – SOCIAL - SALUTE - SUCIALE**Rapport n° 2018/E6/243 : "Orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé 2018-2021****Mme Bianca FAZI**

Monsieur le Président, merci.

Mon intervention concerne la présentation d'orientations en matière de santé, la feuille de route médicosociale, et huit rapports, mais qui iront vite.

Le rapport n° 243, témoigne de la préoccupation majeure de l'Exécutif pour le dossier sanitaire et social. Cette présentation illustre les propositions concrètes allant au-delà des mesures existantes.

Les orientations de la collectivité en matière de santé sur les trois ans à venir, 2018/2021, même si 2018 est bien entamée.

La santé occupe une place centrale dans le quotidien des Corses, c'est pourquoi les fortes attentes dans ce domaine sont légitimes. Notre système de santé lacunaire ne permet pas de satisfaire ces attentes tant auprès des acteurs que de la population.

Les hôpitaux de Corse font face à de grandes difficultés. Un bon nombre de spécialités ne sont pas accessibles sur les territoires insulaires, des déserts médicaux se sont créés au fil des années, le phénomène de renoncement aux soins s'est accentué.

Dans ces conditions, l'état de santé de la population ne peut être amélioré. Face à ces constats, s'il est vrai que la Collectivité ne dispose pas de compétences significatives (je vous rappelle qu'elles font partie des compétences de l'Etat), elle est déterminée à agir sur les problématiques liées à la santé et mener une politique volontariste et ambitieuse qui s'inscrit dans une logique de territoire afin de répondre à un triple enjeu : rendre plus efficient le système de santé sur le territoire, développer une culture de la prévention (et j'insiste sur la prévention), être à l'écoute des Corses et, ainsi, mieux connaître leurs attentes en matière de santé.

Je vais vous définir les grandes orientations de la Collectivité.

Le premier axe de notre politique concerne la lutte contre les déserts médicaux afin de permettre un premier accès au soin de premier recours et réduire les inégalités territoriales. Les soins de premier recours, ça va être le développement, par exemple, de plus de compétences à destination des paramédicaux, comme les infirmières qui vont être protocolisés. Ça sera développé dans notre projet puisque je vous donne uniquement les grandes orientations, mais c'est pour vous donner un exemple.

Pour cela, différentes actions seront menées par notre Collectivité, de manière proactive, parfois au-delà de ses compétences et afin d'accompagner ces territoires en souffrance.

Nous nous inscrivons dans une démarche territorialisée et nous soutiendrons les initiatives de création de maisons de santé avec l'attribution de financements particuliers. Nous accompagnerons les porteurs de projet dans l'ensemble de leur démarche.

La Collectivité de Corse va également travailler à la mise en place d'une nouvelle incitation financière à l'installation de jeunes médecins au sein des territoires dits désertiques. Il s'agira d'une bourse à destination des étudiants en médecine. Nous voudrions financer les études des futurs médecins avec, en contrepartie, un contrat avec lequel ils s'installeront (admettons sur une période de cinq ans) sur les territoires médicalement désertifiés, et pour une durée qui sera déterminée. Ce dispositif interviendra en complémentarité des aides déjà existantes.

D'une façon plus générale, il s'agit de solliciter une augmentation du *numerus clausus*, de renforcer l'attractivité de la Corse comme territoire de stage, d'internat et d'exercice de la profession médicale. Des travaux seront engagés avec plusieurs universités de médecine, afin de créer les conditions favorables à l'accueil d'un plus grand nombre d'internes en Corse. J'ouvre une parenthèse, nous voudrions aller au-delà. Il y a certains de mes collègues qui ont proposé d'ouvrir à l'Europe, de manière à faire venir des internes de certains pays européens.

Le deuxième axe de notre politique, ça va être d'inscrire une trajectoire par rapport à l'hôpital. Ça va être la transformation de centres hospitaliers locaux en un centre hospitalier régional. C'est un CHR qui permettra d'avoir plus de moyens, de traiter directement avec le ministère de la Santé, et non pas avec l'ARS, bien que nous n'ayons rien contre l'ARS, cela permettra d'avoir plus de crédits. Je rassure tout le monde, nous n'avons pas déterminé pour l'instant, quel sera le centre hospitalier régional, si ça sera Ajaccio ou Bastia. Là, je vous lance les grandes orientations, et je vous dirai ensuite notre démarche.

D'autre part, comme s'est engagé le président de l'Exécutif pendant les deux dernières années, nous voudrions augmenter le coefficient géographique. Pourquoi ? Parce que ça permettra également aux établissements privés d'avoir plus de crédits. Je pense que, dans notre vision de la médecine actuelle, on ne peut pas se passer des établissements privés.

Nous souhaitons également développer l'enseignement de la médecine par l'ouverture, à l'Université de Corse, de la deuxième année de médecine et, à long terme, pas avant dix ou quinze ans, l'ouverture d'un CHU qui permettra d'avoir des spécialités sur le territoire corse.

Le troisième axe de notre pas politique, c'est de développer la prévention sanitaire parce que c'est quelque chose d'important. De la même manière que ça a été fait pour la lutte contre la précarité, nous allons établir un véritable plan multidimensionnel de prévention. L'objectif est de faire émerger une culture, notamment, sur les problèmes d'addictologie, d'hygiène alimentaire, de dépistage des cancers, des maladies sexuellement transmissibles. Le plan prévention de la Collectivité de Corse doit proposer des dispositifs adaptés à nos spécificités.

Dans l'optique d'associer pleinement les professionnels de santé et la population à la définition de ces politiques de santé ainsi qu'à leur mise en œuvre, nous organiserons des états généraux de la santé en Corse. Les états généraux vont se dérouler fin 2018, début 2019. J'engage tous les partenaires à s'associer (les professionnels de santé, les universitaires, les usagers, les syndicats, les groupes politiques bien entendu), tous ceux qui veulent y participer. Nous allons faire des ateliers de réflexion thématique et nous fixerons, à ce moment-là, une véritable feuille de route sur la santé parce qu'il fallait d'abord faire un état des lieux et rencontrer beaucoup d'acteurs, même si nous en avons rencontré beaucoup, ce n'était pas suffisant en six mois.

Voilà, en ce qui concerne les orientations en matière de santé.

Est-ce que vous avez des questions avant de passer au médicosocial ?

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission de la culture et de la santé.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. Pierre GHIONGA s'est félicité de la qualité du rapport d'orientation qu'il approuve totalement. Il a toutefois suggéré que la

dénomination CHR puisse s'appliquer à tous les hôpitaux de Corse, afin de ne froisser aucune susceptibilité et qu'aucun hôpital ne puisse être considéré comme supérieur à un autre.

Affirmant son accord avec la politique d'aide à l'installation des jeunes médecins, il a toutefois regretté que celle-ci ne s'accompagne pas d'une politique d'aide au maintien en activité des médecins plus anciens. Sur ce sujet, s'appuyant sur le cas précis de Corte, classée « zone de revitalisation rurale » il y a dix ans, laquelle permet des exonérations, puis des allègements fiscaux pour les praticiens qui s'installent, il a déploré que les médecins anciennement installés n'aient pas bénéficié de ces allègements, alors qu'ils assuraient des gardes, au contraire des praticiens nouvellement installés qui en bénéficiaient sans assurer de gardes.

Mme Bianca FAZI a estimé que ce sujet pourrait être abordé à l'occasion des états généraux de la santé.

Mme Catherine RIERA a exprimé son accord avec les trois axes identifiés pour les orientations de la politique de santé. Elle a également demandé à ce que soit ajouté un quatrième axe qui lui paraissait fondamental, à savoir la lutte contre les inégalités territoriales. Il s'agit, selon elle, de prendre en compte la spécificité sanitaire de la Corse et d'obtenir la reconnaissance sanitaire du service public à travers deux thématiques : la participation aux frais d'hébergement pour les foyers fiscaux non imposables et la participation aux frais de transports de familles qui se voient dans l'obligation de partir longtemps pour préserver la cellule familiale, à travers, notamment, l'aménagement d'un service territorial sanitaire. Pas seulement sur Marseille et Nice, comme c'est le cas actuellement, mais aussi sur Paris, sur Toulouse...

En réponse, **Mme Bianca FAZI** a rappelé que cette question avait été soulevée lors des rencontres avec l'ARS qui avait signalé le risque de s'opposer au code de la Sécurité sociale pour des déplacements qui seraient trop longs.

Il est vrai que certaines spécialités manqueront toujours en Corse.

À ce sujet, **Mme Danielle ANTONINI** et **M. Pierre GHIONGA** ont estimé qu'une partie de la solution consistait, aussi, à favoriser et conventionner la venue, pour des consultations, des spécialistes en Corse.

Mme Catherine RIERA, tout en exprimant son accord avec le nécessaire développement de ces consultations, a estimé qu'il ne réglait pas, à

court terme, la question actuelle de l'hospitalisation, en particulier celle des enfants sur le continent.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a estimé que les deux sujets étaient différents mais qu'ils devaient être traités de façon complémentaire et non pas opposée.

Mme Catherine RIERA a suggéré d'amender le rapport d'orientation en y intégrant le quatrième axe qu'elle avait proposé

En réponse, **Mme Laura-Maria POLI** a rappelé qu'il ne s'agissait que d'un rapport d'orientation dont la commission devait simplement prendre acte ou non.

La Commission de la culture et de la santé a pris acte des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018- 2021.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports. La parole est à qui la demande.

M. Pierre GHIONGA

Président, je tenais tout d'abord à féliciter la conseillère exécutive Bianca FAZI et la présidente de la Commission santé, Dany ANTONINI, pour le travail qu'elles nous ont fait effectuer. Ce n'est qu'un début, je le sais, mais le plus important pour moi, c'est le message qui est envoyé et, pour la première fois, on dit que le meilleur médecin de Corse, ce n'est plus Air France, comme on disait avant. On va pouvoir, sur place, répondre à 80 ou 90 % des pathologies. Je crois que c'était le message le plus important de ce rapport.

Après, bien entendu, il y a des points de détails, mais on va les affiner à travers les assises. Tout le monde aura à s'exprimer, mais je pense que les bases qui sont exposées aujourd'hui par Bianca sont les bonnes. On s'engage donc sur une bonne voie.

Voilà ce j'avais à dire, M. le Président.

Le Président TALAMONI

C'est vrai que ça a toujours été une bêtise de dire cela, « le meilleur médecin, c'est Air France ». Mais plus que jamais, c'est une bêtise, effectivement.

Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent intervenir ?
M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Pour tout vous dire, j'avais mal interprété le titre du rapport, je m'attendais à un document beaucoup plus fouillé, mais je n'avais pas compris qu'il s'agissait d'orientations, c'est pour cela que c'est très ramassé.

Donc à ce stade, vous dire qu'évidemment, vos orientations nous agréent, qu'on participera avec plaisir et j'espère, de façon féconde, aux travaux que vous annoncez en conclusion de ce rapport.

Deux remarques, cependant. La première, il n'est pas inutile de rappeler que nous n'avons pas pleine compétence sur ce sujet qu'inévitablement, qu'on le veuille ou pas, quels que soient nos rapports avec l'ARS, il va bien falloir les mettre dans la boucle. Les choses vont mieux en le rappelant.

La deuxième chose, c'est qu'on ne part pas de 0, qu'il y a déjà une histoire sur ce dossier, même si cette Assemblée n'a pas, au regard du législateur, eu les compétences qu'elle aurait souhaité avoir sur ces sujets (elle ne les a toujours pas, du reste) mais elle a déjà travaillé, elle a déjà esquissé un certain nombre de pistes. Je pense, notamment, aux pistes des exonérations fiscales et à une piste liée à l'université que vous avez effleurée. L'idée c'était qu'on contourne, d'une certaine façon, le numerus clausus de la France en conventionnant avec d'autres universités étrangères, et je sais que l'université, lorsque je siégeais à son conseil d'administration, avait déjà travaillé là-dessus, notamment avec l'Université de Gênes sur le thème « on ne va pas se limiter à trente reçus chaque année, on va peut-être monter à trente-cinq ». Mais les cinq qui feraient l'objet d'une convention avec une université étrangère, pour le coup, sans qu'on soit obligé d'aller jusqu'à un système de bourses, seraient évidemment reçus mais, en contrepartie, seraient « contraints » d'exercer, et notamment dans les zones rurales, en tout cas les zones qui font l'objet d'une désertification, en tout cas d'une carence en matière d'exercice médical.

Evidemment, on est impatients de contribuer à un enjeu fondamental tant il est vrai que ce sujet est terriblement anxiogène pour les Corses, et s'il y a des caricatures sur le thème « Air France reste le meilleur service médical », c'est que ça répond à une angoisse, fondée ou non, mais il est bon que cette Assemblée, même si elle n'a pas pleine compétence, parce qu'elle devient, inévitablement au cours de l'histoire, le réceptacle de tous les maux de notre société, s'empare de ce sujet et nous contribuerons avec plaisir à vos travaux.

Le Président TALAMONI

C'est aussi stupide que de dire que le meilleur enseignant c'est Air France. C'est aussi stupide, et ça l'était à toutes les époques.

Mme RIERA a la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci, Président.

Je voudrais juste revenir et, encore une fois, féliciter, effectivement, le travail fait sur ces grandes orientations par la conseillère exécutive.

Je voudrais encore insister sur ce triptyque qui a été choisi et que je partage, sur les trois priorités qui fixeront les orientations, à savoir la lutte contre les déserts médicaux, la transformation des centres hospitaliers en CHR et le troisième axe, la prévention, je les partage bien volontiers. Mais j'insiste, il me semble très sincèrement qu'il manque un quatrième volet à ces principes fondamentaux, à ces grandes orientations, qui est l'égalité à l'accès aux soins au niveau du territoire. Quand j'entends territoire, je pense au grand territoire médical, tel qu'il s'oppose actuellement aux Corses, c'est-à-dire pas seulement la Corse, mais le continent parce qu'aujourd'hui, il nous faut partir.

J'entends bien qu'on travaille sur les orientations à long terme mais, à court terme, et pour, au moins, les trois ans qui viennent, on n'aura pas de réponses à apporter à toutes celles et ceux qui sont confrontés à ces difficultés d'accès aux soins sur le continent. J'aimerais que soit inscrit, dans ces grandes orientations, ce quatrième principe essentiel, me semble-t-il, essentiel, qui est le principe d'égalité à l'accès aux soins, au niveau du territoire.

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres interventions ? Une réponse.

Mme Bianca FAZI

Merci. Je vais vous répondre, Mme RIERA. Quand nous commencerons nos ateliers, nous en ferons un axe des ateliers.

Pour répondre à M. MONDOLONI, l'ARS, nous travaillons, en ce moment, avec eux puisque je pense que vous avez tous reçu le projet régional de santé (PRS) version 2 que nous sommes en train d'amender, puisqu'on a demandé un report (qu'on n'a obtenu) jusqu'à septembre, sinon le temps imparti était court. Je vous invite à en prendre compte. On rendra notre avis sur ce PRS mi-septembre, à la session de septembre, le 21 si la date est toujours celle retenue.

Nous fixerons, par la suite, un calendrier, nous établirons ces états généraux, nous fixerons ces ateliers auxquels, bien évidemment, tout le monde est invité à participer.

Je dois, par ailleurs, vous lire l'avis du CESEC qui a été favorable. « Le CESEC est en en totale adéquation avec les orientations de la Collectivité de Corse, en matière de santé, devant permettre de répondre à un triple enjeu : renforcer le système de santé, développer une culture de la prévention en matière de santé, être à l'écoute des Corses afin de mieux connaître leurs attentes. Une ambition affichée avec persévérance doit être la création d'un centre hospitalier, un CHR et, par la suite, un CHU adapté aux réalités de la Corse ».

Je vous remercie. J'enchaîne sur le médicosocial ?

Le Président TALAMONI

Non. On va faire un vote formel pour prendre acte quand même.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'Assemblée a pris acte de ce rapport, à l'unanimité.

**Rapport n° 2018/E6/244 : "Prughjettu d'azzione suciale 2018-2021
constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la
Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période
2018-2021**

Mme Bianca FAZI

Nous allons vous présenter, avec un power point... donc, avant de vous présenter u prughjettu d'azzione suciale, je voudrais vous préciser, en préambule, que ce projet qui fixe les grandes orientations de nos politiques sociales, n'a pas forcément retranscrit l'ensemble des missions, parce que c'était quand même très fourni, et les projets que nous porterons dans la direction des trois années qui viennent.

Il met également en lumière nos ambitions. Il me semble important également de rappeler le périmètre de notre intervention en matière sociale et médicosociale.

Je vous rappelle, en tant que chef de file de l'action sociale, que la Collectivité de Corse est en charge du pilotage et de la coordination des politiques sociales. Nos actions sont toutefois encadrées et menées dans le cadre de compétences étendues qui sont encadrées par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que par le Code de la santé publique.

Les trois principales politiques publiques dans lesquelles nous intervenons sont : la lutte contre la précarité, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicaps, l'enfance.

Ces grandes politiques constitueront nos points d'entrée dans ce projet.

Je vais maintenant vous présenter notre projet, en trois temps. Un premier temps de partage d'état des lieux et du contexte social local, d'ambition politique et de méthode pour assurer la cohésion sociale et l'inclusion.

Les trois enjeux du projet social.

Je vous rappelle quelques chiffres. La situation sociale, le taux de pauvreté : 20,5 % de la population, en particulier chez les aînés. Un taux de chômage qui dépasse les 10 %, particulièrement marqué chez les jeunes. 4 180 femmes isolées, avec au moins un enfant à charge, qui vivent sous le seuil de pauvreté. Seulement 10 % de logement social locatif avec une moyenne hexagonale à 17 %.

Cette dimension socio-économique se prolonge d'indicateur démographique propre à notre territoire. Une croissance de la population uniquement due au solde migratoire, 1,1 % par an sur les cinq dernières années.

Un phénomène du vieillissement de la population qui est particulièrement à marquer. Le nombre de personnes âgées augmente considérablement et atteindra 34,6 % de la population en 2050.

Une désertification des territoires ruraux et de montagne dont les populations qui résident sont confrontées à des difficultés d'accès.

Enfin, des contraintes liées à l'insularité, et à son caractère d'île de montagne, qui n'ont pas été suffisamment prises en compte par les politiques publiques menées ces dernières années, voire ces dernières décennies. Les populations qui vivent dans ces territoires sont confrontés à des difficultés d'accès au service public et, plus largement, au service de première nécessité.

Confrontée à ce constat, la Collectivité de Corse a le devoir et la volonté d'agir, de manière offensive, en mobilisant ses compétences légales dans le domaine social et en allant même, si nécessaire, au-delà, garantir la cohésion sociale, réduire les inégalités sociales et territoriales et anticiper le vieillissement de la population.

Face à ce constat, quelles réponses allons-nous apporter ? La Collectivité assume son rôle de chef de file de l'action sociale en fixant, non seulement un cadre général dans lequel les politiques sociales devront être menées, mais aussi en proposant un véritable projet.

Notre vision globale.

Il s'agit tout d'abord de construire une société solidaire et inclusive dans laquelle chacun pourra trouver sa place, une société qui ne laisse personne au bord du chemin et dans laquelle l'exercice des solidarités intrafamiliales et intergénérationnelles, constitutives de notre identité collective, doit reprendre du sens avec notre soutien.

Il s'agit, ensuite, d'inscrire notre action dans une logique de territoires et de proximité, garant de l'équité du traitement des usagers. Les services sociaux doivent être au côté des plus fragiles d'entre nous, des seniors, des personnes en situation de handicap, de ceux qui rencontrent des difficultés et que nous avons le devoir d'accompagner.

Il s'agit, ensuite, d'engager la modernisation de l'action publique et de ne pas craindre d'expérimenter des dispositifs innovants, afin de faire preuve de créativité.

Notre mission est, ainsi, de créer des synergies et des transversalités nécessaires, j'insiste sur la transversalité, au plan interne avec les directions de la jeunesse et de les sports, avec la culture, la formation et avec l'ADEC qui nous permet d'avoir une force motrice et d'animation de réseaux.

Il s'agit, enfin, d'avoir confiance en la capacité de la Collectivité à élaborer et à mettre en oeuvre les politiques publiques indispensables à la prise en compte des enjeux de demain (cohésion sociale, inclusion, solidarité) garants des équilibres de notre société.

Notre méthode est définie afin d'inscrire la mise en oeuvre de son projet social, dans le cadre d'une démarche réellement participative. La Collectivité prévoit une méthode de concertation spécifique à chaque champ d'intervention.

Au-delà des partenaires, la population et les usagers y sont également associés et leurs attentes seront prises en compte, notamment grâce à des enquêtes de satisfaction et l'organisation de consultations. Notre objectif est, également, de travailler à une démarche de modernisation de l'action publique, faire évoluer notre organisation à une plus grande qualité de l'accompagnement proposé, une diversification des modes d'intervention. Par exemple, mixité des prises en charge, renforcement des visites à domicile pour les travailleurs sociaux, simplifier les démarches administratives (tout à l'heure, Mme FELICIAGGI y faisait référence), rendre le système plus lisible et plus réactif.

Plus de huit-cents agents, je vous le rappelle, font partie de cette organisation et participent, chaque jour, à la mise en oeuvre de cette politique sociale. Je tiens, d'ailleurs, à leur rendre hommage parce que ces agents constituent une ressource précieuse et une force essentielle qu'il faut mobiliser et mettre en dynamisme. Je les remercie pour leur investissement quotidien.

Je salue, également, l'accompagnement proposé au sein des unités territoriales de proximité et dans les services de prévention, les centres de dépistage, les centres de planification, le professionnalisme des équipes dans les secteurs d'intervention difficile telle que l'enfance. La protection de l'enfance et l'insertion sont des secteurs très difficiles, croyez-moi. J'ai la conviction que l'expertise et la formation de nos agents constituent de réels moyens d'action.

Le premier enjeu de notre projet est de bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions. Comment allons-nous y parvenir ?

La lutte contre la précarité est érigée comme une priorité absolue de la Collectivité. Elle a été très fortement affirmée depuis 2016, avec le vote unanime d'un plan précarité. Cette mandature doit être celle de la mise en oeuvre de l'opérationnalité du plan santé, logement, aide sociale et alimentaire, transport, fonctionnement interne. Nous avons retenu deux priorités. Il s'agit de trouver, en premier lieu, les conditions d'une véritable transversalité, et j'insiste sur la transversalité, parce que nous ne ferons qu'améliorer le système de cette manière, et partager l'information.

Au-delà de la gestion de dispositifs connus tels que le RSA, les aides d'urgence et le fonds logement, la nouvelle stratégie, en matière d'insertion, sera repensée dans une approche plus transversale.

Des liens sont installés avec la politique de l'habitat, de la formation et de l'emploi. Par exemple, des groupes de travail nous ont permis d'associer social et enseignement supérieur, pour le repérage de la précarité étudiante, avec la conseillère Josepha GIACOMETTI, encore le social et l'AUE, il s'agit de réfléchir, avec de nouveaux contours, autour du dispositif ORELI. Je vous rappelle que c'est un dispositif qui est en charge, entre autres, de la précarité énergétique. Nous devons systématiser cette démarche avec les directions du sport, de la jeunesse et de la culture. Pourquoi ? Parce que nous envisageons, par exemple, en direction de nos aînés, d'avoir des parcours vers le sport, vers la culture. Un travail important est, d'ores et déjà, engagé, afin de mettre à la disposition des usagers et des partenaires, un portail web au sein duquel sont répertoriés l'ensemble des acteurs sociaux et les lieux d'accueil de la collectivité.

L'objectif de ces dispositifs est d'améliorer la lisibilité du système pour les usagers et de lutter contre le non-recours au droit, parce que nous savons que certains y renoncent. Il y a une telle somme de démarches administratives que j'avoue que c'est un peu rébarbatif et, malheureusement, les gens renoncent aux soins.

À terme, c'est une véritable base de données commune, de ressources sociales du territoire, qui sera disponible.

Notre deuxième priorité sera de prolonger les travaux du plan de précarité et mettre en oeuvre ses préconisations. La coordination des acteurs sociaux sera renforcée, à travers le déploiement d'une mission, au sein de la collectivité en capacité d'animer un réseau territorial d'acteurs.

Cette mission associera à ses travaux, dès le mois de septembre, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Des ateliers de travail permettront la mise en œuvre du partage d'informations, de diagnostics, mais aussi de dispositifs expérimentaux sur le territoire. Nous en avons déjà parlé, en interne, avec les services, et nous aurons des dispositifs à vous soumettre.

Afin d'aller plus loin que ce qui a été fait par le passé, il conviendra de lancer la réflexion sur les déterminants de la précarité. Nous ne voulons pas simplement traiter les seuls symptômes, nous voulons repérer les causes pour proposer des réponses structurelles.

Les actions menées en matière de logement sont renforcées, dans le cadre d'un nouveau règlement harmonisé des fonds au logement. « Harmonisé » pourquoi ? Parce qu'en matière de fonds, sur le logement notamment, nous nous sommes rendus compte, comme dans beaucoup d'autres domaines dans le social, que ce n'était pas tout à fait la même manière de fonctionner sur l'ancien Département 2B et l'ancien Département 2A, dont nous sommes en train d'harmoniser afin que nous ayons vraiment une lisibilité sur tout le territoire.

L'accent sera notamment mis sur la précarité énergétique, comme je l'ai déjà dit, la lutte contre l'habitat précaire, ou encore des solutions d'accueil temporaire, et pour cela nous travaillerons avec les services du conseiller en charge de l'AUE, M. BIANCUCCI, qui m'écoute je crois.

Une réflexion autour d'une prise en charge plus globale de nos publics, dont la situation relève souvent du domaine social, mais aussi médicosocial, a été engagée. Dans ce cadre, et afin d'améliorer la prise en charge des situations complexes, la Collectivité a mis en place, depuis juin 2018, une commission dédiée.

Alors, les cas complexes qu'est-ce que c'est ? Nous avons eu, par exemple, cet hiver, à placer d'urgence trois personnes sans domicile fixe, avec des situations médicales très précaires, et cette commission a permis de mettre rapidement en œuvre tout ce qu'il fallait pour que ces personnes soient prises en charge dans des établissements hospitaliers.

Cette commission a commencé à se réunir et elle permet d'apporter une réponse coordonnée aux usagers.

Le renforcement des modalités d'accompagnement et d'intervention, pour ceux qui les connaissent, concernent les UTIS et les

UTAS : les UTIS pour les 2B et les UTAS sur le territoire de la Corse-du-Sud.

Donc, tout cela est un axe fort et innovant du projet social avec, notamment, une redéfinition des territoires d'intervention, en lien avec l'installation de *case territoriale* ou, encore, le développement de projets collectifs comme, par exemple, ce qui se passe en Plaine orientale, les jardins collectifs, ou des ateliers de cuisine pour les légumes moches.

Moi, j'aime bien ces légumes moches, parce que ce sont des légumes qu'on ne peut pas vendre et que, sur Moriani notamment, il y a des ateliers de cuisine, et cela permet aux gens qui sont dans la précarité financière, de les utiliser et de s'en servir.

Par ailleurs, nous engagerons, avec la direction de la formation, une réflexion sur la réforme du travail social. Des réunions de concertation sur ces thématiques sont déjà programmées, dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales (auquel faisait référence Josepha, tout à l'heure), cela en direction des personnes, par exemple, qu'on appelle communément « les aides ménagères », à destination des personnes âgées ou handicapées.

Le deuxième enjeu de notre projet social est celui de notre capacité à accompagner le vieillissement de la population, et à rendre la société corse plus inclusive.

Les politiques de l'autonomie traduisent à la fois, notre vision de la société et de la place que nous souhaitons offrir à nos aînés et aux personnes handicapées, ainsi que notre volonté d'agir pour le défi du vieillissement.

À l'horizon 2050, le nombre de séniors va doubler et l'espérance de vie va considérablement progresser.

Je vous cite un chiffre, le nombre de centenaires va passer de 179 à 1 500.

Si vivre plus longtemps est une chance pour tous, il faut néanmoins anticiper cette évolution démographique, prévoir les adaptations nécessaires, et prendre les décisions qui s'imposent sans attendre.

Nous avons, ici, deux priorités :

-la première consiste à créer les conditions favorables à un maintien à domicile. Il ne s'agit pas de diminuer le nombre de places en EHPAD, mais vous l'aurez compris, la volonté de la Collectivité est de maintenir les

personnes âgées dans leur habitat, le plus longtemps possible, et dans leur environnement.

Nous n'allons pas diminuer les places en EHPAD mais, par contre, nous allons nous orienter sur un maintien à domicile beaucoup plus fort. Afin d'y parvenir, quelle sera notre stratégie, et les projets que nous lancerons ?

Au-delà du financement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), la Collectivité va développer très fortement la prévention de la perte d'autonomie des séniors avec une dotation de 800 000 € par an. Certaines personnes élues, comme Mme PEDINIELLI, étaient au courant du dispositif. C'était la conférence des financeurs. En fait, nous avons une enveloppe de la CNSA que nous pouvons utiliser comme nous voulons (nous l'avons utilisée dans la conférence des financeurs), qui permet la prévention de la perte d'autonomie.

Donc, cette conférence des financeurs, c'est très intéressant car cela permet d'avoir un maillage sur l'ensemble du territoire. Pour l'instant, malheureusement, elle n'existait pas sur le Département de la Haute-Corse, nous allons bien entendu l'étendre. Elle existait déjà sur la Corse-du-Sud. C'est un programme de partenariat avec, entre autres, des intercos qui travaillent sur des territoires comme dans le Sartonais, ou des territoires de l'Extrême-Sud, et un programme coordonné du bien vieillir.

Une dizaine d'ateliers ont déjà eu lieu. Et là, nous avons déjà un planning, du moins un calendrier, fixé à partir de fin août. Ce programme sera présenté à notre Assemblée en septembre 2018. Dès le mois d'octobre, un appel à projets sera lancé pour la mise en place d'actions collectives de prévention sur les territoires.

Parmi les thèmes de ces ateliers, on retrouvera la prévention des chutes, la nutrition, la mémoire, l'activité physique ou, encore, le lien social.

En misant sur cette prévention, nous souhaitons installer un cercle vertueux afin de faire reculer l'âge d'entrer dans la dépendance.

Je vous fais une petite parenthèse, j'ai participé à un séminaire sur l'innovation, qui avait été initié par le personnel hospitalier, les médecins du service « mémoire » de l'hôpital de Bastia. Je cite la sœur de M. PANCRASI qui a été à l'initiative de ce séminaire qui était très intéressant. Nous avons un professeur qui nous a présenté, en matière d'innovation, des aides techniques, notamment sur les personnes atteintes d'Alzheimer, tout un panel d'innovations en matière de start up. Il y a une jeune femme qui est venue de

Corte nous présenter des aides. Il va y avoir un Master d'ingénierie sur la santé qui va ouvrir en septembre, à Corte, à la faculté. Par ailleurs, nous avons rencontré des partenaires, sur Bastia, qui ont mis en œuvre une politique de maintien à domicile, avec de la gym à domicile, en direction des personnes âgées qui ne sont pas trop dépendantes, par l'intermédiaire de tablettes numériques pour lesquelles nous participons au financement, qui permettent à ces personnes âgées d'avoir de la gym à domicile.

Il y a une autre personne qui nous a présenté un patch que l'on fixe sur les vêtements d'une personne. Tout le monde a en mémoire cette personne qui a récemment disparu sur la Haute-Corse. Cela nous permettrait de repérer beaucoup plus facilement ces personnes qui, parfois, ont des troubles cognitifs sévères et ne savent plus dans quel endroit elles se trouvent. C'est pour vous donner une idée.

Sur ce versant-là, je travaille beaucoup avec l'ADEC qui a beaucoup de start up corses en plus, qu'ils sollicitent et qui nous proposent des chemins innovant que nous vous proposons.

Le développement de prises en charges coordonnées est un outil majeur du maintien en bonne santé de nos aînés, c'est pourquoi nous avons également ouvert, je crois que c'était en février, de mémoire, l'expérimentation de PAERPA (personnes âgées en risques de perte d'autonomie) qui doit être étendue à tout le territoire, en 2019. Le PAERPA avait déjà commencé à se mettre en place sur le Cismonte, et les réflexions en cours, sur les plates-formes territoriales d'appui, vont être organisées à partir de fin 2018.

Qu'est-ce que le PAERPA ? Cela permet de nous donner une meilleure visibilité sur le maintien à domicile, un meilleur accès à l'adaptation de l'habitat, des aides techniques innovantes, comme je vous le citais précédemment (par exemple, des chemins lumineux pour prévenir le risque de chute et des objets connectés, y compris par l'intermédiaire de tablettes, parce que, finalement, on s'aperçoit que les personnes âgées sont très en demande et sont très contentes quand vous leur fournissez ces tablettes).

Nous aurons également à engager une réflexion sur les dispositifs d'aide aux aidants, parce que ce n'est pas facile quand on a des personnes aux troubles cognitifs... Toutes les personnes qui connaissent, ou qui ont dans leur famille, des personnes aux troubles cognitifs vous diront que c'est très difficile et il y a un épuisement, souvent, des aidants.

Le dispositif d'accueil familial sera également renforcé, notamment en milieu rural, avec un objectif de trois à cinq accueillants par an. Les dispositifs d'accueil familial, c'est communément la famille d'accueil qui permet d'accueillir trois personnes en général. Et nous voudrions augmenter ce nombre d'accueil familial.

Nous souhaitons, également, engager de nouveaux projets structurants. La Corse est, aujourd'hui, le seul territoire sur lequel il n'existe pas de résidences autonomie.

La « résidence autonomie » est un type de logement, dit intermédiaire, qui aligne une prise en charge sociale avec des loyers modérés et une prise en charge médicosociale avec la mise à disposition de services collectifs qui répondraient à une attente d'une partie de la population. Nous sommes convaincus de l'intérêt d'une telle structure, c'est pourquoi nous lançons un appel à projets, dès 2019, afin de créer une résidence autonomie pour les séniors sur le territoire insulaire.

Notre deuxième priorité, c'est de promouvoir des politiques en faveur de l'inclusion des personnes âgées handicapées.

Je fais le distinguo parce qu'il y a eu une petite confusion : la résidence autonomie, c'est vraiment un appel à projets, et ça permet de créer une résidence pour personnes âgées.

Le dispositif d'inclusion, ça va être davantage en direction de personnes handicapées, qui pourront être également âgées et handicapées, mais nous souhaitons inscrire une politique de l'autonomie dans la crainte d'un virage inclusif, c'est-à-dire permettre aux personnes handicapées de vivre dans un habitat ordinaire.

Il nous faut promouvoir des solutions qui n'existaient pas, parce que la personne handicapée, il faut, en fait, qu'on s'adapte à elle et non pas qu'elle s'adapte à la société. Dès maintenant, nous nous engageons pour développer de l'habitat inclusif. Donc, ce sont des logements adaptés, sécurisés, en milieu ordinaire, avec des espaces de vie communs et un accompagnement médicosocial.

Je vous donne un exemple : par exemple, pour les gens qui connaissent une personne handicapée, qui a une PCH, c'est-à-dire une aide à son handicap, qui bénéficie de 12 heures d'aide humaine, si on met quatre personnes handicapées dans un même lieu de vie, elles vont bénéficier de 48 heures par semaine et elles auront, donc, une aide beaucoup plus

importante qui leur permettra de rester beaucoup plus autonome, et c'est le but de notre démarche.

La Collectivité va donc lancer des appels à projets sur cette thématique, et accompagnera également les opérateurs qui porteront des initiatives locales.

Nous voulons, également, travailler à la prise en charge de problématiques particulières du handicap vieillissant et de l'autisme. À ce titre, nous avons signé, il y a trois semaines, je crois (je ne me rappelle plus exactement de la date), un nouveau SAMSAH (service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés) spécialisé sur l'autisme. Il ouvrira ses portes dès la rentrée 2018. C'était une compétence conjointe avec l'ARS.

Comme je vous le citais précédemment, une stratégie de silver économie sera élaborée et mise en œuvre, en lien étroit avec l'ADEC, afin de permettre aux start up locales de se développer.

Notre troisième et dernier enjeu concerne l'enfance et notre capacité à renforcer le dispositif existant.

Je vous rappelle que nous avons un rôle majeur dans le cadre des politiques de l'enfance et, par contre, la Collectivité a cette compétence et le devoir d'accompagner la protection des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE), ainsi que le suivi médical des enfants, par l'intermédiaire des services de protection maternelle et infantile (PMI), jusqu'à l'âge de six ans.

En matière de protection de l'enfance, la tendance à la croissance des besoins qui est observée depuis quelques années se confirme. Les deux cellules recueillent des informations préoccupantes, c'est un chiffre sur lequel j'attire votre attention, ont enregistré près de sept-cent-trente signalements en 2017. Nous avons eu un retour et nous avons constaté qu'effectivement, ces signalements étaient justifiés. Les prises en charge seront de plus en plus complexes.

Un autre volet de notre compétence qui nous a été imposé, si l'on peut dire, par l'État, ce sont les mineurs non accompagnés (MNA), qui relèvent directement de la responsabilité du président de l'Exécutif. Donc, le nombre de mineurs non accompagnés ne cesse d'augmenter. Nous sommes actuellement à quatre-vingts MNA qui ont été accueillis par les services de l'aide sociale à l'enfance et dix-neuf jeunes majeurs qui sont des ex-MNA.

Ces mineurs, je tiens à vous le préciser, sont tous en structure et ne sont pas, comme on avait pu le dire la dernière fois, ceux qu'on voit dans la rue.

Nous avons deux priorités :

La première, est de faire évoluer l'offre d'accueil à la mesure des besoins. Nous souhaitons augmenter le nombre de places d'hébergement pour accueillir les enfants qui, dans le cadre d'une mesure judiciaire, sont sous la protection de l'ASE.

Nous avons un problème, actuellement. Nous n'avons pas suffisamment de structures pour accueillir ces enfants. Pour cela, nous allons donc encourager les demandes d'agrément des assistants familiaux et créer une quinzaine de nouvelles places en foyer d'hébergement, entre 2019 et 2020, dans le souci de réduire les inégalités territoriales.

S'agissant de la prise en charge des MNA, la Collectivité de Corse a déjà lancé un appel à projets sur Bastia, pour développer l'habitat en milieu ordinaire, dans une logique d'accompagnement à l'insertion. Un deuxième sera lancé à la rentrée, en Pumonti.

Notre deuxième priorité, c'est d'améliorer l'état de santé des enfants. La Collectivité de Corse va s'engager dans la construction d'une véritable politique de santé publique pour nos enfants. Il s'agit, à ce titre, de mieux cerner les problématiques de santé auxquelles ils sont confrontés, et qui seront dépistées lors de bilans de santé réalisés à l'âge de 4 ans, et de proposer, ensuite, des actions de prévention spécifiques, notamment sur la vue, le développement de l'enfant, l'obésité.

Nous voulons, également, améliorer la prise en charge des enfants qui souffrent de troubles « dys ». Pour cela, nous allons favoriser le dépistage précoce au sein de PMI et accompagner, avec la MDPH (maison du handicap), la création d'un centre de dépistage en Pumonti, à l'instar de ce qui existe déjà en Cismonte.

Enfin, la Collectivité va procéder à la création d'un observatoire de la protection de l'enfance, à l'échelle territoriale. Pour mémoire, ces travaux seront lancés avant la fin de l'année 2018 et s'inscriront dans le cadre d'une large concertation, et de collaboration, avec les différents acteurs concernés.

Cet observatoire a vu le jour il y a un an mais, en fait, il y avait une personne qui était dédiée, donc qui avait peu de possibilités et peu de moyens sur tout. Donc, cet observatoire aura pour mission de participer à la définition

et au suivi des politiques en recueillant l'ensemble des données concernant l'enfance en danger, établir des statistiques, que nous n'avons pas pour l'instant, et, aussi, formuler des propositions et des avis sur nos politiques menées.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie. Il y a un rapport de la Commission de la culture, donc Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui.

La parole est à Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère exécutive pour ce rapport très intéressant et votre feuille de route.

Je voudrais profiter de cette occasion, et je pense que cela intéressera nos collègues conseillers, pour faire un petit point sur la situation du logement social en Corse, très brièvement, le plus brièvement possible en tout cas.

Vous l'avez rappelé, 20 % de précaires, 80 % de la population éligible au logement social.

Nous avons environ, sur l'ensemble Corse, 6 000 personnes en attente d'un logement social. Or, cette année, pour l'année 2018, 459 logements seulement vont être aidés par les mesures d'aide à la pierre.

Il y a 3 ou 4 ans, ces aides à la pierre s'élevaient jusqu'à 10 000 € par logement. L'an dernier, elles étaient à 7 200 € ; cette année à 5 000 €.

Ces simples chiffres vous montrent qu'on va plutôt vers une restriction budgétaire et c'est d'autant plus grave que cette restriction touche bien sûr donc la famille des bailleurs, qu'ils soient privés ou publics, mais touche aussi les centres d'hébergement sociaux, dont vous avez rappelé leurs difficultés, et les centres d'hébergement d'urgence qui sont effectivement en grande difficulté.

C'est d'autant plus grave pour les bailleurs que les mesures gouvernementales qui ont été récemment prises, dans le cadre de la loi de finances et du dispositif de réduction des loyers de solidarité, qui comprend le gel de la revalorisation des loyers, l'aide personnalisée au logement, l'augmentation des cotisations au fonds de garantie, etc. L'ensemble de ces mesures ont un impact très important, notamment sur l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse. Parce que si l'ensemble des bailleurs, et je parle des bailleurs privés, sont adossés à des très grands groupes et ont donc suffisamment les reins solides pour supporter ces difficultés, pour un bailleur public comme celui de l'OPH2C, c'est beaucoup plus difficile.

Le Gouvernement a fait le choix (puisque'on le sait, la question sociale coûte un pognon de dingue) donc, de rattraper le 1,5 milliard qu'il a fait cadeau avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, et il a fait le choix de le prendre sur les bailleurs.

Cet impact, pour ce qui nous concerne à nous, à l'Office public de l'habitat, va représenter quelque chose comme, pour la seule année 2018, 683 000 € à aller chercher dans nos fonds propres. Cette somme va doubler probablement en 2019.

A cela s'ajoute aussi l'impact de la hausse de la TVA construction qui passe de 5,5 à 10 % et sur les seules opérations en cours, je dis bien « sur les seules opérations en cours » parce qu'en plus, cela a un effet rétroactif, il va falloir aller chercher 1 M€ sur nos fonds propres, autant dire que nos fonds propres sont littéralement dilapidés.

J'ajoute que, malgré cela, nous avons une politique sociale très importante puisque nous avons 3 000 logements, dont 53 % sont situés en quartiers prioritaires de la ville et 15 % en zones de revitalisation rurale.

Les attributions que nous effectuons, pour 50 %, se font aux ménages du premier quartile, c'est-à-dire les personnes les plus en difficulté, alors que l'obligation de la loi égalité et citoyenneté est de 25 %.

L'essentiel des locataires relèvent des minimas sociaux et nos loyers sont parmi les plus bas de France. C'est pour vous dire un peu le rôle social très important qui dépasse simplement le rôle d'un simple bailleur social que tient l'OPH de la Collectivité de Corse.

Donc, nous avons des missions de réhabilitation, des missions de construction et surtout, nous avons aussi une implication forte, par exemple, sur des programmes comme l'ANRU à Bastia.

Donc, nous avons besoin d'un certain nombre de soutiens. Nous avons rencontré le ministre Jacques MEZARD, quand il est venu au mois d'avril dernier. Nous avons demandé, compte tenu de tout cet impact, la mise en place d'un groupe de travail dédié justement aux difficultés des bailleurs publics. Parce que quand je parle pour l'OPH2C, je peux parler éventuellement pour l'OPH de la communauté de communes du Grand Ajaccio.

Donc, je demande à M. le président du Conseil exécutif d'intervenir auprès du Gouvernement, avec nous, pour que ce groupe de travail puisse se mettre en place.

Et je vous rappelle, Mme la Conseillère exécutive, que je suis dans l'attente d'une collaboration assez resserrée entre l'OPH et la Collectivité de Corse, par le biais de vos services, pour que nous puissions mettre en place, compte tenu de toutes ces difficultés, un plan d'urgence pour le logement social, pour que nous puissions faire face à nos missions qui sont largement obérées. Il y a dans cet hémicycle des administrateurs qui font partie de l'OPH et qui ne pourront qu'aller dans mon sens.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Pierre-Jean LUCIANI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je serai bref et je ne rentrerai pas dans le détail puisque c'est un projet, donc on n'a pas besoin de rentrer dans le détail et Mme FAZI a bien cerné tous les projets et tous les sujets.

Je voulais simplement, pour une fois, ça arrive, féliciter le président de l'Exécutif pour le choix pertinent qu'il a fait dans ce domaine-là, en

confiant à une professionnelle comme Mme FAZI et d'autres personnes qui l'entourent cette tâche très importante.

Pour avoir présidé, pendant dix-sept ans, le domaine social au Département 2A, je sais ce que le social représente pour nos populations, aussi bien sudistes que nordistes.

Je sais qu'elle pourra compter sur des cadres et des agents compétents avec lesquels j'ai eu l'honneur et l'avantage de travailler en toute confiance. Vous devez les avoir découverts. Ils vous ont certainement aidés, d'une façon très efficace, à présenter ce projet.

Je voudrais terminer et vous dire que je m'inscris totalement, avec mes collègues de l'action sociale, dans les commissions santé et social pour vous aider, du mieux que je peux et que je pourrai, dans la tâche qui vous attend et la réussite de vos projets.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également Mattea CASALTA qui a demandé la parole, vous l'avez.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Je voudrais féliciter l'ensemble de l'Exécutif d'abord, parce que nous avons passé deux jours extraordinaires. C'est peut-être long, c'est peut-être... mais, en tout cas, deux jours extraordinaires parce que nous avons eu des rapports très détaillés, très précis, qui prouvent à quel point les personnes qui participent à ce conseil sont motivées, sont déterminées, sont volontaires et cela est assez exceptionnel. Pas un ne manque à l'appel, et ça bravo !!!

Ensuite, pour vous, comment vous dire, la santé c'est quelque chose qui touche tout le monde, un jour ou l'autre. Alors là, moi j'ai trouvé que, au-delà d'une photographie, c'était quelque chose de beaucoup plus fort. Vous êtes allés chercher les conséquences, mais vous avez cherché les causes. Vous avez essayé de trouver des solutions, vous avez essayé d'atteindre... cela me touche beaucoup, pour plein de raisons... tous les publics, sans oublier personne, dans une Corse qui, effectivement M. l'ancien Président du Conseil départemental, vous avez œuvré dans ce domaine, mais dans une Corse qui,

malgré tout, est mal traitée, éloignée de tout, oubliée, et je pense que vous avez cerné exactement ce que la population attendait de vous, de nous plus généralement, et je vous félicite.

J'aurais voulu, effectivement, être plus neutre, mais c'est difficile. Et ce que j'apprécie, c'est que vous soyez allés chercher toutes les solutions, dans tous les domaines, aussi bien maintenir une certaine tradition qui nous tient à cœur, qui est très forte chez nous et qui est absolument nécessaire pour une certaine catégorie de personnes, mais également, que vous soyez allés chercher l'innovation. En fait, la Corse est vraiment ouverte et tournée vers l'avenir, tout en ayant bien sûr les pieds bien ancrés dans sa terre.

Ces deux jours ont été une leçon pour tout le monde, à tous les niveaux. Hier soir, c'était très fort. Ça l'a été ce matin et ça l'est maintenant.

J'espère que tout le monde, ici, en a conscience et que tout le monde, ici et ailleurs, à l'extérieur de cette belle institutions, comprendra à quel point nous sommes nous, majorité territoriale, et certainement d'autres, attachés à notre pays, attachés à notre population et que nous ferons tout pour réussir.

Merci et pardon.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Je crois que la liste des orateurs inscrits est épuisée, la réponse par Bianca FAZI ?

Mme Bianca FAZI

Je vous remercie.

Je remercie Mattea, je comprends son émotion, je sais qu'elle a quelqu'un de très proche qui est dans des conditions très difficiles.

Je remercie M. LUCIANI parce que, effectivement, il connaît bien le social. Je le remercie parce qu'effectivement, il a des équipes qui ont très bien travaillé. Nous avons une équipe projet vraiment dont je suis très fière, qui n'ont pas compté leurs heures. Quand j'ai pu entendre dire parfois que nous ne travaillons pas, je pense qu'ils ont même été un peu choqués parce que ce sont des jeunes, pour la plupart, et même des plus anciens, qui n'ont

pas compté leurs heures, qui n'ont pas compté même leurs week-ends et qui ont vraiment été très, très impliqués dans ce projet.

M. LUCIANI les connaît et je pense que c'est pour cela qu'il y a fait référence.

J'espère, par ailleurs, que tout le monde, effectivement, participera parce que je pense que tout le monde est concerné. Qui n'a pas autour de soi des personnes en situation de dépendance, que ce soit des parents, des oncles, des tantes, peu importe, ou des enfants qui sont touchés ? Donc, j'espère que tout le monde participera à ce projet.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il nous reste à mettre aux voix...

Brouhaha.

Vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Je ne vais pas être très longue, c'est juste pour apporter quelques points.

Je voudrais, moi-aussi, vous féliciter pour ce plan qui est moderne et, vraiment, dont on a besoin sur notre territoire.

Après, je suis aussi un peu touchée par ce paradoxe de mélanger la dépendance au handicap, les personnes âgées avec les personnes handicapées. Je sais que...j'étais à la conférence des financeurs également et j'ai travaillé pour la ville d'Ajaccio, sur des projets de domotique, mais pour les personnes en situation de handicap visuel et auditif qui peuvent beaucoup les aider, et je sais que la conférence des financeurs peut être élargie à ces personnes-là. Donc, je voulais juste vous dire que c'était possible.

Ensuite, que la maladie d'Alzheimer, malheureusement, est aussi considérée comme un handicap en raison des troubles du comportement qu'elle engendre dans la durée.

Et je voulais vous parler aussi du nouveau plan autisme, pour que vous puissiez aussi vous raccrocher à d'autres modes de financements. Le plan autisme permet la création de logements participatifs, qui permet aussi de mettre en lien les PCH pour permettre à certaines personnes autistes de vivre ensemble. On avait un projet qui n'a pas encore pu aboutir, parce qu'au Département on a dû arrêter. Je sais qu'à Bastia, ils ont un projet différent du nôtre, mais nous, sur l'urbain, on avait un projet avec les logements sociaux, c'est-à-dire de mettre à disposition quelques logements sociaux, avec une personne ressource qui pourrait aider les personnes autistes. J'espère que cela pourra aboutir quand même.

Dans le nord, ils ont le même projet, mais avec des petits bungalows. Les associations ont plus de moyens que dans le sud...

Je voulais parler aussi du job coaching qui pourra être financé, peut-être pas par la conférence des financeurs, mais c'est écrit dans le nouveau plan autisme, pour l'emploi et le logement, il y a de nouvelles aides qui sont prévues.

Voilà, c'est tout. Je vous remercie encore.

Le Président TALAMONI

Le président du Conseil exécutif a demandé la parole.

Le Président SIMEONI

Merci beaucoup. Peut-être quelques mots en forme de synthèse et pour conclure.

C'est vrai qu'il y a forcément beaucoup d'émotion parce que ce sont des domaines qui touchent à l'essentiel de ce qui fait la vie dans une communauté humaine.

Je voudrais à mon tour, bien sûr, remercier Bianca FAZI, mais souligner que nous avons la chance, aussi bien en ce qui concerne les élus qu'en ce qui concerne les fonctionnaires, d'avoir une richesse extraordinaire.

Les élus, bien sûr, il y a Bianca... Je ne vais pas citer tout le monde, mais il y a Dany ANTONINI qui préside la commission, je pense aussi à Fanfan qui est très investi, Mme FELICIAGGI, le président LUCIANI, et d'autres encore. Je ne serai pas exhaustif, mais c'est quand même une chance, y compris dans la diversité de nos parcours et de nos convictions, d'avoir une

telle représentation, au sein de notre Assemblée, de femmes et d'hommes pour lesquels (Pierre GHIONGA aussi, bien sûr, notamment) l'engagement social est véritablement consubstantiel de leur démarche, qu'elle soit une démarche professionnelle ou une démarche politique. Et je pense que cette richesse-là, dans un domaine qui, par définition, doit nous permettre, à mon avis, vraiment de trouver des chemins partagés par tout le monde, je crois que c'est une première richesse.

La deuxième richesse, elle a été soulignée déjà, mais je voudrais y revenir, peut-être avec un angle un peu plus prospectif, c'est notamment dans ce domaine que la création de la Collectivité de Corse doit nous conduire à avoir une véritable plus-value.

Il y a deux institutions qui étaient le Conseil départemental de Haute-Corse et le Conseil départemental de Corse-du-Sud, qui exerçaient, à titre principal, la compétence sociale. Chacune de ces deux institutions l'a fait, à la fois avec un tronc commun, mais l'a fait également avec des pratiques et des procédures, des expériences qui ont été différentes.

Et puis, il y a la Collectivité de Corse qui, elle, avait plutôt une vision macro-économique et stratégique de ce qu'il fallait faire en la matière.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement dans l'addition de ces compétences et de ces regards... Oui, il y a l'addition de ces compétences et de ces regards, mais il y a, également, à inventer la nouvelle forme de l'action publique que nous devons décliner là-dedans.

Je veux bien sûr, à ce stade, remercier Marie-Pascale FAZISIMONI. Je disais tout à l'heure que les FAZI sont un peu à la politique de la santé, ce que les KENNEDY sont à la politique américaine : une grande famille.

Mais, au-delà du clin d'œil, dire qu'aujourd'hui, on a des difficultés, et on savait qu'on aurait des difficultés dans la construction de la nouvelle Collectivité de Corse et, à travers vous, je m'adresse aussi aux fonctionnaires et aux agents. Il y a des inquiétudes, des tâtonnements et il peut y avoir, quelquefois, des divergences, mais je voudrais qu'on revienne à ce qui, finalement, est l'essentiel et qui est le plus important : cette construction que nous avons à inventer, ensemble, c'est aussi une œuvre extraordinairement exaltante et cela doit être, et ça sera aussi une véritable plus-value pour les Corses, pour celles et ceux qui vivent dans cette île, et notamment, et c'est notre vœu commun, pour celles et ceux que la vie, à un moment donné, pour une raison ou pour une autre, place dans une situation de

fragilité. Et c'est aussi ce qui se fait ailleurs, mais qui doit se faire ici, peut-être avec encore un peu plus de force et de conviction, parce que nous sommes une petite société, notre capacité à être aux côtés de celles et ceux qui souffrent.

Et je suis sûr que, sur ce plan-là, nous sommes vraiment, vraiment tous d'accord.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que Bianca FAZI veut prendre la parole ?

Mme Bianca FAZI

J'ai oublié de dire que nous sommes passés devant le CESEC, qui a donné un avis favorable à cette feuille de route et qui s'engage, par certains de ses membres, à nous accompagner. Notamment, vous connaissez l'implication du Dr PERNIN sur le volet « précarité ». Je voulais simplement vous en faire part.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons prendre acte de manière formelle, à travers un vote de l'Assemblée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'ASSEMBLÉE a PRIS ACTE de la présentation du document, à l'unanimité.

Nous en arrivons au rapport :

Rapport n° 2018/E6/214 : "Dispositif territorial d'aides aux familles d'enfants hospitalisés sur le continent : convention triennale 2018-2020 entre la Collectivité de Corse et les structures d'hébergement

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Il s'agit en fait de reconduire un dispositif sur la période 2018-2020, le conventionnement actuel arrive à échéance le 31 août prochain.

Nous savons et nous connaissons tous les difficultés matérielles et financières qui accentuent la détresse de ces familles.

Malgré la présence d'associations et le développement de l'entraide, les solutions d'hébergement qui s'offrent aux parents s'avèrent souvent très coûteuses.

C'est pourquoi nous avons un conventionnement avec des structures situées sur Marseille et sur Nice.

« La Maison du Bonheur » située à Nice dispose de douze chambres ;

« Un Toit pour mes Parents » située à Marseille qui dispose de dix appartements (sept T2 et trois T1).

L'aide annuelle de la Collectivité de Corse constitue un forfait par personne hébergée qui porte sur :

✓ La prise en charge de la totalité du prix de la nuitée pour les enfants accueillis lorsqu'ils sont suivis en ambulatoire et/ou les accompagnants hébergés par l'association;

✓ La prise en charge d'une partie du coût de cet accueil, soit 30 % du coût de fonctionnement (accueil, frais d'entretien, de blanchisserie, etc.) représentée par la nuitée.

Le volume financier annuel consacré au volet « Hébergement » est de 75 000 €.

Il vous est proposé de reconduire ces deux conventions pour une durée de 3 ans.

Je vous précise, par ailleurs, que j'ai demandé aux services d'entamer une réflexion sur un élargissement du conventionnement avec d'autres structures sur d'autres destinations.

Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Catherine RIERA a précisé qu'il s'agit d'un dispositif important car il correspond à un besoin et à des attentes pour les familles qui partent sur le continent. Elle a souhaité toutefois que la Collectivité de Corse se penche sur un dispositif complémentaire car, à l'évidence, ces structures d'accueil sont insuffisantes pour accueillir toutes les familles qui se déplacent.

Beaucoup de familles, en effet, ne peuvent pas trouver d'hébergement dans ces structures qui sont saturées. Est-ce que, par exemple, on ne pourrait pas imaginer que la Collectivité de Corse rembourse, sur présentation de factures, les hébergements de ces familles trouvés dans des hôtels, des maisons d'accueil, chez des particuliers. Ces factures seraient, bien évidemment, corroborées par un certificat d'hospitalisation.

Les services ont répondu qu'on explore prioritairement un élargissement des conventions avec des structures du même type parce qu'il y en a. Celles-ci présentent l'avantage de facturer à des prix inférieurs à ceux des hôtels et, aussi, de proposer un certain nombre de services.

Mme Catherine RIERA a réitéré toutefois ses craintes que toutes ces structures soient saturées. La Marie-Do a remboursé l'an dernier 182 000 € d'aides financières directes à des patients qui se sont trouvés dans des situations sociales dramatiques, notamment liées aux hébergements. C'est pourquoi il faudrait prévoir des nouvelles aides, au moins pour des familles qui se trouveraient en dessous d'un certain seuil fiscal.

Mme Laura-Maria POLI a souhaité savoir si les aides actuelles sont conditionnées aux ressources des familles.

Les services ont répondu qu'il n'y a pas de sélection des familles en fonction de leurs ressources.

M. Romain COLONNA a demandé si la répartition territoriale était seulement axée sur Nice et Marseille.

Les services, concernant l'élargissement qui a été évoqué ont répondu qu'il y a aussi un élargissement géographique qui est examiné car, pour le moment, le conventionnement est limité aux zones de Marseille et Nice, alors qu'on sait qu'il y a aussi des départs vers Paris, par exemple.

La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'autres avis.

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/216 : "Lancement de la démarche de la contractualisation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Le dispositif de contractualisation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) permet la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre les SAAD et la Collectivité.

L'objectif est de favoriser la structuration territoriale de l'offre d'aide à domicile et de sortir d'une logique de tarification purement financière pour rentrer dans une approche multidimensionnelle.

La Collectivité de Corse souhaite fermement s'engager dans cette démarche, sur l'ensemble du territoire insulaire, en créant les conditions nécessaires à la consolidation et au développement des SAAD, en optimisant la prise en charge des bénéficiaires.

Des audits de ces structures ont été réalisés en Corse-du-Sud en 2017 et, parallèlement, le Département s'était positionné sur un appel à projets national, dans le cadre d'un fonds d'appui de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour le développement des bonnes pratiques.

À ce titre, il a pu bénéficier (je félicite M. LUCIANI) d'un financement de 167 775 €, dans le cadre d'une convention spécifique qui a été signée le 31 juillet 2017.

Un premier CPOM a été signé le 17 novembre 2017 avec l'Association corse pour les personnes âgées (ACPA), pour un montant de 50 000 € euros, au titre du fonds d'appui. La convention avec la CNSA, qui définit les modalités d'attribution des fonds aux SAAD, précise que ceux-ci doivent obligatoirement être mobilisés dans le cadre des CPOM dont la signature doit intervenir avant le 30 août 2018.

A ce stade, cinq SAAD de Corse-du-Sud sont prêts à signer dans ce cadre-là : ADMR 2A, AZAE, I Capi Bianchi, Noi inde Voi et AAD Corsica.

Les quatre autres SAAD (Age de Diamant, Stella Aide aux Familles, UMCS, Sud Corse domicile) n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche, néanmoins les échanges se poursuivent.

Je vous propose donc la répartition suivante :

Montants attribués dans le cadre du CPOM pour le fonds d'appui aux bonnes pratiques :

ADMR 2A	50 000,00 €
AZAÉ	18 000,00 €
I Capi Bianchi	18 000,00 €
Noi inde Voi	15 887,50 €
A.A.D Corsica	15 887,50 €
Total	117 775,00 €

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a deux rapports.

Pour l'avis de la Commission de la culture, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. Pierre GHIONGA a souhaité savoir pourquoi aucun CPOM n'a été proposé pour la Haute-Corse.

Les services ont précisé qu'il s'agissait là de crédits spécifiques octroyés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dans le cadre d'un appel à projets national qui avait été lancé et auquel le Département de la Corse-du-Sud avait répondu. Le Département de la Haute-Corse, en revanche, ne s'était pas positionné à l'époque, c'était en 2016, ce qui explique qu'il n'y a pas eu de crédits pour lui. Dans le cadre d'une négociation avec la CNSA, on tente d'obtenir des crédits supplémentaires pour élargir ce dispositif à l'ensemble du territoire.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a déploré que le Département de la Haute-Corse ne se soit pas positionné sur cet appel à projets. Les services d'aide à domicile emploient des gens qui connaissent souvent des conditions de travail difficiles. Il est nécessaire qu'il y ait un audit de chaque structure en relation avec cet appel à projets sur lequel nous avons souhaité des précisions.

Les services ont précisé qu'il y a, effectivement, un audit pour toutes les structures qui dure plusieurs mois. Il faut que le service d'aide à domicile s'approprie l'outil du CPOM et intègre les objectifs que fixe la Collectivité.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a ensuite demandé s'il y a tous les ans des projets de la CNSA.

Les services ont précisé qu'il y aura vraisemblablement de nouveaux crédits qui seront attribués.

M. Francis GIUDICI a signalé que pour la commune de Zilia, en Haute-Corse, un CPOM pour un EHPAD devrait être conclu prochainement.

Les services ont rappelé que la démarche CPOM pour les EHPAD est déjà territorialisée.

Mme Laura-Maria POLI a souhaité savoir pourquoi il y avait quatre services d'aide et d'accompagnement à domicile qui n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche.

Les services ont précisé que pour l'un d'entre eux, il s'agit d'une petite structure qui va cesser son activité, c'est pourquoi il n'y a pas de CPOM pour elle. Les autres ont besoin d'un peu plus de temps pour s'approprier la démarche. En outre, la Collectivité de Corse n'a pas la volonté de signer un CPOM à tout prix. Il y a des indicateurs de suivi qui peuvent conditionner des financements. La conclusion d'un CPOM ne peut pas se faire sans qu'il y ait les conditions suffisantes requises.

La Commission de la culture a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Abstention : M. Pierre GHIONGA

« Pour » : les autres conseillers).

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis de la Commission des finances, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

C'est exact, M. le Président. Merci.

M. François ORLANDI a précisé que le Conseil départemental de la Haute-Corse ne s'était pas engagé dans cette démarche.

Il a interrogé les services, afin de savoir si, depuis la création de la Collectivité de Corse, les habitants de la Haute-Corse seront exclus de la démarche de contractualisation avec les services d'aide à domicile ?

Il ne comprendrait pas que, seul, le département de la Corse-du-Sud puisse bénéficier de cette démarche, tout en rappelant que nous sommes dans une procédure de collectivité unique et que ce principe doit mettre sur un même pied d'égalité, sur un même territoire, l'ensemble des acteurs et des populations.

Mme Blanche PERETTI, *de la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires*, a fait observer que des négociations étaient en cours afin de mettre en œuvre de nouvelles orientations et d'obtenir de nouveaux financements.

Elle a précisé que la volonté affichée de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé, était d'étendre la démarche de contractualisation par la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des structures d'aide et d'accompagnement à domicile, sur tout le territoire.

Elle a fait observer que les responsables de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ont acté que des crédits complémentaires vont être mobilisés en faveur de l'autonomie et pour contractualiser avec l'ensemble des structures opératrices du territoire.

Mme PERETTI a rappelé que la priorité n° 1, choisie par la conseillère exécutive, est le maintien des personnes âgées à domicile et qu'ainsi, l'ensemble des services puissent, dès demain, bénéficier de cet accompagnement.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport

(Non-participation : M. François ORLANDI).

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce dossier ?
Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, merci.

Je voudrais que le président de l'Exécutif me convainque de voter favorablement ce rapport, parce que je suis effectivement pour les contrats pluriannuels d'objectifs, mais c'est la technique qui ne me convient pas.

On a créé la Collectivité unique, chaque collectivité a mis ce qu'elle avait de bon ou de mauvais dans cette collectivité. Ok ? On nous l'a reproché sur des emprunts, etc.

La Corse-du-Sud a eu une action positive en faisant cette demande de CPOM, ok. Elle a été actée, on a donné 170 000 €. Pourquoi l'appel d'offres n'a pas été ouvert aux structures de Haute-Corse ? C'est la question que je pose.

Nous, même si on a été mauvais en ne le demandant pas, d'accord. Mais le dispositif, puisqu'on est collectivité unique, il s'adresse à tout le monde, et je pense que l'appel d'offres aurait dû être ouvert à toutes les structures.

Je fais peut-être un raisonnement fallacieux, mais je voudrais être convaincu.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Réponse de l'Exécutif.

Mme Bianca FAZI

Je l'ai précisé en préambule, c'était un appel d'offres de 2017, donc c'est l'ancien CD2A. Donc là, on va l'étendre effectivement à la Haute-Corse, mais ça n'avait pas été demandé par l'ancien CD2B.

Donc là, c'est trop court. C'est un financement qui a été voté l'année dernière. Donc, il faut lancer un appel à projets, Pierre.

Brouhaha.

La CNSA doit relancer un appel à projets, ce n'est pas nous qui le lançons.

M. Pierre GHIONGA

C'est attribué à la Corse-du-Sud, ok. Mais la Corse-du-Sud maintenant n'existe plus. C'est attribué à la Collectivité de Corse.

Mme Bianca FAZI

C'est la CNSA qui a lancé l'appel à projets, donc...

Brouhaha.

Les fonds avaient déjà été fléchés, Pierre, c'est pour ça. Donc il faudra relancer la CNSA...

Brouhaha.

Tout à fait, mais cet appel d'offres était déjà fait, c'est ce que j'essaye d'expliquer.

C'est fermé, tout a été financé.

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, si vous pouviez parler l'un après l'autre.

Donc, la réponse de Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Je reprends. En fait, cela avait été voté en 2017. Je vous donne la date, c'était le 31 juillet 2017, convention spécifique.

L'appel à projets a déjà été signé. Les financements ont déjà été attribués.

À l'époque, cela n'avait pas été étendu, effectivement, en Haute-Corse, ce fera l'objet d'un prochain appel à projets de la CNSA. Mais là, c'était trop court on ne pouvait pas étendre à la Haute-Corse.

Le Président TALAMONI

Après la réponse de l'Exécutif, nous allons voter sur le rapport si vous le voulez bien...

Brouhaha.

Amendement n°1 du groupe « Andà per dumane »

Mme Catherine RIERA

Effectivement, on vous propose au 14^{ème} paragraphe, après « les quatre autres SAAD n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche, néanmoins les échanges doivent se poursuivre », ajouter : « la poursuite de ces échanges permettra également d'étendre ce dispositif à la Haute-Corse ».

Cela a été évoqué en commission, oralement, mais François ORLANDI qui y siégeait nous a demandé que cette confirmation orale soit mentionnée par écrit.

Le Président TALAMONI

Avis de l'Exécutif sur l'amendement ?

Mme Bianca FAZI

Oui, mais à condition de rajouter « dans le cadre d'un nouvel appel à projets », c'est ce que j'expliquais à Pierre tout à l'heure, « de la CNSA ».

Là, en fait ce qui s'est passé, cela avait déjà été fléché avec une consommation des crédits alloués avant le 30 août, et pour la Haute-Corse, il s'agit que la CNSA refasse un appel à projets.

Donc, oui pour l'amendement, mais en rajoutant cette phrase.

Le Président TALAMONI

Vous souhaitez cette précision, que pense la porteuse de l'amendement au sous-amendement proposé par l'Exécutif ?

M. Antoine POLI

Une question s'il-vous-plaît : est-ce que, automatiquement, du

moment qu'il y a une collectivité unique, ça ne tombe pas automatiquement, cet appel à projets, et il concerne la Corse et pas uniquement la Corse-du-Sud ?

Mme Bianca FAZI

Le problème, c'est que les SAAD s'étaient déjà engagés. Donc, on bénéficiait de ces crédits. Ils avaient déjà répondu à cet appel à projets, c'est pour cela que c'est trop tard pour engager cette démarche.

Il nous faut un nouvel appel à projets, avoir d'autres SAAD qui répondent, et qui répondent favorablement.

Et, à ce moment-là, bien évidemment que nous sommes pour que les crédits aillent de partout. Mais en ce qui concerne ces CPOM là, c'était déjà décidé à mi-2017, et ce sont des crédits à consommer avant le 30 août 2018. Donc, les structures que je vous ai citées ont déjà répondu à l'appel à projets et c'est déjà fléché.

Le Président TALAMONI

Que fait-on de cet amendement ? Vous souhaitez le sous-amendé ? Est-ce que vous voulez expliciter la façon dont vous voulez le sous-amender ?

Mme Bianca FAZI

« La poursuite de ces échanges permettra également d'étendre ce dispositif à la Haute-Corse dans le cadre d'un nouvel appel à projets porté par la CNSA en faveur des SAAD ».

Le Président TALAMONI

Nous sommes d'accord, parfait.

Nous allons donc faire voter sur le sous-amendement de l'Exécutif à l'amendement n°1.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement de l'Exécutif à l'amendement n° 1 est adopté.
(*Abstention : M. Pierre GHIONGA*)

Nous allons voter sur l'amendement n°1 du groupe « Andà per dumane » sous-amendé par l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 1 du groupe « Andà per dumane » sous-amendé est adopté.

(Abstention : M. Pierre GHIONGA)

Je mets maintenant aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE.

(Abstention : M. Pierre GHIONGA)

Rapport n° 2018/E6/221 : Subvention annuelle de fonctionnement du Centre de coordination du dépistage des cancers (Corse)

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Association régionale corse pour le dépistage des cancers (l'A.R.CO.DE.CA.) est devenue le Centre de coordination des dépistages des cancers corses.

Son objectif est de réunir les conditions humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation de dépistages organisés des cancers du sein, du colon, du rectum et du col de l'utérus.

Cette association fonctionne depuis 2004.

En fait, nous vous demandons de signer, dans le cadre d'une convention avec l'ARS de Corse, une subvention pour un montant de 75 000 € qui doit être allouée par la CTC, hors procédure d'autorisation d'engagement sur l'ARCODECA.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Je suppose qu'il y a un rapport oral de la Commission de la culture ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La Commission de la culture a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Et un rapport oral de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, également, de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/217 : Création du fonds de compensation du handicap de la Collectivité de Corse et convention subséquente

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive. Lauda GUIDICELLI, vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Il s'agit tout simplement de créer le fonds de compensation du handicap, compte tenu que les deux MDPH ont fusionné et que, maintenant, il y a la MDPH de la Collectivité de Corse, de créer ce fonds donc, et évidemment, les montants qui étaient alloués aux deux précédents fonds sont reversés à ce fonds de compensation, et c'est assez urgent parce qu'il y a des situations en attente et que plus vite c'est signé, plus vite on peut engager les frais.

Le Président TALAMONI

Je n'ai pas d'avis écrits mais, en revanche, je suppose qu'il y a un avis de la Commission de la culture...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Et un avis de la Commission des finances...

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, également, de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Une petite explication : la PCH est au handicap ce qu'est l'APA aux personnes à domicile, pour la bonne compréhension de l'institution.

Le Président TALAMONI

Merci pour cette précision.

M. Pierre GHIONGA

Un mot, dans ce cas-là, on est dans l'esprit de la création de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci pour ce commentaire.

Est-ce que la Conseillère exécutive a quelque chose à rajouter pour sa défense ?

Nous allons voter sur ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E6/222 : Appel à projets destiné à mettre en place un dispositif expérimental pour l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire de la microrégion ajaccienne

Mme Bianca FAZI

L'appel à projets proposé vise au recueil et à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Comme je vous le disais précédemment, ces mineurs sont sous la responsabilité du président de l'Exécutif.

Il s'inscrit dans la procédure d'autorisation des établissements sociaux et médicosociaux prévue au Code de l'action sociale et des familles.

Le besoin estimé résulte de l'engorgement des dispositifs d'accueil traditionnel en Corse et sur le Continent, ainsi qu'une augmentation de ce nombre de MNA prévisible.

Notre collectivité a publié un appel à projets similaire pour le territoire (et cela va faire plaisir à mon ami Pierre GHIONGA) de Haute-Corse.

La Collectivité de Corse se doit d'accueillir, évaluer et accompagner les MNA confiés par l'autorité judiciaire.

À ce jour, trente-quatre sont confiés à la CdC, au niveau de l'ancien Département de Corse-du-Sud, dont dix-sept ont fait l'objet de placement dans des structures d'accueil collectif hors de Corse, faute de places d'accueil suffisantes.

A ce nombre de mineurs, il convient d'ajouter quinze jeunes majeurs restés à la charge de la collectivité.

Afin de répondre aux arrivées croissantes, le quota annuel approximatif, mais toujours évolutif pour 2018, est estimé à 30/40 en Corse-du-Sud. Il faut donc augmenter les capacités d'accueil.

La Collectivité a réfléchi à d'autres alternatives que l'accueil traditionnel en foyers ou chez les assistants familiaux.

Une des solutions retenue à ce jour est la création d'un dispositif expérimental d'hébergement ou d'accompagnement des mineurs non accompagnés en mode d'accueil diversifié.

L'appel à projets porte sur la création de dix places d'accueil et d'hébergement pour un coût journalier maximum de 90 €, soit un coût annuel de 32 850 €.

Les crédits seront imputés au budget de la CdC pour l'exercice 2018.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'avis écrits. En revanche, il y a un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Avis de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, également, de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Je mes aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/E6/223 : Conventions de coopération avec Pôle Emploi

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je tiens de suite à préciser que c'est un dispositif régional.

Dans le cadre de la gestion du RSA, la Collectivité de Corse conclut des conventions avec Pôle Emploi pour assurer l'insertion professionnelle de ses publics inscrits comme demandeurs d'emploi.

Ce conventionnement est prévu et organisé par le Code de l'action sociale et des familles.

Les Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud avaient déjà conclu des conventions organisant l'accompagnement des publics respectifs.

Les travaux d'harmonisation effectués, dans le cadre de la mise en œuvre de la collectivité unique, ont rendu nécessaires la réorganisation de ce partenariat afin de lui donner une dimension régionale.

1. La convention de coopération avec Pôle Emploi pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi : la présente convention détermine les conditions de coopération entre la Collectivité et Pôle Emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi

La mise en œuvre de cette approche globale s'effectue autour de trois axes :

- 1^{er} axe : L'accès aux ressources sociales du territoire ;
- 2^{ème} axe : L'accompagnement global ;
- 3^{ème} axe : L'accompagnement social d'un demandeur d'emploi.

Ce dispositif se déploiera à moyen constant. La Collectivité et Pôle Emploi mobiliseront, pour sa mise en œuvre au sein de leurs services respectifs, cinq équivalents temps plein, soit deux en Corse-du-Sud et trois en Haute-Corse.

Par ailleurs, cet échange de service entre les deux partenaires est gratuit.

Nous avons également la convention de mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi au président de l'Exécutif et de la Collectivité de Corse.

Cette convention détermine les conditions dans lesquelles Pôle Emploi met à la disposition du président, et donc des agents, les référents du bénéficiaire du RSA individuellement habilités, la liste de ces bénéficiaires. Cette mise à disposition s'effectue par un accès au portail sécurisé du service de l'emploi : portail-emploi.fr par l'application dénommée LRSA DE. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La Commission de la culture a émis un avis favorable.

Mme Muriel FAGNI avait fait observer que l'on ne s'appuyait pas que sur les bénéficiaires du RSA, le dispositif peut, et c'est un élément positif, concerner aussi d'autres personnes qui ne sont pas bénéficiaires de ce RSA mais qui ont besoin d'un accompagnement.

Le Président TALAMONI

Merci. Pas de demandes de prises de parole ? Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant.

Rapport n° 2018/E6/225 : Contrat de financement au titre du Fonds d'intervention territorial (FIR) entre l'ARS de Corse et la Collectivité de Corse concernant le CEGIDD

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. En fait, c'est une mission que nous avons pris, qui est une mission normalement de l'Etat, et l'Etat ne pouvant l'assurer, c'est une mission de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et les missions de prévention qui sont financées par l'ARS.

Le centre de dépistage anonyme et gratuit est devenu le centre gratuit d'information des infections par les virus de l'immunodéficience, HIV, les hépatites virales, des infections sexuellement transmissibles.

Son objectif est de réunir les conditions humaines, financières et matérielles nécessaires à la prise en charge gratuite des patients, de façon volontaire, anonyme ou non, concernant la prévention, le dépistage et le diagnostic des virus, VIH, SIDA, hépatites virales A, B, C et de l'ensemble des IST.

Ce CEGIDD fonctionne depuis 2016 grâce à une subvention annuelle allouée à la Collectivité par l'ARS de Corse, au titre du FIR, du fonds d'intervention régional, dans le cadre d'un arrêté et cette subvention est égale à un montant de 208 000 € et nous allons reconduire cette convention.

Pour mémoire, je rappelle qu'en Haute-Corse ça n'existait pas parce que les missions sont assurées par l'hôpital de Bastia.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Danielle ANTONINI a fait observer que pour la zone d'intervention géographique il est précisé : « Territoire Pumonte ».

Les services ont précisé qu'il s'agit de compétences habilitées par l'ARS. En Haute-Corse, celles-ci sont toujours exercées soit par l'hôpital, soit par d'autres antennes, ou par le biais d'habilitations délivrées par l'ARS.

Le Département de la Corse-du-Sud avait fait le choix de conserver des compétences qui relèvent depuis quelques années de l'État. Notre Collectivité aura à se poser la question de l'extension des politiques de prévention à l'ensemble du territoire insulaire si elle décide de ne pas les restituer à l'État, ce qui serait une autre possibilité.

La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Tout à fait. **La Commission des finances a émis un avis favorable.**

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, dans ce cas je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 2018/E6/226 : Conseils départementaux de l'accès au droit de la Corse (CDAD)

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. En fait, ce sont des dispositifs qui existaient dans les deux anciens départements. Donc, nous allons les territorialiser.

Donc, les CDAD, ce sont des conseils départementaux d'accès. En droit, ce sont des groupements d'intérêt public qui sont sous l'autorité des présidents des TGI. Ce sont, comment vous dire, des endroits où les gens peuvent avoir plus d'informations et s'y rendre de manière spontanée.

Tout d'abord, nous allons modifier les statuts et la signature de la convention constitutive.

S'agissant des statuts, ils ne posent aucune difficulté. Les changements concernent l'attribution de la vice-présidence du GIP au procureur, mais aussi la reconnaissance de notre évolution institutionnelle en faisant du président du Conseil exécutif le membre de droit des deux CDAC.

En ce qui concerne le financement, la situation est compliquée par le traitement qui était différent sur les anciens départements, 40 000 € pour l'ancien département de Corse-du-Sud, 20 000 € à la charge de l'ex département, et 20 000 € de l'ancienne CTC.

Sur la Haute-Corse, il mettait 30 000 € : 10 000 € de l'ex département et 20 000 € de la CTC, par arrêté annuel de subvention.

Il faut cependant noter, pour la Haute-Corse, la mise à disposition d'un agent pour le PAD de Ponte-Leccia, où ils avaient mis à l'époque 25 000 €.

La loi nous faisant membre de droit de ce GIP, il convient d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer la convention modifiée.

S'agissant du financement, et ainsi qu'il en a été convenu, notre participation au budget 2018 se poursuit en additionnant les apports des ex conseils départementaux et de l'ex CTC. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a deux avis de commission. Un avis de la Commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture, mais non-participation de Laura-Maria POLI.

Le Président TALAMONI

D'accord. Avis de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. Petr'Antone TOMASI a interrogé les services sur les distorsions, en proportion inverse entre les deux conseils.

Les services ont précisé que Mme FAZI et les services de la Collectivité se sont interrogés sur les activités du CDAD de Corse-du-Sud et a également rappelé que les charges de personnels du CDAD de Haute-Corse étaient moins élevées du fait de la mise à disposition d'un agent par le CD 2B.

Elle a évoqué par ailleurs, l'existence sur Ponte-Leccia, d'un point d'accès au droit dont l'exemple est à suivre. Cette structure doit être le point de départ du développement d'autres points d'accès au droit sur l'ensemble du territoire insulaire, et notamment dans les zones rurales de l'intérieur.

Cet aspect des choses n'a pas échappé à la conseillère exécutive et c'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'harmonisation souhaitée et de la nouvelle contractualisation, sous la forme de contrats d'objectifs et de moyens, avec des fiches-actions, obligeant ainsi les structures à un rendu plus conséquent.

M. Petr'Antone TOMASI, après les explications apportées par les services, a estimé qu'il convenait de valider les sommes prévues dans le présent rapport et a souligné qu'il fallait soutenir l'effort d'harmonisation entre les deux structures.

Le président ARMANET s'est interrogé, non pas sur le fonctionnement, mais sur la suite du service, tout en restant attentif à son évolution.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. M. CASALTA a demandé la parole.

M. Jean-François CASALTA

M. le Président, chers collègues, simplement une précision. J'ai observé que Laura-Maria POLI n'a pas participé au vote en commission, peut-être est-ce dû à sa qualité d'avocat puisque les barreaux participent et abondent également les budgets du CDAD.

Donc, peut-être serait-t-il prudent que les avocats, qui sont dans cet hémicycle, ne participent pas au vote aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Et il y en a beaucoup. Ils ne sont pas tous là aujourd'hui.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, Laura-Maria POLI, effectivement, avait soulevé cette difficulté en commission, c'est la raison pour laquelle elle ne participait pas au vote, elle n'est pas présente mais je la représente, par l'intermédiaire de son pouvoir. Donc, Laura-Maria POLI ne vote pas le rapport.

Le Président TALAMONI

Donc, Laura-Maria POLI ne votera pas, Jean-François CASALTA ne votera pas, Marie-Hélène SERVAS-CASANOVA ne votera pas, je ne voterai pas, Valérie BOZZI ne votera pas non plus, Julia TIBERI ne votera pas, Marie-Anne PIERI ne vote pas non plus.

M. Petr'Antone TOMASI

Laura FURIOLI ne participe pas au vote.

Le Président TALAMONI

Vous êtes deux ou trois à voter quand même !

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.

Je vous remercie. Les services noteront bien toutes les non-participations.

Le Président SIMEONI

Je rappellerai Président, avec votre autorisation, le mot de Tintin PASQUALINI qui disait qu'à Bastia, bientôt, ce sont les clients qui mettent leur plaque.

Le Président TALAMONI

Et la situation s'est aggravée depuis Tintin PASQUALINI.

Alors rapport suivant.

Rapport n° 2018/E6/229 : Appel à projets de la Collectivité de Corse en faveur de la distribution d'aides alimentaires 2018

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. En fait, il s'agit d'harmoniser une fois de plus les aides. Jusqu'en 2017, l'ex CTC mettait en œuvre une mesure destinée au soutien des opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté.

Cette mesure bénéficiait d'une enveloppe annuelle de 100 000 €. De leur côté, les ex départements finançaient des actions de la même manière, en faveur de la distribution d'aides alimentaires, pour un montant global d'environ 200 000 €.

Je vous propose de voter un budget prévisible de 300 000 € pour cet appel à projets. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable de la Commission de la culture.

Le Président TALAMONI

Un rapport oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui, Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Simplement pour interpeller Mme FAZI sur le problème, et un sujet important, c'est que j'avoue que j'ai été quand même un peu faiblard là-dessus parce que, tous les ans, on donnait des aides à des associations qui se contentaient uniquement d'aides alimentaires.

Je pense qu'il faut être beaucoup plus ferme là-dessus et revoir toute la question, parce que toutes les personnes qui ont vraiment besoin, bien sûr on fait du social, tout le monde a besoin d'aller dans ces organismes pour se faire donner un panier de victuailles ou autres, mais on s'est aperçu, quand même, que lorsqu'une personne allait un jour dans une association, elle allait le lendemain ou le surlendemain, dans une autre. Et il me semble, sans vouloir être sévère, que ces personnes-là, souvent, avaient leur frigidaire beaucoup plus plein que certains d'entre nous.

Donc, il faudra faire gaffe à cela, il ne faut pas avoir peur, quand on fait du social, de dire des choses comme ça, moi ça ne me dérange pas parce que je l'ai touché du doigt.

Donc, j'interpelle Mme FAZI, sur ce sujet, pour être beaucoup plus vigilante et essayer de revoir ce problème, parce que c'est un problème. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais donner peut-être la parole à Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Je remercie M. LUCIANI, on en a déjà parlé effectivement, avec lui. Là, il s'agit d'un appel à projets, donc ça ne sera pas forcément par les associations. Peut-être que, par ce biais-là effectivement, ça pourra rationaliser un peu, et s'il y a des abus, après c'est très difficile de tout gérer et de tout contrôler. Ça, on le sait bien mais on va essayer de s'y atteler.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant concerne l'habitat, le logement.

HABITAT - LOGEMENT - ALLOGHJU

Rapport n° 2018/E6/220 : "Avenant n° 3 à la convention programmée d'amélioration de l'habitat de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien OPAH « Villages et hameaux anciens du pays ajaccien » 2013-2018 portant prorogation d'un an de ladite convention

Mme Lauda GUIDICELLI

C'est moi qui le présente, M. le Président. Je vous remercie. Ce rapport concerne l'avenant n° 3 à la convention programmée d'amélioration de l'habitat de la CAPA.

La convention a été signée le 11 juillet 2013 avec, pour objectif, cent-cinquante logements sur le territoire communautaire, hors Aiacciu, à partir d'aides publics.

Au 15 mai 2018, le bilan de l'OPAH fait état de dossiers financés, ou en cours de financement, et 1 189 908 € n'ont pas été consommés sur les 3 737 830 €.

La convention expirant le 11 juillet, il vous est proposé de proroger d'un an cette convention, afin de prendre en compte les nouveaux dossiers, de consommer les aides restantes et, également, d'obtenir des crédits supplémentaires.

Bien évidemment, les engagements financiers des ex CTC et CD 2A ne seront pas modifiés.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

J'ai souhaité connaître les raisons pour lesquelles il y avait un grand nombre de réhabilitations de logements en retard de traitement.

Les services ont précisé que l'équipe d'animation n'avait pas réussi à mobiliser suffisamment les particuliers qui ont été proposés pour faire les travaux. Aujourd'hui on constate néanmoins une évolution positive. Les

services disent que le « bouche à oreilles » aussi fonctionne bien, ce qui devrait permettre d'améliorer la réalisation des travaux.

M. Pierre GHIONGA a fait observer que 64 % de l'enveloppe financière a été mobilisée pour financer cinquante-sept dossiers sur cent-cinquante. Est-ce que les crédits encore disponibles seront suffisants pour relancer les quatre-vingt-treize dossiers restants ?

Les services ont répondu que l'objectif de cent-cinquante ne sera vraisemblablement pas atteint. La CAPA espère arriver au moins à cent. S'agissant du coût, on ne maîtrise pas la nature des travaux qui sont envisagés par les particuliers. Le montant moyen de subvention qui a été constaté est de 37 420 € par logement avec une couverture de 57 % du montant des travaux TTC, mais il se peut que les dossiers qui sont en instance concernent des travaux dont le coût moyen peut être moins important.

La Commission de la culture a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement, je pense que c'est un rapport oral.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement.

Le Président TALAMONI

Il y a également un avis oral de la Commission des finances. Mme TOMASI, je suppose que c'est un avis favorable ?

Mme Anne TOMASI

Oui, avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc s'il n'y a pas demandes de prises de parole, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES - QUISTIONE DIVERSE

[Rapport n° 2018/E6/248 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le temps de travail](#)

C'est le président du Conseil exécutif qui nous présente ce rapport.

Le Président SIMEONI

Donc il y a quatre rapports qui concernent l'organisation interne de la Collectivité de Corse et le travail, au sens large, de nos fonctionnaires.

Le premier de ces rapports est donc consacré à l'harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse : le temps de travail.

Je vous rappelle brièvement, je vais essayer d'aller à l'essentiel à cette heure tardive, après deux jours de débats extrêmement denses et riches, que l'article 11 d'une des trois ordonnances ayant créé la Collectivité de Corse nouvelle, précise que dans un délai de six mois, à compter de la date de sa première installation, l'Assemblée de Corse délibère sur le régime indemnitaire et les conditions d'emplois qui s'appliqueront à l'ensemble des personnels, au plus tard au 1^{er} juillet 2019, sans préjudice de l'article L 5111-7 du CGCT.

Alors, vous rappeler que c'est un délai extrêmement réduit, y compris par rapport aux délais de vingt-quatre, ou de trente-six mois, qui ont été retenus dans le cadre des fusions de régions. C'est à notre demande que ce délai avait été réduit, parce nous qu'on considérons qu'il était important pour la cohésion de la nouvelle Collectivité de Corse, que le temps pendant lequel des femmes et des hommes, qui travaillent désormais au sein de la nouvelle institution, continuent à dépendre de règles différentes, il est important que ce temps soit le plus réduit possible. Mais nous avons quand même conscience que la tâche serait ardue.

Je rappelle également que ce délai est un délai qui est posé par le texte mais qui n'est sanctionné par aucune mesure directe.

Alors, concernant cette question, la Collectivité a opté pour une démarche de construction progressive puisque nous ne disposons pas, pour

l'instant, d'un référentiel métiers harmonisés. Très concrètement, ça veut dire... vous savez qu'il y a des définitions qui sont très différentes entre les trois collectivités ayant fusionné, nous venons de nous doter d'un nouvel organigramme, mais notre organisation hiérarchique et fonctionnelle n'est pas encore stabilisée (je précise à cet égard, que les directrices et directeurs ont été désignés et que ces désignations seront communiquées aux intéressés ces lundis matin).

De plus et par ailleurs, dans la démarche de construction du futur temps de travail, le cadencement de mise en œuvre doit tenir compte de contraintes techniques importantes, liées notamment à trois systèmes d'informations des ressources humaines différents et un système de gestion automatisée du temps de travail, le badge, qui n'est déployé que dans deux des trois anciennes collectivités.

Enfin, le calcul des droits des agents, pour des raisons techniques, doit être réalisé en année pleine. Pour ces raisons, le temps de travail actuel sera maintenu jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Donc, au vu de ces différentes contraintes et difficultés, et impératifs, il a été acté, dans le cadre de multiples groupes de travail qui ont été tenus entre l'administration et les organisations syndicales, dans un cadre globalement extrêmement constructif, une mise en œuvre progressive, avec deux délibérations distinctes : une délibération cadre, celle sur laquelle vous avez aujourd'hui à vous prononcer, qui définit les principes de maintien du temps de travail actuel jusqu'à l'adoption du dispositif définitif, et une délibération plus affinée, plus fouillée qui sera proposée à une date ultérieure et adoptera le temps de travail et les cycles de la Collectivité de Corse, à compter de janvier 2020, sur les bases des textes réglementaires en vigueur.

Donc, la délibération d'aujourd'hui pose un premier cadre de travail qui sera décliné de façon opérationnelle, en différents cycles horaires.

En ce qui concerne le régime définitif, eh bien nous allons continuer le travail qui a été engagé, étant précisé, il ne faut pas le taire, c'est le dernier paragraphe, que lors du CT préalable à la session d'aujourd'hui, avait également été présenté un rapport qui prévoyait une harmonisation anticipée du temps de travail pour les directrices et directeurs, et chargés missions.

Cette proposition a été rejetée à l'unanimité par le syndicat et donc, comme l'impose la loi, il faut, avant que vous puissiez être saisis de ce rapport, qu'il y ait un deuxième passage en comité technique. Donc, cette partie du rapport a été écartée, elle fera l'objet d'un nouveau passage et, forcément d'une nouvelle discussion avec les organisations syndicales

puisque, je n'ai aucune difficulté à le dire, l'avis du CT n'est pas obligatoire en la matière mais je ne vois pas ce qui devrait me conduire à imposer, aux forceps, quelque chose qui recevrait l'opposition de toutes les organisations syndicales. C'est manifestement qu'il y a eu une difficulté qui a été sous-estimée de notre part. Je regrette un peu de ne pas avoir réussi à convaincre, parce que je pense qu'il était important, au moment où les nouvelles directrices et nouveaux directeurs vont prendre leur fonction, d'un point de vue, y compris symbolique, que tous travaillent dans un cadre unifié, même si nous n'avons pas réussi à unifier encore pour tout le monde.

Je pense que pour celles et ceux qui ont des responsabilités d'encadrement, il aurait été préférable que nous puissions tomber d'accord pour qu'il y ait un seul cadre qui les régisse à tous, ça ne sera pas le cas. Donc, pour l'instant, les directrices et directeurs qui seront nommés continueront à relever des organisations de temps de travail qui avaient été arrêtées dans le cadre de la Collectivité dans laquelle ils évoluaient initialement, c'est-à-dire soit la Collectivité territoriale de Corse, soit les deux collectivités départementales.

Ce que je voulais vous dire, c'est que tout à l'heure, quand on va aborder la politique sociale, il sera question de la thématique des droits, des droits qui sont reconnus aux fonctionnaires. J'ai souhaité, et nous souhaitons aller le plus loin possible dans la reconnaissance de ces droits et dans leur consécration effective, mais comme je l'ai dit, la thématique des droits elle se prolonge forcément de la thématique des devoirs.

Être fonctionnaire de la Collectivité de Corse, c'est avoir des droits, c'est aussi, à notre sens, pouvoir bénéficier d'une politique sociale la plus large, la plus généreuse possible, mais c'est aussi avoir des devoirs, bien sûr, et les respecter, parce que c'est une chance que de pouvoir travailler pour la Corse et pour son administration.

Et, dans les devoirs, il y a bien sûr la question du temps de travail. C'est-à-dire, il y a un volume horaire, vous le savez, qui est imposé par les textes, 1607 heures. Ce volume horaire, même si la discussion continue, il semble qu'il ne soit pas toujours strictement respecté. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'il y a des privilèges ou de pointer du doigt, etc. il s'agit simplement de dire : il y a un objectif qui est un objectif posé par la loi, son respect c'est aussi une traduction de l'équité, tout le monde doit être traité de la même façon. Par contre, ce que nous avons d'ores et déjà acté, et c'est dans la délibération cadre que nous vous proposons de voter, c'est la formalisation de principes qui vont permettre de prendre en compte, dans le calcul du temps de travail, des éléments issus de la pénibilité du temps de travail, par exemple le

travail de nuit, deuxièmement, des horaires contraints, troisièmement, des horaires décalés.

Et donc, on va passer d'une situation qui, à notre sens, pouvait être quelquefois une situation atypique et a-juridique qui s'est développée au fil du temps, à un cadre qu'il faut co-construire ensemble, avec un objectif de temps de travail à respecter, mais également des aménagements qui permettront d'être en deçà quelquefois de ce temps de travail légal théorique, à travers la prise en compte de pénibilité, du travail décalé, etc., mais dans un cadre qui sera un cadre normé et juridiquement fixé.

Donc, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il y a un travail remarquable qui a été fait, aussi bien par l'administration que par les syndicats, dans un état d'esprit, même s'il y a des désaccords, et c'est la règle dans ce genre de processus et de discussions, qui a été, globalement, extrêmement constructif et que je veux donc, publiquement, souligner.

Je veux rendre hommage aussi, bien sûr, au directeur général des services, Jean-Louis SANTONI et à toute l'équipe de la direction des ressources humaines, ça a été un travail de bénédictin, par bien des aspects. Sans doute une des critiques que je dois accepter d'endosser, c'est peut-être de ne pas avoir su mieux faire savoir et mieux expliquer, y compris quelquefois aux fonctionnaires eux-mêmes, même si eux le connaissent, ou en tout cas aux élus voire à l'opinion publique, tout ce qui a été fait.

On parle, quelquefois même en termes excessifs ou injustes, des difficultés ou de ce qui n'est pas encore fait, c'est la règle, mais peut-être que nous ne savons pas assez bien, ou nous ne mesurons pas assez bien ce qui a d'ores et déjà été accompli. Et donc, je voulais quand même le signaler à la fin de la présentation de ce premier rapport.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le Président SIMEONI

Donc, j'ai fini ma présentation depuis environ trois minutes.

Le Président TALAMONI

Donc, un avis oral de la Commission des finances.

M. Anne TOMASI

Merci, M. le Président TALAMONI.

M. Paul LEONETTI a interrogé les services pour savoir pourquoi l'harmonisation aurait lieu seulement en 2020.

Les services ont répondu qu'un changement des règles ne pouvait se faire qu'au 1^{er} janvier. Or, les contraintes techniques rendent impossible ce changement au 1^{er} janvier 2019, ainsi tout sera opérationnel au 1^{er} janvier 2020.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie Président. Merci pour la présentation de ce rapport.

Rapport important, il y en a beaucoup aujourd'hui, mais celui-ci concerne l'harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la construction de notre nouvelle Collectivité de Corse.

Alors, je voulais rappeler et insister sur le fait que les agents sont l'ossature de cette nouvelle collectivité et que sans eux, c'est le service public qui est mis à mal.

Alors, vous le rappeliez Président, il y a un constat qui a été fait durant ces six premiers mois, la Collectivité n'a pas de référentiel harmonisé, elle n'a pas non plus d'organisation hiérarchique fonctionnelle stabilisée, on y travaille, les services y travaillent, et je les félicite. Il y a aussi ces contraintes, vous en parliez, de système de gestion du temps de travail, le fameux SGATT, pour faire clair, c'est la pointeuse, donc des agents qui pointent, d'autres qui ne pointent pas, toutes sortes de difficulté qui gênent certains agents.

Alors, le rapport nous propose une construction et une mise en œuvre progressive et cadencée, donc c'est très bien, un travail concerté, bien entendu avec les syndicats, et on assiste ensemble aux CT, et c'est vrai qu'on

est à l'écoute des syndicats. Tout cela, pour être opérationnel en 2019, voire horizon 2020.

Mais en attendant 2019-2020, on se retrouve avec des agents des trois collectivités qui ne sont pas soumis au même traitement. Il y a des agents qui perdent confiance et qui perdent même leur motivation ; au final ça peut impacter le service public, et il peut être en danger.

Donc, vous l'avez compris, il y a des tensions. Il faut harmoniser, je pense, rapidement les règles et les pratiques.

Et il en est de même pour le régime indemnitaire, un régime indemnitaire doit être unifié. Donc, vous l'avez compris, c'est une question sensible et importante.

En ce qui concerne notre groupe, nous voterons, bien sûr, ces rapports car nous sommes persuadés que la réussite de la nouvelle Collectivité de Corse dépend de la réussite de l'harmonisation des conditions de travail de nos agents. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Oui, M POLI.

M. Antoine POLI

Merci. Je voudrais rajouter un petit mot, je suis tout à fait d'accord avec notre collègue, il y a une inquiétude des agents, on a eu des remontées au niveau des syndicats où des agents sont vraiment démotivés. C'est vrai que cette organisation, pour eux, met du temps à se mettre en place. Donc, si on pouvait avoir les dates vraiment des nominations des directeurs, parce que c'est vrai qu'apparemment, tout passe par les DGA, et ça entraîne une lenteur administrative.

Les agents sont inquiets également sur leurs jours de congés, ils nous ont fait remonter qu'apparemment, la Collectivité voudrait passer de 30 jours à 25 jours, donc niveler vers le bas, et les agents perdraient donc 5 jours de congés.

Également, les agents de Haute-Corse ont le sentiment, par rapport à ce qui en ressort des réunions, d'être pointés un peu du doigt par rapport aux heures supplémentaires, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup moins d'agents, quand même en Haute-Corse, avec des missions importantes et, lors des

réunions, il en est ressorti que la présentation qui était faite avait beaucoup dérangé les syndicats, et surtout les agents de Haute-Corse, par rapport aux heures supplémentaires qui étaient effectuées sur l'ancien CD 2B.

Donc voilà, si vous pouvez répondre à ces questions, surtout sur les jours de congés, sur les heures supplémentaires et sur les nominations des directeurs sur l'ensemble des services. Merci.

Le Président TALAMONI

Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Juste un mot, c'est vrai que c'est un dossier très important, mais au-delà de ce dossier, il y a, je rejoins ma collègue, une inquiétude sur un certain nombre d'agents, surtout l'ex CD 2B puisque, là aussi, il y a une histoire et un héritage. Il n'y avait aucun DGA à l'ex CD 2B, il y avait un déroulement de carrière qui était ce qu'il était, et à l'ex CD 2A par exemple, où il y avait un déroulement de carrière avec des promotions, un certain nombre de personnes qui ont accédées, et tant mieux, au grade auquel il mérite. Mais c'est vrai qu'à l'ex CD 2B, il y avait quand même un certain nombre de personnes qui ont été, pour ainsi dire, défavorisées, voire même quelquefois, mises au placard, etc.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, elles n'ont même pas pu postuler, puisqu'elles n'avaient pas le grade, sur un certain nombre de postes. Donc, ça fait un peu un sentiment d'injustice et de double peine, voire de triple peine. Non seulement, il n'y aura pas de DGA issus de cette Collectivité, et c'est comme ça mais, en plus compte, tenu d'un certain nombre de déroulements de carrières et de problèmes qu'il y a eu, je rappelle aussi qu'on a assassiné un DGS, je rappelle aussi un certain nombre de choses qu'il faut prendre en compte, ce n'est pas rien, c'est un héritage difficile et une histoire qu'il faut prendre en compte.

Donc, ce rééquilibrage là aussi, au-delà des jours de congés, au-delà d'un certain nombre de choses qu'il faut rééquilibrer, je suis tout à fait d'accord avec vous, il y a aussi ce sentiment d'équilibre territorial puisqu'on s'aperçoit aujourd'hui que sur tous les DGA, il n'y en a aucun qui est issu de l'ex CD 2B.

Alors, c'est comme cela, il faut faire avec, on n'a pas le choix, il y en a qui n'avait pas accès, qui n'avait pas le grade nécessaire... il y a un certain nombre de choses.

Mais il ne faut pas oublier non plus, que ce sentiment-là, sur ce personnel, pèse. Et quand on n'a pas eu le déroulement de carrière qu'on aurait dû avoir, et quand on n'a pas pu postuler sur un poste de directeur, ça pèse et on a le sentiment d'être un petit peu abandonné et d'être un peu les laissés pour compte de cette Collectivité de Corse.

Je sais, M. le Président et M. le DGS, que vous y êtes sensibles et que vous faites en sorte que l'équilibre soit plus ou moins respecté. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a aussi cette inquiétude-là à prendre en compte, donc moi, j'aimerais qu'on fasse un travail très, très pointilleux là-dessus et qu'on aille vraiment prendre en compte ce handicap qu'a été celui de l'ex CD 2B.

Le Président TALAMONI

Très bien. M. LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Deux mots, je voudrais simplement demander, par rapport à ce rapport si vous avez les rapports des différents syndicats qui ont assisté à des réunions, et qui assisteront à nouveau à des CT. Est-ce qu'il y a moyen de connaître l'avis des syndicats aujourd'hui, auxquels je fais entièrement confiance ?

Mais il faudrait quand même savoir ce que pensent les syndicats, et de ce rapport, et d'autres rapports qui vont passer.

Donc, il aurait fallu qu'on ait, nous en tant qu'élus, la position des syndicats là-dessus. C'est très important parce nous ici, on est élus, même si on connaît plus ou moins certains agents et qu'on a des remontées, on aimerait bien savoir la conclusion, ou du moins le rapport de ce que pensent les syndicats, il y en a, je crois, au moins quatre, donc que chaque syndicat puisse nous faire parvenir, pas votre intermédiaire, ce qu'ils pensent de ces rapports.

Le Président TALAMONI

M. POLI, vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci. Juste un dernier mot, je voudrais me faire aussi le porte-parole de certains syndicats et du ressenti qu'ils ont, et justement cette suspicion, on dirait, qui pèse sur les ex agents du Conseil départemental 2B, et 2A, et qu'au lieu d'être une fusion, c'est plutôt la Collectivité de Corse qui

régit tout cela, et ce manque de confiance que ressentent les agents, et pour leur motivation c'est quelque chose qu'on devrait s'attacher à avoir, parce que ça crée d'énormes problèmes, ils ont toujours l'impression d'être suspectés de mauvaise intention. Voilà.

Le Président TALAMONI

M. Xavier LACOMBE a la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci Président. Très rapidement, je voudrais rebondir, mais restant dans le cadre toujours de ce rapport, sur l'équilibre et l'équité territoriale dont Hyacinthe VANNI vient de parler. Dans ce domaine effectivement, peu de DGA ou pas de DGA en Haute-Corse, des DGA, une façon de fonctionner et de structures différentes, on ne peut pas le reprocher.

Il n'était pas interdit, et je pense qu'il était plutôt sain d'avoir des DGA au département de la Corse-du-Sud.

Voilà, je ne fais pas d'autres commentaires et bienheureusement et surtout, notamment dans le domaine social.

Donc moi, ce que je voudrais dire tout simplement, c'est que l'équilibre territorial, équité, égalité, transparence, mais pour tout, dans tous les domaines, pas que dans le cadre des ressources humaines, dans tous les domaines sur notre région.

Donc, équité territoriale oui, pour tout et pour tout le monde. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la réponse du président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Il y a un double écueil, il ne faut pas donner l'impression d'user de la langue de bois et de chercher à esquiver les questions que vous posez et, en même temps, ce sont des questions tellement complexes, qui se construisent aussi, les problématiques, sur des années, quelquefois sur des décennies, qu'on ne peut pas simplifier à l'excès et donner l'impression qu'on veut stigmatiser, montrer du doigt, tel ou tel, etc.

Donc moi, je vais répondre très tranquillement. Objectivement, la construction de la nouvelle Collectivité de Corse, au plan interne, est une

opération difficile. C'est le cas partout, et ça l'est encore plus, puisque ce que nous avons à faire ensemble est une première dans l'histoire institutionnelle française. Il y a eu des fusions de régions entre elles, il y a la fusion entre une région et un département, il n'y a jamais eu une fusion avec deux départements qui, en plus, avaient des fonctionnements assez autonomes, et une région avec en plus, une problématique d'équilibre territorial qui se pose de façon forte. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, il y a eu aussi des façons de fonctionner qui se sont construites au sein des institutions, et ça, c'est à la fois l'histoire des institutions, et des femmes et des hommes qui la font.

Nous, on hérite de cela et pendant les premières semaines et les premiers mois, vous avez des gens qui doivent apprendre à travailler ensemble, qui ont des pratiques différentes, qui ont des temps de travail différents, qui ont des systèmes informatiques différents, qui sont confrontés à la nécessité de ne pas diminuer le niveau de qualité du service public avec, en même temps, une situation qui est anxiogène puisque les anciens cadres ont disparu et le nouveau n'y est pas encore.

Je prends l'exemple des directeurs Tony, pour vous répondre, on est allé vers la bourse à l'emploi, qui n'était pas une obligation. J'aurais pu décider de nommer les directrices et des directeurs sur ma simple appréciation et sans avoir à en justifier auprès de quiconque.

Moi, j'ai considéré, après en avoir discuté avec l'administration, que je n'étais pas en capacité, tout simplement parce que je ne connais pas les gens, moi je ne les connais pas, enfin j'en connais quelques-uns, comme vous, quelques dizaines, peut-être même quelques centaines en élargissant le cercle, mais je ne sais pas, je n'ai pas les éléments d'appréciation pour juger qui peut être un meilleur directeur, ou une meilleure directrice que l'autre.

Donc, à ce moment là, je ne vois pas d'autres solutions que de mettre un jury composé de fonctionnaires, pas d'élus, de fonctionnaires... Exemple : il y a un syndicat qui m'a dit : « non, d'accord pour un jury mais à condition que ça soit un jury extérieur à la Collectivité de Corse ».

D'abord, ce n'est pas légal et, ensuite, ce n'est même pas efficace. Vous ne pouvez pas demander à quelqu'un qui ne connaît rien de la Collectivité de Corse de venir apprécier, etc.

Et, en sens inverse, il y a eu une situation de défiance qui a fait que les gens ont dit : « oui mais, en fait, la bourse à l'emploi, c'est pipé, c'est déjà fléché avant ». Et après, ça devient la prophétie auto réalisatrice, parce que

des gens qui ont le profil, la compétence, et sans doute les qualités pour être désignés, ils n'y vont pas en disant, « mais c'est déjà joué ».

Donc, vous voyez le genre de difficultés devant lesquelles nous sommes.

Alors, pour répondre à cela... exemple, l'ex-Conseil départemental 2B se sent, ou certains fonctionnaires se sentent insuffisamment représentés dans les fonctions de DGA, une première difficulté, c'est vrai qu'il n'y avait pas de DGA, au sens de la loi, dans l'organisation de l'ancien Conseil départemental 2B, et puis vous avez aussi, mécaniquement, par exemple, en ce qui concerne l'équité territoriale, vous fusionnez trois collectivités mais il y en avait deux d'entre-elles qui avaient leur siège à Ajaccio, donc forcément, vous avez en gros deux tiers de fonctionnaires qui sont, globalement pour le conseil départemental, en totalité dans le sud et pour la Collectivité territoriale de Corse, en très grande majorité dans le sud.

Et cette différence-là, elle se retrouve par exemple, au niveau des cadres A. Combien de cadres A ? Cadres A : 250 à la CTC, 200 au CD 2A et 100 au CD 2B. Vous avez une sous-représentation qui n'est pas à la marge, qui est énorme Et donc, à un moment donné, quand vous cherchez à pourvoir vos postes d'encadrement et de direction, quand vous partez, comme le disait Hyacinthe VANNI tout à l'heure, avec une nombre de cadres A qui est très inférieur, dans une collectivité, par rapport aux trois qui ont fusionné, forcément, au moment des résultats, vous avez, sauf à corriger, c'est structurel, une sous-représentation. Mais si vous corrigez, de façon trop forte, vous êtes dans l'iniquité parce que vous mettez des gens par rapport à une recherche d'équilibre. Donc ça, il faut l'avoir en tête.

Et puis, in fine, la nécessité de l'équilibre, elle est réelle mais ça ne peut pas être le critère premier, vous devez choisir d'abord, à mon sens, la compétence. C'était l'exemple aussi, et je continue à en discuter, on en a parlé, vous vous rappelez que les syndicats nous ont demandé une logique d'équité territoriale. Ils nous ont demandé, par exemple, que lorsqu'il y avait un directeur en Corse-du-Sud, il fallait qu'il y ait, pour eux, un directeur adjoint en Haute-Corse parce qu'ils disaient : « on ne peut pas avoir une fonction d'encadrement sans avoir un encadrant à proximité ».

Mais quand vous faites ça pour répondre, et il faut le faire pour répondre à l'angoisse des personnels et à leur demande, vous vous retrouvez avec une administration qui est forte, et on a eu la critique, y compris de ceux qui avaient demandé cela, de dire : « mais on n'a jamais vu cela, vous avez beaucoup de directeurs, beaucoup de sous-directeurs, il faudrait qu'il y en ait moins ». Et puis, quand vous fléchez un poste de directeur, par exemple à

Ajaccio, et que vous mettez le poste de directeur adjoint en Haute-Corse, il va y avoir un ou deux candidats de Haute-Corse, et les gens vous disent : « oui, mais alors c'est déjà fléché ». Mais quand vous dites à la personne du sud qui est intéressée par le poste de la Haute-Corse : « est-ce vous êtes prêt à monter en Haute-Corse ? » La personne vous dit : « non, parce qu'il ne peut pas y avoir de mobilité forcée ». Donc, à un moment donné, ça devient aussi la quadrature du cercle.

A côté de cela, il peut y avoir, il y a aussi des vrais problèmes. Alors, je réponds à vos questions, sur la question des directrices et des directeurs, on a fait ce choix-là, ça a été long, peut-être plus long que ça n'aurait pu l'être. Moi, j'ai essayé d'identifier là où il y avait, je dirai, des points d'inquiétude et d'expliquer aux gens, en amont, comment ça allait se passer, pourquoi éventuellement ils n'avaient pas passé le stade de la première candidature chaque fois qu'on a fait la demande (parce qu'il y avait donc, la candidature et, ensuite un jury), il y a des gens qui n'ont pas été retenus pour les jurys, ils ne comprenaient pas pourquoi ils n'étaient pas aux jurys, etc. Donc, ça crée de la tension, ça crée de l'inquiétude, on aurait pu passer en force, moi je n'ai pas voulu passer en force.

Les directrices et les directeurs, ils sont nommés, aujourd'hui, en tout cas, ils sont désignés et ils vont l'être. C'est un élément de stabilisation, il y aura peut-être des déceptions, il y aura peut-être des mécontentements mais, à un moment donné, il faut avancer. Et puis, c'est dans la dynamique que va se faire l'appréciation. Aujourd'hui, l'appréciation pour être directrice ou directeur, elle est passée à travers un jury, un jury dont j'ai, de façon quasi systématique, entériné le choix, et puis, maintenant, ça va se faire à travers le travail, à travers la compétence et à travers la capacité de celles et ceux qui travaillent dans cette collectivité, quelle que soit leur collectivité d'origine, eh bien à remplir les fonctions qui sont les leurs et à s'impliquer dans leur action.

Sur les jours de congés, vous connaissez suffisamment notre fibre sociale pour savoir qu'on ne va se mettre à supprimer des jours de congés. Après, il y avait un certain nombre de pratiques ou de tolérances, ou d'habitudes qui sont en marge des textes. C'est la question des droits acquis, on va dire globalement, on ne va pas rentrer dans les détails, certains syndicats considèrent, ou souvent les syndicats de façon générale, que dès lors qu'il y a une pratique qui s'est répétée pendant un certain temps, ça devient un droit acquis. Ce n'est pas un droit acquis au sens de la loi, et donc si, à un moment donné, il y a des choses qui sont en marge, voire qui sont illégales, je pense qu'il faut régulariser.

La question du temps de travail, c'est une question qui est difficile. Je vous l'ai dit, aujourd'hui il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas

strictement dans les clous. Moi, j'ai envie que les choses soient dans les clous, ce qui ne veut pas dire que tout le monde va faire le même nombre de volume horaire, je l'ai dit tout à l'heure, ça veut dire qu'il y a un volume horaire qui est imposé par la loi et puis, après, on définit des critères qui permettent une compensation s'il y a de la pénibilité, etc. Mais on est dans un travail de construction qui prend du temps. Voilà.

Troisième question, vous me dites : « il y a une suspicion des ex CG 2B, des ex CG 2A, par rapport aux agents de la CTC », je ne doute pas que vos interlocuteurs vous aient dit cela, mais je peux aussi vous trouver des interlocuteurs qui sont des fonctionnaires de la Collectivité territoriale de Corse qui me disent, dans certains services, ou dans certaines circonstances : « nous, on a l'impression qu'il y a trop de CG 2B, ou il y a trop de CG 2A », c'est humain.

Et moi, ce que j'essaye de construire, et ce que nous essayons de construire avec l'administration et avec les syndicats, c'est une culture commune et des règles partagées qui s'appliquent à toutes et à tous et qui font que les gens ne se pensent plus et ne se voient plus comme des fonctionnaires de l'ex A, B ou C, mais des fonctionnaires de la nouvelle Collectivité de Corse. Et cette culture commune, il faut la construire et il faut aussi du temps. C'est ce qu'on est en train d'essayer de faire.

Et c'est la raison pour laquelle j'ai voulu aller vite aussi, sur la question, on va y venir et je termine, sur la question par exemple de l'action sociale. Je pense que le fait d'être dans une logique d'action sociale qui est forte, qui est partagée, qui tend à aligner, non pas systématiquement vers le haut, sur tout, mais sur une moyenne pondérée qui la plus haute, en prenant le meilleur de ce qu'il y a dans chacune des trois collectivités et en l'étendant à tout le monde. Ça, ça fait que les gens se sentent partie prenante de la nouvelle institution.

Donc voilà, pour essayer de vous répondre, il y a eu des difficultés, il y a peut-être des maladresses de notre part, peut-être qu'on aurait pu, ou qu'on aurait dû aller un peu plus vite, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire à tous les fonctionnaires auxquels je me suis adressé, soit dans des cadres structurels comme le comité technique, soit dans des échanges informels, je pense qu'on a passé une étape aujourd'hui. On va partir en vacances, les DGA sont nommés, enfin ceux qui partent en vacances mais, en tout cas, les fonctionnaires, il y en a beaucoup qui vont partir en vacances le mois d'août, les directrices et les directeurs vont être nommés lundi. On a fait un gros travail, il y a beaucoup de choses, à travers ces quatre rapports, je l'espère, qui vont être actés. En septembre, on va partir sur des bases qui vont être des bases nouvelles.

Et voudrais terminer en disant aussi, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, on a la chance, là aussi comme dans le social, on a dans les instances du CT, des élus qui sont, majorité ou opposition, tout le temps là, qui restent même quand les débats sont longs, et je crois que ça montre qu'on a tous compris que la réussite de la Collectivité de Corse, elle passe, c'est une condition nécessaire mais non suffisante, mais elle passe incontestablement par notre capacité à répondre à ces inquiétudes, à construire un cadre qui fasse sens et à être à la hauteur dans le rapport entre nous et les fonctionnaires qui sont au service de la Collectivité et au service de la Corse.

Je suis, quand même, relativement optimiste parce que je pense que les choses ont été faites, beaucoup de choses ont été faites, il en reste encore, mais je pense qu'on va réussir.

Et pour répondre à Pierre-Jean, c'est vrai que le PV n'est pas encore rendu, donc éventuellement, moi je pense qu'on peut le communiquer, je verrai s'il n'y a pas d'impossibilités juridiques à le communiquer pour que vous vous forgiez votre opinion. En ce qui concerne les votes, il y a eu, sur le temps de travail des directeurs, je vous l'ai dit, ça été un vote « contre » à l'unanimité ; en ce qui concerne les autres, je vais avoir le détail, l'action sociale, ça a été un vote « pour » à l'unanimité, le régime indemnitaire : vote très largement majoritaire en faveur du régime indemnitaire, sauf la CGT, si ma mémoire est bonne, vous me confirmerez, mais pour des raisons de principe général, contre le RIFSEEP au plan national.

Je vous donnerai le détail, dans le cadre de la présentation des autres rapports. Mais, en tout cas, ce que je peux vous dire c'est que je ne tairai pas les difficultés lorsque je présenterai, la plus grosse difficulté ça été sur le temps de travail des directeurs qui étaient dispensés, je dirai, de pointer, qui étaient sur un volume horaire de 40 heures, un forfait 40 heures plus, derrière, un certain nombre de modalités de récupération, ça n'a pas été accepté, ça n'a pas été validé par les syndicats qui étaient tous opposés et, donc, on va recommencer à discuter avec eux, là-dessus.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, allons mettre aux voix ce rapport après ces explications détaillées.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.

(Abstention : le groupe « La Corse dans la République »).

Le rapport suivant.

Rapport n° 2018/E6/249 : "Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : le régime indemnitaire

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Là aussi, question centrale, la question du régime indemnitaire. Là aussi on est allé sur une démarche de construction progressive. L'analyse approfondie des trois dispositifs indemnitaires applicables au sein des collectivités ayant fusionné, a permis de souligner des points de concordance, mais, également, un caractère globalement très hétérogène des régimes indemnitaires préexistants, notamment concernant les éléments suivants, je les cite rapidement : dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel (le RIFSEEP), des référentiels métiers correspondent à l'organisation propre à chaque ancienne collectivité, donc forcément, des cotations, des méthodologies de cotation qui étaient différentes.

Deuxièmement, le périmètre des agents bénéficiaires du RIFSEEP, au regard des cadres d'emplois, varie selon les anciennes collectivités d'origine.

Troisièmement, sur les montants susceptibles d'être versés par groupes de fonctions, les anciennes collectivités ont fait référence aux montants plafonds réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat, c'est le cas des départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, ou à des montants déterminés, au regard de l'existant et avec la définition de montants paliers intermédiaires, c'était le travail qui avait été fait au sein de la Collectivité territoriale de Corse.

Concernant le CIA, le complément indemnitaire annuel, dont le principe est contesté par certaines organisations syndicales, les trois collectivités l'avaient instauré, mais selon des modalités, là encore, différentes.

Autrement dit, malgré des points de concordance, des régimes indemnitaires organisés selon des logiques très hétérogènes et étroitement associés, en fait, à l'histoire propre de chaque institution.

Donc, qu'est-ce qu'on a fait ? Là, il y a eu un gros travail qui a été mené par groupe, etc., et donc, on a mis en place, premier point, un régime

indemnitaires transitoires avec des dispositions générales qui ont été validées et qui permettront d'aller jusqu'à juillet 2019, comme la loi nous y autorise.

Pour ce qui concerne le CIA, comme on n'a pas encore harmonisé, ce sont les anciens régimes applicables, dans le cadre des trois anciennes collectivités, qui resteront applicables.

Et, en ce qui concerne le régime indemnitaire définitif, nous avons quand même acté, ensemble, et là aussi de façon commune, des principes qui sont des principes essentiels, mais qui vont être déclinés de façon très opérationnelle, et ce n'était pas toujours le cas dans la mise en œuvre dans les anciennes collectivités qui ont fusionné, principe de parité, principe d'égalité, le principe d'équité et principe de transparence.

Alors, principe de parité, parallélisme des régimes entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale.

Principe d'égalité de traitement, il doit conduire à définir des règles applicables à l'ensemble des agents et, par conséquent, et ça c'est une garantie forte, et je me tourne notamment vers Hyacinthe VANNI qui aborde souvent le sujet, traitement identique des agents dont les conditions statutaires et professionnelles sont identiques. Donc, à partir du temps T, aujourd'hui on sait qu'on va se doter d'une façon d'organiser le régime indemnitaire qui voudra que, dans le cadre des groupes, des cotations qui auront été validées ensemble, les personnes qui sont dans la même situation seront traitées de façon identique.

Le principe d'équité garantit une prise en compte différenciée des situations professionnelles des agents en assurant une progressivité sur la base de critères objectifs partagés pour tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Enfin, le principe de transparence implique de porter à la connaissance de tous les agents, les règles collectives de mise en œuvre du régime indemnitaire.

Je ne décline pas, plus loin, les éléments de ce rapport. Le travail qui a été fait a permis de poser des bases et d'avancer beaucoup sur la nouvelle cotation et les nouveaux référentiels métiers. Ça reste à faire. Il y a aussi une question très importante qui est celle des AT. Je m'étais engagé, en qualité de président du Conseil exécutif de Corse, à traiter ce problème. Il y a un groupe de travail dédié qui a été mis en place. En gros, l'histoire c'est quoi ? C'est que vous le savez, les adjoints techniques d'enseignement, celles et ceux qui travaillent dans les

collèges et lycées sont des personnels de la Collectivité de Corse, soumis à l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissements. Leur intégration n'a jamais été parachevée. Ils continuent à être rémunérés de façon très inférieure à leurs collègues qui sont fonctionnaires et agents de plein droit de la Collectivité de Corse.

C'est un problème qui se passe partout mais qui, chez nous, a une importance humaine très forte, et qui aura aussi un impact budgétaire très significatif parce qu'entre agents de même grade, un agent technique touche environ 300 € en moins que quelqu'un qui est au sein de la fonction publique territoriale.

On a fait un gros travail sur la validation des acquis, sur l'évolution professionnelle, sur le travail qui a été fait aussi par Josepha, la réunion avec les proviseurs etc., parce qu'il y avait souvent le problème des entretiens personnalisés qui étaient menés de façon très inégale selon les établissements. Donc, ce travail avance, là aussi, pas assez vite, en tout cas au goût des concernés et des syndicats. On a prévu de se revoir en septembre et je pense qu'on avancera de façon très significative.

Je voudrais, là aussi, ouvrir une parenthèse avec vous, c'est que, par exemple, si lorsqu'on aura fait droit, et on va faire droit, à cette demande, on verra selon quelles modalités, mais sur le principe, je pense qu'on sera tous d'accord pour dire que nous sommes politiquement et moralement tenus de réparer ces injustices, comme nous sommes politiquement et moralement tenus d'aligner vers le haut, l'aide sociale de la Collectivité de Corse. Par exemple, vous ne pouvez pas, et on va y venir dans le prochain rapport, au prétexte d'économie, dire que telle facilité qui était reconnue dans le Conseil départemental de Haute-Corse, et de Corse-du-Sud, mais qui ne l'était pas à la Collectivité de Corse, on la supprime pour les trois collectivités. Là, pour le coup, vous mettez le feu. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que ces coûts induits par la création de la Collectivité unique, ils ne sont pas pris en compte dans le cadre de la fameuse contractualisation. Vous vous rappelez la fameuse contractualisation que je refusais de signer en l'état ? Ça, c'est un exemple concret.

Lorsqu'on dit au Gouvernement « il faut que vous preniez en compte la donne nouvelle induite par la Collectivité unique », vous ne pouvez pas considérer que, par exemple, pour les 700 000 € d'augmentation que l'on va faire dans le cadre de l'action sociale de la Collectivité de Corse, cette augmentation soit induite par la création de la Collectivité unique. Vous ne pouvez pas considérer que c'est une

dépense de fonctionnement anormale sur le fondement de laquelle vous allez nous sanctionner. C'est pour cela que, un des exemples concrets qui font que pour l'instant, on a refusé de signer la fameuse contractualisation. Je vous signale que, sur le principe au moins, la préfète a compris que notre position était fondée. On a eu un échange là-dessus, et j'espère qu'en septembre, là aussi, on réussira à avancer.

Voilà donc, ce que je voulais vous dire. Je suis un peu long mais c'est important aussi. C'est long pour nous parce qu'on a passé deux jours, mais je sais que vous êtes intéressés par la matière et je pense qu'il doit y avoir aussi des fonctionnaires qui écoutent notre débat. C'est important qu'ils sachent que véritablement, leurs attentes, leurs inquiétudes, leurs préoccupations et leurs espoirs sont au coeur de notre réflexion et de notre action.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, Président.

M. Paul LEONETTI a demandé si une estimation du coût avait été faite. Les services ont répondu qu'elle était impossible pour l'instant, que l'harmonisation serait progressive suivant une grille et que les négociations avec les organisations syndicales étaient toujours en cours.

M. François ORLANDI a reconnu que l'exercice de l'estimation était difficile d'autant que, habituellement, les fusions de ce type se font avec un nivellement par le haut et que la Collectivité de Corse n'échappera probablement pas à la règle. Il a demandé si une estimation de 17 M€ était réaliste. Les services ont répondu qu'il était vraiment impossible d'estimer pour l'instant, qu'il y aurait un surcoût, mais qu'il était difficile d'en prendre la mesure. Toutefois, 15 M€, semble excessif.

M. Paul MINICONI, après un rapide calcul, a remarqué que pour 1 400 employés, 15 M€ revenait à une augmentation de 400 € par mois et par employé, qu'il semblait donc que c'était important.

Le président ARMANET a reconnu également que 15 M€ semblait une estimation importante mais que, de toute façon, il était nécessaire de laisser le travail se dérouler pour l'instant.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier. Il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/250 : Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : l'action sociale

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être bref là encore, mais c'est vrai que c'est un rapport dont nous sommes particulièrement fiers. Quand je dis « nous », bien sûr, c'est l'administration qui a été en première ligne, ce sont les syndicats, les élus qui ont nourri et accompagné notre réflexion. Je pense que si vous adhérez, et je pense que ça sera le cas, je crois que ça sera aussi un signal fort qu'on envoie à nos fonctionnaires et à nos agents, mais pas seulement. On a parlé tout à l'heure, avec Bianca FAZI, de l'azione sociale, la vision sociale est au coeur de notre projet de société et de nos relations. Elle ne se confond pas avec la charité ou avec le misérabilisme. C'est simplement la volonté d'être en permanence dans la recherche de l'équité et de la solidarité.

En deux mots, et sans être trop lyrique ni excessif, sur la méthode, le timing, nous aurions eu là, théoriquement jusqu'au 1^{er} juillet 2019 pour faire entrer en vigueur le nouveau dispositif. Comme, techniquement, il n'y avait pas de chose infranchissable, on a accéléré la cadence et, si vous votez, ça rentrera en vigueur tout de suite, et ça fait partie aussi, à mon avis, des signaux positifs qui seront envoyés à celles et ceux qui travaillent dans cette maison.

Deuxième élément important, la méthode, groupes de travail associant les représentants des personnels bien sûr. Beaucoup de réunions, ça a même quelquefois fait railler, voire pinailler, mais c'est normal. Ce qui est important, c'est que tous nos agents de la Collectivité de Corse pourront bénéficier de prestations identiques, dans le cadre d'un régime unifié à l'échelle de l'île.

Quand je disais : on a pinaillé, c'est à la fois sur un principe et sur ses déclinaisons. Sur un certain nombre de dispositions, il y avait la question : « faut-il ou pas le quotient familial ? » Le quotient familial, en gros, c'était la discussion entre un syndicat qui a voté contre, qui disait, par exemple, sur les chèques cadeaux, « il faut que ce soit la même somme pour tous les agents, de celui qui est cadre C, jusqu'au DGS. La logique c'est, on est fonctionnaire, on a le chèque cadeau du même montant ». Je caricature, mais à peine. Et puis, il y avait nous, les autres qui disions « il faut introduire une notion de quotient familial, et donc de revenus, parce qu'il vaut mieux ne pas donner de chèques cadeaux au DGS, qui n'en a pas besoin, et concentrer nos chèques cadeaux sur des

agents pour qui ça va être une vraie plus-value par rapport à leur rémunération ».

Une fois qu'on avait posé ce principe, et là, il y avait une grande majorité, après, ça a été pour l'amplitude parce que le quotient familial, d'abord c'est une projection théorique, puisqu'il faut voir après, in concreto et, donc, on ne pouvait avoir que des projections abstraites et puis, en gros, il y avait ceux qui disaient « si on fait six catégories, il faut consacrer sur quatre ou six, ect ». Finalement, au bout de quelques heures de négociations et de discussions, on est tombés d'accord sur un système qui sera à réévaluer à la hausse, ou à la baisse, en fonction des résultats concrets. Mais c'est le principe du quotient familial qui a été retenu, dans une logique pour un certain nombre d'actions, pas pour toutes. Il y a environ 80 % des actions qui sont pareilles pour tout le monde, et sur 20 %, (et notamment le plus important, les chèques vacances, cadeaux de Noël) il y a le quotient familial et on verra concrètement, si les catégories qu'on a faites correspondent aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous avez vu, en annexe du rapport, il y a les prestations. Quelles étaient les prestations dans le cadre des trois anciennes collectivités, et qu'est-ce que ça va devenir maintenant ?

Je pense vraiment qu'on est clairement dans une action sociale, on va dire 4 étoiles et tant mieux, et c'est normal. Quelques exemples, les agents de l'ex-Conseil départemental de la Haute-Corse seront désormais bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, ce qu'ils n'avaient pas, alors que les autres collectivités l'avaient, l'ex CTC aussi.

De la même manière, les frais de garderie maternelle et primaire, qui n'étaient versés qu'aux agents de l'ex-CTC, ont été étendus à l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse.

La valeur faciale des titres restaurant se rapportait à 9 € pour tous les agents.

Les primes proposées, dans le cadre des aides à la famille, ont été ajustées systématiquement sur les montants les plus élevés comme, par exemple, la prime de mariage, la prime de naissance, ça, c'est la politique nataliste, ce n'est pas la Chine, mais ! La prime de retraite, les allocations pour frais d'obsèques. Parallèlement, tous les taux ont été mis à jour.

En un mot, commençant et sans rentrer dans le détail, les allocations aux parents, je vais dire quelques mots parce que c'est important que, en disant les choses, on leur donne une réalité qui reste abstraite, sinon...

Par exemple, il y a quatre grandes catégories d'aides : les aides à la famille, les aides attribuées aux agents dans le cadre de la vie professionnelle, le soutien social et les loisirs.

Les aides à la famille. On a par exemple :

- Une allocation naissance ou adoption : 500 €
- Une allocation mariage ou PACS
- Une allocation décès agent, participation aux frais d'obsèques en cas de décès de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant à charge.
- Une allocation rentrée scolaire. Là, on a mis le quotient.
- Une allocation pour frais de garde d'enfant de moins de 4 ans.
- Une allocation pour frais de garde d'enfant de 4 à 6 ans et de 6 à 10 ans.
- Une participation aux frais de séjour des enfants en centre de loisirs sans hébergement.
- Une participation aux frais de séjour d'enfant, mise en oeuvre dans le cadre éducatif.
- Une participation aux frais de séjour linguistique.
- Une aide de Noël pour les enfants, en chèques cadeaux.
- Une allocation aux parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans.
- Les médailles du travail bien sûr, dans le cadre de la vie professionnelle.
- Les titres restaurant.
- Les aides aux retraites avec une prime pour le départ à la retraite.
- La participation aux frais de transport.
- Le soutien social, on a renforcé notre dispositif avec des prêts à caractère social qui sont destinés à aider les agents à surmonter une difficulté passagère et qui ne représente pas une aide de confort.
- Egalement, les aides exceptionnelles qui sont instaurées pour permettre aux agents en grandes difficultés de faire face à des dépenses ponctuelles ou particulières et qui sont non remboursables.

Vous pouvez avoir à la fois, le prêt d'honneur et l'aide exceptionnelle non remboursable avec des conditions d'octroi qui

permettent, d'abord avec un référent, qui est l'assistante sociale de la Collectivité de Corse (je la salue au passage et je la remercie pour son travail), une commission d'attribution qui permet de s'assurer de l'équité.

Enfin, en ce qui concerne les loisirs, ce sont les chèques-vacances dont je parlais tout à l'heure.

Voilà. Un dispositif dont je pense que nous pouvons être fiers.

Un dernier mot. Là, on sait Paul, 6 184 M€, c'était le chiffre consolidé des trois collectivités en 2017. Aujourd'hui, nous passons à 7 M€. Une augmentation de plus de 800 000 €, mais dans un cadre qui est expliqué, comme je vous l'ai dit.

Je reviens à la thématique des droits et des devoirs. Pour moi, ce rapport n'est pas dissociable des autres rapports. C'est pour cela que la discussion, notamment sur le temps de travail, je l'ai dit aux syndicats, je suis prêt à écouter ce qui est dit. Il faut prendre en compte les situations telles qu'elles existent, mais il faut faire aussi des évolutions, lorsqu'il n'y a pas de droits acquis au sens de la loi, eh bien il faut faire évoluer les choses.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Le président ARMANET a souhaité souligner que les syndicats étaient d'accord avec cette harmonisation. Il a toutefois voulu savoir si des agents restaient à l'écart de ce dispositif.

Les services ont répondu que pour l'instant, il n'y avait pas le recul suffisant pour répondre à la question.

M. Paul LEONETTI a fait remarquer que les fonds nécessaires étaient très variables et qu'il était impossible de faire une prévision sûre. Il a donc demandé comment les fonds avaient-ils été estimés.

Les services ont répondu que la prévision n'était certes pas sûre, mais qu'ils avaient fait une estimation large pour la première

année, que la première année servira de bonne base pour les années suivantes.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je vais mettre ce rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/E6/258 : Externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'Association C.O.S.C.D.C.

Le Président SIMEONI

Là aussi, on est parti d'une situation hétérogène. Il y avait deux COSC et une association qui s'occupait des œuvres sociales. On a donc créé ce comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse, l'acronyme n'est pas le plus facile à prononcer puisque ça donne COSCDC.

A travers ce nouveau dispositif, réaffirmation d'un certain nombre de principes, affirmer et renforcer les principes d'équité en rendant l'action sociale accessible à tous les agents, de façon équitable, sur le territoire, favoriser la cohésion et le lien social entre les agents de la Collectivité de Corse et améliorer les conditions de vie de ces agents.

On a aujourd'hui, ce nouveau comité avec deux catégories de prestations : celles qui sont gérées directement par la Collectivité de Corse, celles dont on vient de parler et celles dont la gestion est externalisée, qui sera donc assurée par ce comité des œuvres sociales. Il y a eu des élections qui ont désigné les nouveaux représentants. Les prestations externalisées, qui ont trait à tout ce qui est activités de loisirs, voyages, vie sociale, etc.

C'est un élément important de la cohésion interne de notre Collectivité.

Le Président TALAMONI

Merci.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Parfait. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui. M. MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, M. le Président. Au terme de l'examen de ces quatre rapports, et une fois n'est pas coutume, je voudrais féliciter le président, très solennellement, et ses services parce qu'on peut être critique lorsqu'il le faut et nonobstant les inévitables écueils, les troubles, les tourments, les inquiétudes, les angoisses qui accompagnent la naissance de la Collectivité, on ne saurait nier les efforts que vous avez déployés, les uns et les autres, je me tourne notamment vers votre administration, M. le Président, depuis des mois, des semaines chargées. Comme on a bien compris qu'au bénéfice de la redistribution des chèques cadeaux, certains membres de votre administration n'en seront pas destinataires, la moindre des choses était que, sinon on leur fasse un cadeau, en tout cas on manifeste notre reconnaissance qui est très largement méritée.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le Président SIMEONI

Un mot, M. le Président, puisque c'est un moment qui est quand même important et solennel pour nous toutes et nous tous, je note que les quatre rapports organisant la façon de travailler et de vivre, même s'ils ne sont pas encore complets, ont été votés à l'unanimité par votre Assemblée.

D'abord, je voudrais remercier à mon tour, celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, l'administration, les élus, les syndicats et donc, à travers eux, l'ensemble des fonctionnaires de la Collectivité de Corse.

Au-delà de ces remerciements, vous l'avez dit, et je vous en remercie, Jean-Martin, et à travers vous, je remercie aussi l'ensemble des groupes et l'ensemble des élus parce que ce vote à l'unanimité, je considère qu'il est véritablement, là aussi, un moment fondateur. Les questions, les interrogations, les doutes exprimés et relayés au sein de cet hémicycle, j'allais dire qu'ils sont normaux, légitimes et il en subsistera certainement encore, y compris après notre vote.

Mais aujourd'hui, vraiment, grâce à vous et grâce à ce vote, grâce au travail qui a été réalisé en amont, et grâce à ce vote qui vient le consacrer, je crois que là, on franchit une étape. Il y a un pas nouveau, très important et décisif. C'est un acte fondateur de la nouvelle Collectivité de Corse et je pense que ce soir, beaucoup plus fortement et beaucoup plus profondément, et à mon avis de façon irréversible, les 4 400 femmes et hommes qui travaillent au sein de cette institution et qui travaillent pour la Corse se sentent pleinement reconnus, valorisés, remerciés pour ce qu'elles font et ce qu'ils font, des acteurs de premier rang de la construction commune pour laquelle nous nous sommes engagés.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le président du Conseil exécutif.

DESIGNATIONS DIVERSES - DISIGNAZIONE DIVERSE

Le Président TALAMONI

Avant de passer aux motions, j'ai un certain nombre de désignation à vous donner, dont il faut prendre acte. Ce sont des modifications et des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse, au sein de divers organismes.

Nous avons été saisis par ces organismes, afin de procéder à de nouvelles désignations, ou de compléter des désignations existantes. C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé de procéder à de nouvelles désignations au sein de ces instances et de valider les propositions des groupes politiques telles qu'elles figurent ci-dessous.

Je vais vous les lire. On va prendre acte simplement à la fin de la lecture, et non pas au cas par cas.

-Conseil d'administration de l'association « école de la deuxième chance » (EDC Bastia) : 3 conseillers de l'Assemblée de Corse. Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Rosa PROSPERI, Jean-Martin MONDOLONI.

-Commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (CRVA) : 1 conseiller à l'Assemblée de Corse : Laura-Maria POLI.

-Conseil d'administration de la mission locale rurale de Haute-Corse : 4 conseillers à l'Assemblée de Corse. Titulaires : Julien PAOLINI, Paola MOSCA, Marie SIMEONI, Francis GIUDICI.

-Comité technique 2A et 2B de la SAFER : 2 conseillers à l'Assemblée de Corse. Titulaires : Pierre-José FILIPPETTI, Marcel CESARI.

-Conseil des sites, formation de la faune sauvage captive : 1 titulaire et 1 suppléant conseillers à l'Assemblée de Corse en complément de la désignation existante. Titulaire : Chantal PEDINIELLI ; suppléant : Santa DUVAL.

-Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP 2A) : Vanina ANGELINI-BURESI est désignée en remplacement de M. Paul LEONETTI.

Ensuite, désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission locale de l'eau de l'étang de Biguglia Chjurlinu. Il vous est demandé de désigner 5 conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger à la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE de l'étang du Biguglia Chjurlinu. Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Marianne PIERI, François ORLANDI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'Assemblée de Corse prend acte de ces désignations.

Je vous remercie.

Je voulais aussi en profiter pour vous informer de ce que la commission que nous avons créée et qui travaille d'ores et déjà sur la question des migrants s'est réunie ce matin. Elle a désigné son président qui est M. Jean-Charles ORSUCCI, sa rapporteure qui est Fabienne GIOVANNINI. Il y aura évidemment une nouvelle réunion dès la rentrée. J'appelle l'ensemble des groupes à être présents au sein de cette commission parce qu'un travail important va y être mené qui donnera lieu à un pré rapport avant la fin de l'année, et puis à un rapport sous la responsabilité de l'ensemble de la commission, mais tout particulièrement de son président, M. ORSUCCI.

Jean-Martin a demandé la parole. Il l'a.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Afin d'entamer notre dernière ligne droite avec un peu de clairvoyance, je demande une suspension de séance de dix minutes.

La séance est suspendue à 19 h 45. Elle reprend à 21 h 18.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

On va voir si on a le quorum et si on peut délibérer légalement et après, on reprend nos travaux si les conditions de quorum sont réunies. On fait le point, dix minutes, avec Serge.

Le Président SIMEONI

Au visa de l'urgence et de ce qui s'est passé cet après-midi et que nous avons largement découvert, en ce qui me concerne en tout cas, puisque j'étais pris par l'exposé des différents rapports, il semblerait donc qu'il y ait certaines accélérations des choses, on va le dire comme ça, sur la question des paillotes à propos de laquelle nous avons déjà acté le principe d'une large concertation, notamment avec les paillotistes ou paillotiers

Donc, eu égard à cette problématique, je souhaiterais qu'avant tout, on essaie de trouver un point d'équilibre sur les deux motions qui ont été proposées par « Corsica libera » d'un côté, et le groupe d'opposition de l'autre, étant précisé qu'en ce qui concerne le Conseil exécutif, on voudrait avoir le temps de lire un peu, puisque la conseillère exécutive en charge de ces questions d'une part, et Jean BIANCUCCI souhaiteraient éventuellement contribuer à faire évoluer ce texte.

Si vous en êtes d'accord, on voudrait commencer par cela, et ensuite, on verra. Il y a un certain nombre de motions qui n'ont pas de caractère d'urgence, qui pourront être écartées et on regardera, sur la question de la langue notamment et une ou deux autres peut-être, on verra en fonction de l'heure et de l'avancement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Chacun de vous présente sa motion et après, on essaie de fusionner. On fait comme ça ? M. Poli, vous commencez et après Pierre-Jo ?

MOTIONS / MUZIONE**Motion n° 2018/E4/036 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Application du PADDUC pour les établissements de bord de mer****M. Antoine POLI**

Je présente cette motion au nom de M. ORSUCCI. L'objet, c'est l'application du PADDUC pour les établissements du bord de mer.

CONSIDERANT que le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du PADDUC contient des dispositions permettant l'aménagement de certaines plages (annexe 6, livre 2, page 130),

CONSIDERANT que l'Etat peut concéder après enquête publique et pour plusieurs années son domaine public aux communes sous réserve que ces dernières en expriment la volonté et réalisent un dossier de demande de concession des plages,

CONSIDERANT que les établissements de bord de mer constituent une activité économique non négligeable de notre île,

CONSIDERANT que les exploitants ont besoin d'une visibilité à moyen et long terme pour mettre en conformité leur établissements avec les différents textes, normes et règlements (assainissement, HACCP etc..),

CONSIDERANT que les exploitants ont besoin aussi d'exploiter sur une durée supérieure à un an (norme actuelle des AOT) pour pouvoir contractualiser avec les établissements bancaires,

CONSIDERANT que cette activité apporte un service attendu par nos visiteurs,

CONSIDERANT qu'au nom du Code de l'urbanisme, l'installation de parking et/ou de restaurant de plage dans les zones submersibles pourrait être interdite,

CONSIDERANT la nécessité pour les professionnels du tourisme concernés de voir édicter des règles claires dans ce domaine, afin d'appréhender sereinement la saison touristique 2018, mais aussi celles à venir,

L'Assemblée de Corse,

DEMANDE que tant que les communes n'ont pas la gestion concédée de leurs plages par l'Etat, l'aménagement de celles-ci soit réalisé conformément au Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du PADDUC.

DEMANDE que soit produit en concertation avec l'Etat, les maires des communes littorales, un document qui définisse de façon pragmatique les règles d'applications des différents textes (loi littoral, PADDUC, Atlas des zones submersibles, etc...).

DEMANDE qu'un groupe de travail, regroupant des membres de l'Assemblée de Corse, des représentants des maires des communes littorales, des membres de l'AUC, de l'ATC et de l'OEC, soit créé afin de susciter et d'accompagner les maires dans leurs démarches de prise de concession des plages auprès de l'Etat, dans le cadre de leur compétence liée à l'aménagement de leur territoire.

Cette motion est vraiment d'actualité, malheureusement je veux dire nous la proposons afin de mettre autour de la table tous les acteurs de ce pan de l'économie insulaire et afin d'accompagner des maires qui le souhaitent, de s'engager dans une démarche de prise de concession des plages auprès de l'Etat. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Si Pierre-Jo veut présenter la sienne.

**Motion n° 2018/E6/060 déposée par le groupe « Corsica libera » :
Création d'une Commission ad hoc pour la coordination des
politiques environnementales et économiques liées aux activités
touristiques**

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci.

Comme ça a été dit, c'est un sujet d'actualité, sujet brûlant parce qu'on a appris dans l'après-midi, que des forces de police s'étaient occupées des paillotes, dans l'extrême-sud.

Les activités touristiques, et particulièrement celles dont il est question aujourd'hui, représentent un pan important de l'économie de la Corse, on le sait, avec des retombées sociales non négligeables, en induisant de nombreux services en termes d'hygiène, de sécurité, de sécurisation.

Aujourd'hui, la disparition programmée des AOT aura non seulement un impact social considérable, mais également des répercussions économiques lourdes.

Alors que les services de l'Etat s'attèlent à vouloir nous confisquer la maîtrise de la gestion de notre terre et de notre mer en mettant à mal la protection et la mise en valeur de notre patrimoine, en stigmatisant les socioprofessionnels, notre Assemblée a toute la légitimité pour coordonner les politiques environnementales et économiques liées aux activités touristiques et ce, en garantissant à chacun l'accès libre, gratuit et inaliénable au domaine public.

C'est pour cela qu'on présente cette motion aujourd'hui. Je ne vais pas reprendre les « considérants ».

L'Assemblée de Corse,

DEMANDE que les contrôles des activités économiques se déroulent de manière apaisée et sans surenchère médiatique susceptible d'entraîner de la confusion et la stigmatisation des professionnels du tourisme.

DIT que dans le cadre de l'exercice de ses compétences, et plus particulièrement des normes qu'elle édicte, notamment le PADDUC, la Collectivité de Corse a vocation à participer directement à la définition des mesures d'application qui en découlent (ex : AOT).

DECIDE de constituer une commission ad hoc « Pour la coordination des politiques environnementales et économiques liées aux activités touristiques » conformément à l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, composée du président de l'Assemblée de Corse et de dix conseillers à l'Assemblée de Corse désignés à la proportionnelle.

CHARGE la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de suivi en matière de gestion, de contrôle, de protection d'animation et de mise en valeur du patrimoine naturel, économique et social, en associant à ses travaux les différents offices et agences de la Collectivité de Corse, les socioprofessionnels, les associations et les élus concernés.

DESIGNE, à cet effet, ses représentants.

DIT qu'à l'issue de ses travaux, la commission présentera ses conclusions à l'Assemblée de Corse.

C'est parce que les deux motions se rejoignaient qu'on a décidé de les fusionner. Je ne sais pas si Antoine va la présenter.

M. Hyacinthe VANNI

Ce que je vous propose, c'est que l'Exécutif puisse faire une synthèse et si elle vous convient...

M. Antoine POLI

On présente d'abord la motion fusionnée ou ce n'est pas la peine ?

Le Président SIMEONI

Nous, le Conseil exécutif, ce qu'on souhaiterait, de façon générale, c'est acter un principe ce soir, et notamment au visa de l'urgence, restreindre l'objet de la commission et le dire clairement sur les activités économiques de plage et le respect des différentes dispositions applicables en la matière.

Pour le reste, les « considérants » ne me semblent pas poser de problèmes. Le premier point : « *demande que le contrôles des activités économiques se déroulent de manière apaisée* », pas de problème.

« *Dit que, dans le cadre de ses compétences et particulièrement des normes qu'elle édicte, notamment le PADDUC, la*

Collectivité de Corse a vocation à participer directement à la définition des mesures d'application qui en découlent », pas de problème.

Sur le troisième point, je propose qu'on acte la constitution de cette commission avec un objet différent sur lequel je vous ferai une proposition, en restreignant l'objet, par rapport à la problématique actuelle. Nous renvoyons à la prochaine session la composition de cette commission, pour que nous puissions réfléchir à la façon dont chacun va être représenté et associé, y compris, d'ailleurs, le Conseil exécutif et les services bien sûr.

Je vous propose, je vais essayer de réfléchir rapidement à un titre, si vous en êtes d'accord ?

M. Petr'Antone TOMASI

Pas d'opposition à ce qu'il y ait une formulation revisitée, si ça aide à la compréhension, sous réserve de ce qu'en pense aussi Toni POLI qui est porteur de la motion.

M. Antoine POLI

Pas de souci de notre côté non plus, si c'est uniquement pour changer l'intitulé de la commission, c'est ça ? Ça ne pose pas de soucis.

M. Jean BIANCUCCI

Pour le troisième point, parce les « considérants », on ne va pas discuter à cette heure des « considérants ». Par contre, le troisième point, si on le reporte, dans le nombre de conseillers, tous ceux qui vont participer au mois de septembre, le quatrième point tombe. A mon sens, c'est le point le plus lourd « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de suivi en matière de gestion, de contrôle, protection, d'animation et de mise en valeur du patrimoine naturel, économique, social en associant,* » etc. Là, c'est une mission d'ensemble qui touche les compétences de l'Exécutif. Ça pose problèmes.

Est-ce que, aujourd'hui, on est en situation de le décider ? Je pense qu'on devrait s'arrêter au troisième point, les deux premiers étant validés et reporter au mois de septembre. Mais il va falloir qu'on discute du contenu parce qu'il y a des agences et des offices qui ont en charge justement le suivi, etc.

Donc, il faut qu'on voie tout ça, et le schéma de mise en valeur de la mer qui est adossé au PADDUC, c'est l'AUE qui l'a en charge. Il faut qu'on soit clairs entre nous. Ce n'est pas une remise en cause de la commission ad hoc, mais il faut fixer à la commission ad hoc ce qu'il est possible de dire et de faire.

C'est pour cela que je pense que le quatrième point, il vaut mieux le mettre de côté pour le moment, et on voit en septembre.

M. Petr'Antone TOMASI

Ce que je crois, c'est que le quatrième point, il s'agit de le reformuler selon la formulation qui émanera de la proposition du Conseil exécutif. Mais il est important quand même, parce qu'il y a l'idée d'élargir à certains partenaires qui étaient compris dans l'objet initial de la motion. Après, à cette heure tardive, on ne rentrera pas dans le débat du fonctionnement parlementaire d'une assemblée. Encore une fois, chacun est dans son rôle, l'AUE a des prérogatives prévues par les textes et lorsqu'il y a des espaces créés par l'Assemblée, ce sont des espaces de concertation, de débat et de suivi.

M. Antoine POLI

On attend la proposition de l'Exécutif.

Pause pour la rédaction d'amendements des motions fusionnées à 22 h.

M. Hyacinthe VANNI

Si tout le monde veut bien regagner sa place. M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Nous avons proposé quelque amendement dont le principe a été validé par les groupes qui restent représentés au sein de l'Assemblée. Je les rappelle oralement pour qu'on puisse en prendre note.

En ce qui concerne l'objet de la motion : « *création d'une commission ad hoc* », la formule : « *initiale* » est remplacée par : « *création d'une commission ad hoc sur les activités économiques du littoral* ».

Ensuite, les visas, on ajoute un dernier visa après, « *vu la délibération 15/237/AC de l'Assemblée de Corse* », on ajoute : « *vu les délibérations de l'Assemblée de Corse relatives à la feuille de route de l'ATC, aux préconisations de l'AUE et au SRDE2I* ».

Ensuite, au-dessus du premier considérant, on va ajouter un nouveau considérant qui sera donc le premier : « *considérant l'incertitude qui prévaut quant à l'évolution des activités économiques littorales et le caractère particulièrement urgent de la situation* ».

Ensuite, on va à : « *l'Assemblée de Corse demande* », inchangé, « *dit* », inchangé. Le troisième paragraphe : « *décide de constituer une commission ad hoc* », « *sur les activités économiques du littoral* ». La phrase devient : « *dont la composition sera déterminée lors de la prochaine session* ».

Le quatrième paragraphe : « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion* », là, on va changer. On barre l'ancien paragraphe et on remplace par : « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de concertation sur les domaines visés par la présente motion, en étroite relation avec le Conseil exécutif de Corse* ». Excusez-moi, Serge, « *de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés par la démarche* » ? « *sur les domaines visés par la présente motion, en étroite relation avec le Conseil exécutif de Corse.* ».

Je vous remercie. Ce sont les amendements proposés par le Conseil exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je demande aux auteurs de la motion s'ils sont d'accord avec les amendements proposés par l'Exécutif ?

M. Antoine POLI

Pour notre groupe, c'est OK.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Non. Tant mieux.

Je mets aux voix les amendements que le président du Conseil exécutif a présentés. Serge, est-ce qu'on les fait voter un par un, ou on considère qu'on fait voter les amendements présentés par l'exécutif dans leur ensemble ? Très bien.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

Je mets la motion amendée aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

On passe à la motion suivante et après, on fait un point sur ce qu'on reporte ou pas.

Motion n° 2018/E6/055 déposée par M. Pierre-José FILIPPUTTI, au nom du groupe « Corsica libera » : Création d'une Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à la politique de la pêche en mer

M. Pierre-José FILIPPUTTI

Je vous remercie.

Cette motion concerne également la création d'une commission ad hoc sur la politique de la pêche en mer.

On sait que la pêche en Corse est une activité ancestrale et culturelle. C'est un secteur emblématique de notre pays et un élément constitutif fort de notre identité.

Notre espace littoral s'étend sur 1 043 kilomètres. La pêche doit être un élément incontournable du développement économique de notre pays.

La pêche corse représente aujourd'hui, une flottille de 195 unités. 182 petits métiers côtiers, 5 palangriers fileyeurs et 8 licences de chalutiers.

Elle représente une production de 1200 tonnes par an, 300 emplois directs dont 2/3 des propriétaires exploitants, un chiffre d'affaires de 17 M€, ce qui indique les potentialités d'emploi que peut apporter la pêche à notre économie.

De même que l'agriculteur participe entièrement à l'aménagement du territoire, le pêcheur peut être considéré comme un aménageur de l'espace littoral en s'inscrivant dans une logique raisonnée des ressources, dans l'optique du développement identitaire et durable.

Les pêcheurs corses se sont montrés exemplaires sur les initiatives prises quant à la gestion de la langouste, en se montrant respectueux des ressources. Mais aujourd'hui, l'activité de pêche est loin d'avoir le rendement économique attendu.

Largement artisanale et familiale, la pêche corse est aujourd'hui bridée par diverses réglementations françaises et européennes qui ne lui sont pas adaptées.

Force est de constater qu'au fil du temps, la situation des pêcheurs corses s'est nettement dégradée, tant au niveau économique

que social. On peut parler de secteur économique en péril et de réelle souffrance pour nos pêcheurs.

Parmi tous les exemples, nous pouvons citer la mise en commun de l'ensemble de la puissance disponible et du nombre de licences. Elle entrave le développement et le perfectionnement de la pêche insulaire puisqu'en cas de cessation d'activité, ladite licence est réintroduite dans l'enveloppe nationale avant même qu'un autre pêcheur insulaire ait pu la racheter pour augmenter la puissance de son navire.

Notre Assemblée s'est déjà prononcée de manière conjoncturelle sur la pêche insulaire. Il nous faut aujourd'hui avoir une vision globale et générale, et appréhender la pêche insulaire dans sa globalité (économie, emplois, aménagement du littoral, pollution, commercialisation).

Il nous faut ainsi, mettre en place un réel projet structurant et structurel pour la pêche corse. C'est pourquoi, en vertu de l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, nous proposons de constituer une commission ad hoc. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de l'Exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Sur la motion en général, du premier «vu» au dernier « considérant », on est d'accord sauf, précisément, sur le tout dernier dont on pense qu'il est de nature à parasiter les choses. Donc, parallélisme des formes, on s'arrêterait à : « *considérant qu'au fil du temps, la situation des pêcheurs corses s'est nettement dégradée tant au niveau social qu'économique* ». Le dernier qui dit : « *considérant que l'Assemblée de Corse pourrait porter la phase d'explication, de réflexion, de mobilisation du projet* », ça, c'est un débat qu'on laisse ouvert pour la rentrée.

Deuxièmement, l'Assemblée de Corse : « *décide de constituer une commission ad hoc pour une politique de la pêche en mer en Corse* », « *Une vraie* », c'est un peu péjoratif au regard de tout ce qui a été fait jusqu'ici, ou de tout ce qui pourrait être fait actuellement.

Troisièmement, parallélisme des formes : « *conformément à l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, dont la*

composition comme pour la précédente sera déterminée par l'Assemblée de Corse lors de la prochaine session ».

Enfin, on reprend strictement le même intitulé : « *charge la commission ad hoc d'une mission de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés par la démarche sur les domaines visés par la présente motion, en étroite relation avec le Conseil exécutif de Corse* ».

Sur cette motion, comme sur la précédente, on supprime le « *désigne* » qui impliquerait qu'on le fasse ce soir, les représentants étant désignés à la rentrée et pas ce soir, donc le « *désigne* » saute et on garde le dernier point.

M. Hyacinthe VANNI

Le porteur de la motion ? C'est bon.

Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Non. On met aux voix les amendements.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

On met aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose qu'on présente une autre motion, celle de la langue, si le président du Conseil exécutif en est d'accord. Après, je propose qu'on reporte toutes les autres motions, si vous en êtes d'accord. Mais on en discutera plus tard.

Motion n° 2018/E6/054 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : Créazione d'une cummissione di l'Assemblea di Corsica in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publiche di a lingua corsa

Mme Vanina ANGELINI-BURESI

Ùn vi ne fate, aghju intesu ch'ell'era tardi, dunque faraghju una presintazione à l'accorta ancu se pensu chì u sughjettu, una tematica cume quella di a lingua, ùn disturbeghja à nimu, bella à u cuntrariu, pensu ch'ellu cì garba à tutti perchè à nostra lingua, credu chè a tinemu tutti cara.

Dunque a faraghju corta.

A lingua ghjè una di e nostre rivendicazione, a revindicazione di u movimentu naziunale, ci si pare chì a si merita una cummissione per pudà vene à scambià, à riflete nantu à su tema quì, temu di a lingua ghjè una primura maiò. Dunque, vi diceraghju, ùn lighjeraghju micca tutti l'intesi è i « sapendu », lighjeraghju ghjustu ciò chi l'Assemblea di Corsica dumanda.

L'Assemblea di Corsica,

DECIDE di custituisce una cummissione ad hoc in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publiche di a lingua corsa, cumposta da u Presidente di l'Assemblea di Corsica è d'8 cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica scelti di modu prupurziunale.

INCARICHEGHJA a cummissione ad hoc di stabilì un fogliu di strada di i so travaglii.

INCARICHEGHJA a cummissione ad hoc d'appughjassi è di scambià d'una parte cù u Cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua corsa è dinò ancu i so servizii, i membri di a cummissione cultura, lingua corsa è educazione di u cunsigliu economicu, suciale, di l'ambiente è culturale di a Corsica, i membri di l'Assemblea di a Ghjuventù, è à tempu cù l'attori culturali è educativi impegnati à prò di a lingua corsa.

SCEGLIE i so raprisintanti.

DICE chì à a fine di i so travaglii, a cummissione prisintarà e so cunclusioni à l'Assemblea di Corsica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziati à tè. L'avisu di l'esecutivu.

Le Président SIMEONI

Avenu listessa furmulazione ch'à l'altra. Duie siconde forza pè traduce. Noi femu a listessa pruposta di sicuru simu à favore di sta muzione. Sta muzione dice dunque : «decide di custituisce una cumissione ad hoc in carica di a riflessione in giru à e pulitiche pubbliche di a lingua corsa ». E scieglierà à a prussima sessione, i riprisintenti, a so cumpusizione.

« incarigheghja a cumissione ad hoc di stabilì un fogliu di strada di i so travaglii », ùn c'hè micca prublema nant'à què. Ch'ellu ghjè u raportu.

Una seconda, pudemu supende dui minuti per vede incu a redatrice di a muzione ?

M. Hyacinthe VANNI

Una minuta è mezu !

M. Jean-Christophe ANGELINI

(Début de l'intervention : inaudible).

Deuxièmement : « *« incarigheghja a cumissione ad hoc di stabilì un fogliu di strada », on le retire, on ne l'a mis pour aucune des autres. Ça ferait donc deuxièmement : « incarigheghja a cumissione ad hoc di una missione di riflessione e di cuncertassione in leia incu l'attore cuncernati nanta i dumini tocchi da a presente muzione e relazione stretta incu u cunsigliu esecutivu du Corsica ».*

C'est rigoureusement la même structure.

On enlève et pour cause : « *sceglie i so raprisitanti »* et on garde bien sûr : « *dice ch'è à a fine di i so travaglii, a cumissione prisintarà e so cunclusionione à l'Assemblea di Corsica ».*

M. Petr'Antone TOMASI

(Inaudible).

Pudaria parlà ancu Vanina semplicemente, l'affare di u paralelismu, v'è bè. L'affare di u fogliu di strada, viaghjà incu i so pedi (inaudible) è ch'ella presintesi e so cuncluzione. Vogliu di, avemu vutatu duie muzione dighjà in giru di a creazione di cumissione ad hoc cù una struttura, capimu a listessa struttura, ùn ci gena micca è tocca dopu à ste cumissione d'organizà i so travaglii è di rendane contu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavi. Se Vanina vole di duie parolle ?

Mme Vanina ANGELINI-BURESI

Aghju da di duie parolle. Se pruposte quì, u Presidente ANGELINI a detu ch'ell'era listessu, dunque diceraghju anc'eiu ch'ell'hè listessu, ancu se no avemu a listessa casata, forse chi ellu hè sutanaciu, eiu di u centru, ùn parlemu micca a listessa lingua, mà cì capiscemu. Eccu !

M. Hyacinthe VANNI

Ghjè a ricchezza di u corsu ! Avemu a mette à e voce st'amandamente.

Qualle hè chì ghjè a prò ? Contru ? Astensione ?

Amandamente aduttatu à l'unanimità.

U Presidente di u Cunsigliu vole di una parolle. Dicerete una parolla dopu.

Mettimu à u votu a muzione.

Qualle hè chi ghjè a prò ?

A muzione hè aduttata à l'unanimità.

Le Président SIMEONI

Simplicemente pè di chì noi à stu puntu, pinsemu chì pudemu compì, mà mi vulia girà ver di quelli, l'altri ch'anu preparatu

quantunque e muzione ch'è forse aspitavanu ch'è à soia passessi sta sera. Diceraghju s'ellu ci ne unu o una chi vole veramente ch'ella passi a muzione sta sera, di sicura ch'ellu ha faci sapè perch'è un simu micca qu'è pè di cascemu o un cascemu micca. Avà, se v'è cunsiderate ch'è in dui ghjorne n'avemu fatu abbastanza, un vi diceremu micca u cuntrariu.

Migirgu ver Jean François chi ha dighja travagliatu anantu a e « résidences secondaires »

M. Jean-François CASALTA

Eiu, à cette heure-ci, je pense que présenter des motions qui ont une certaine importance, pour toutes les motions qui sont sur le bureau de l'Assemblée aujourd'hui, devant une Assemblée à moitié vide, avec peut-être une attention réduite des conseillers qui écouteront ces motions et c'est un euphémisme, je pense que ce n'est pas de bon ton.

Donc, concernant ma motion, après si d'autres veulent la présenter, je la retire. Cette motion devra s'instruire de l'exemple des astres ce soir et s'éclipser.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des gens qui veulent présenter leur motion ?

M. Petr'Antone TOMASI

U paisolu d'Aitoni aspetera u mezu di settembre.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Motion n° 2018/E4/028 déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Création d'un observatoire régional des violences faites aux femmes

M. Pierre POLI

Je vais présenter ma motion parce qu'elle devait passer au mois de mai et au mois de juin, et j'ai peur que les associations qui m'ont contacté, s'imaginent qu'il y a un blocage quelque part.

Cette motion porte sur la création d'un observatoire régional des violences faites aux femmes.

La commission s'est réunie à 14 heures.

Cet observatoire a pour but de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Corse, de mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violences par la mise en réseau des actrices et acteurs corses agissant dans ce champ, et de sensibiliser contre la violence faite aux femmes, et identifier les outils.

Le contenant de cet observatoire est une structure permanente rattachée à une direction ou à un service de la Collectivité. Viendra se joindre un comité de pilotage composé des partenaires qui eux, pourront proposer des groupes de travail.

Cet observatoire sera composé d'élus, d'associations, des services sociaux et des services de l'Etat (police, gendarmerie, justice, éducation, santé, ARS).

Si vous voulez, je vous lis les « considérants » ? Non. Ils ne sont pas nombreux, je peux vous les lire rapidement.

CONSIDERANT les chiffres accablants, disponibles sur le site internet du secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes, concernant les violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que, selon ces chiffres, environ 1% des françaises soit 225 000 femmes sont victimes de violences pouvant aller jusqu'à la mort,

CONSIDERANT que les chiffres réels sont probablement plus élevés car beaucoup de violences sont dissimulées par les victimes,

CONSIDERANT que la Corse n'est pas épargnée par ce fléau,

CONSIDERANT qu'il serait très important de connaître et de prévenir les comportements violents et sexistes envers les femmes,

CONSIDERANT que ces violences ont des conséquences sur les enfants,

CONSIDERANT que la lutte contre les violences sexistes ne peut s'envisager sans un solide travail de prévention, le plus en amont possible,

CONSIDERANT que la création d'un observatoire territorial permettrait d'effectuer un diagnostic partagé entre les partenaires, un suivi précis et un accompagnement de l'ensemble des mesures déclinées au niveau national et local afin d'en assurer l'effectivité et de mutualiser les bonnes pratiques,

CONSIDERANT les résultats très positifs enregistrés par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis, premier du genre sur le territoire national,

L'Assemblée de Corse,

DEMANDE la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes en Corse.

MANDATE le président du Conseil exécutif de Corse pour réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un **rapport des Commissions de la violence** et de la **Commission sociale conjointe** qui ont émis un **avis favorable à l'unanimité**.

Mme Marie SIMEONI

Il y a également un amendement. Je vais vous faire la lecture, on va éviter de trop s'étendre, la lecture de la décision : concernant la rédaction de la motion, les commissaires ont souhaité, à l'unanimité, amender le sixième considérant initialement rédigé ainsi : « *considérant que ces violences ont des conséquences sur les enfants* » en le remplaçant par : « *considérant que ces violences ont des conséquences dramatiques sur les enfants* ».

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette motion ainsi amendée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Le porteur de la motion est d'accord avec l'amendement. L'Exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Favorable évidemment, mais on a un amendement. C'est « *l'observatoire territorial* » plutôt que « *régional* », tout simplement.

M. Hyacinthe VANNI

Je suppose que l'auteur de la motion est d'accord ? Très bien. Y a-t-il des interventions « contre » ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix le premier amendement de la commission.

Qui est « pour » ?

L'amendement de la commission est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le deuxième amendement, de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Unanimité. Merci.

L'amendement de l'Exécutif est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Unanimité merci.

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent présenter leur motion ? Non. Merci. Bonnes vacances.

Le Président veut dire un mot, je vous en prie.

Le Président SIMEONI.

Bonnes vacances, déchets, littoral, Orezza, etc.

Bone vacanze à tutte è à tutti.

Merci, Mesdames, pour votre patience. Merci Serge.

La séance est levée à 22 h 50.